
Commission de la santé et des services sociaux

L'ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES

Demandes de renseignements généraux	Numérotation des fiches réponses
<p>Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2024-2025 :</p> <p>a) les endroits et dates de départ et de retour ; b) la copie des programmes et rapports de mission ; c) les personnes rencontrées ; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ; e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ; f) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés; g) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> • les détails de ces ententes; • les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.</p>	01
<p>Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2024-2025 :</p> <p>a) les raisons du déplacement; b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; c) les coûts ventilés.</p>	02
<p>Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :</p> <p>a) la ventilation des sommes dépensées pour 2024-2025 , et les prévisions pour 2025-2026; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) le but visé par chaque dépense; e) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; f) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographie; g) la répartition du placement média en indiquant le coût par média ainsi que les dates de diffusion; h) le rapport de statistiques sur la portée et la clientèle visée et l'atteinte des objectifs ou toute évaluation réalisée de l'impact de la campagne.</p>	03
<p>Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément :</p> <p>Par le cabinet ministériel :</p>	04

<p>a) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement;</p> <p>b) le but visé par chaque dépense;</p> <p>c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.</p> <p>d) si l'événement s'est tenu virtuellement;</p> <p>Par le ministère ou l'organisme :</p> <p>e) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement;</p> <p>f) le but visé par chaque dépense;</p> <p>g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.</p> <p>h) si l'événement s'est tenu virtuellement;</p> <p>Par un professionnel ou par une firme externe :</p> <p>i) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement;</p> <p>j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;</p> <p>k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);</p> <p>l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;</p> <p>m) le but visé par chaque dépense;</p> <p>n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.</p> <p>o) si l'événement s'est tenu virtuellement.</p>	
<p>La liste des dépenses en formation de communication, en incluant et en indiquant celles du cabinet ministériel :</p> <p>Organisée par le ministère ou l'organisme :</p> <p>a) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement ;</p> <p>b) le but recherché par chaque dépense ;</p> <p>c) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.</p> <p>Données par un professionnel ou une firme externe :</p> <p>d) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 ;</p> <p>e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications ;</p> <p>f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;</p> <p>g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu ;</p> <p>h) le but visé par chaque dépense ;</p> <p>i) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.</p>	05
<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2024-2025, en indiquant :</p> <p>a) les noms du professionnel ou de la firme;</p> <p>b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);</p> <p>c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);</p> <p>d) la date d'octroi du contrat;</p> <p>e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;</p> <p>f) l'échéancier;</p> <p>g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.</p> <p>Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.</p>	06

<p>Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :</p> <p>a) la liste des soumissions et le montant de chacune; b) la grille d'évaluation des soumissions; c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix; d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.</p>	07
<p>Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2024-2025 :</p> <p>a) la liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement ; b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale) ; c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants ; d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé ; e) une description de son mandat ; f) la date de début de son contrat ; g) la date prévue de fin de son contrat ; h) sa rémunération annuelle.</p>	08
<p>Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :</p> <p>a) le nom du projet ; b) la nature du projet ; c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ; d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ; e) les plus récentes évaluations du coût du projet ; f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ; g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ; h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ; i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ; j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ; k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants. l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics. m) le nombre et la liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2024-2025.</p>	09
<p>Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :</p> <p>a) les coûts estimés par année ; b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données; c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité; d) la liste des fournisseurs; e) une copie du plan de déploiement.</p>	10

<p>De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2024-2025, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la photocopie; b) le mobilier de bureau; c) l'ameublement; d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes; e) le distributeur d'eau de source; f) le remboursement des frais de transport; g) le remboursement des frais d'hébergement; h) le remboursement des frais de repas; i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : <ul style="list-style-type: none"> I. a) au Québec; II. b) à l'extérieur du Québec. 	11
<p>De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2024-2025, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le coût des contrats téléphoniques; b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme; c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme; d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu; e) le nombre de téléphones cellulaires et téléphones intelligents; f) le coût d'acquisition des appareils; g) le coût d'utilisation des appareils; h) les noms des fournisseurs; i) les ordinateurs portables; j) les iPad ou autre type de tablette électronique. 	12
<ul style="list-style-type: none"> a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus; b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins; c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel; 	13

- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

<p>l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;</p> <p>m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;</p> <p>n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;</p> <p>o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;</p> <p>p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;</p> <p>q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.</p> <p>r) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : r) le nombre de postes demeurés vacantes en raison des mesures de contrôle des dépenses (gel de recrutement) décrétées par le gouvernement du Québec le 1^{er} novembre 2024.</p>	
<p>Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2024-2025 et les prévisions pour l'année 2025-2026 de :</p> <p>a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;</p> <p>b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;</p> <p>c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.</p>	14
<p>Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2024-2025 en indiquant pour chacun d'eux :</p> <p>a) l'emplacement de la location;</p> <p>b) la superficie totale pour chaque local loué;</p> <p>c) le coût total de ladite location;</p> <p>d) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;</p> <p>e) la durée du bail;</p> <p>f) propriétaire de l'espace loué;</p> <p>g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation.</p> <p>h) la superficie totale réellement occupée;</p>	15

<p>i) la superficie inoccupée; j) le coût de location au mètre carré; k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.</p>	
<p>Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2024-2025, fournir :</p> <p>a) la liste des actifs excédentaires inoccupés; b) la valeur estimée de ceux-ci; c) les coûts d'entretien annuel; d) le nombre de pieds carrés de ceux-ci.</p>	16
<p>Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2024-2025, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :</p> <p>a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.</p>	17
<p>Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2024-2025, en indiquant pour chaque individu :</p> <p>a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; b) le titre de la fonction; c) l'adresse du port d'attache; d) la masse salariale totale par cabinet; e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; f) la prime de départ versée, le cas échéant; g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; h) la description de tâches; i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2024-2025; j) le nombre total d'employés au cabinet; k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; l) si l'employé a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.</p>	18
<p>Liste des sommes d'argent versées en 2024-2025, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :</p> <p>a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne; b) la circonscription électorale; c) le montant attribué; d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.</p>	19

<p>Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :</p> <p>a) le nom de la personne; b) le poste occupé; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle; e) la date de l'assignation hors structure; f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu; g) les prévisions pour 2025-2026.</p>	20
<p>Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :</p> <p>a) le poste initial; b) le salaire; c) le poste actuel, s'il y a lieu; d) la date de la mise en disponibilité; e) les prévisions pour 2025-2026.</p>	21
<p>Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2024-2025, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :</p> <p>a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) par catégorie d'âge; c) prévisions pour 2025-2026.</p>	22
<p>Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :</p> <p>a) le nom de la personne; b) le poste occupé et le nom de l'organisme; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale; e) l'assignation actuelle; f) la date de l'assignation hors structure; g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).</p>	23
<p>Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2024-2025, en précisant pour chaque abonnement :</p> <p>a) le coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service. d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.</p> <p>Ventiler le montant total par catégorie.</p>	24
<p>Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.</p>	25

<p>Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom du site Web; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; c) les coûts de construction du site; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); f) le nombre de visiteurs (« hits ») par mois; g) le nombre de visiteurs uniques mensuellement h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines. i) la fréquence moyenne de mise à jour; j) le responsable du contenu sur le site. 	26
<p>Pour 2024-2025, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les régions et les villes visitées; b) les personnes et organismes rencontrés; c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants; d) les raisons du déplacement; e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; f) les coûts ventilés; g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc. 	27
<p>La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le détail des mandats; b) le coût (déplacements, etc.); c) le nombre de ressources affectées; d) le nombre de rencontres; e) le nombre d'ETC affectés à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre. f) l'objet; g) les dates. 	28
<p>Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.</p>	29
<p>Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.</p>	30
<p>L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2025-2026.</p>	31
<p>Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026.</p>	32

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2024-2025, ainsi que les prévisions pour 2025-2026 et 2026-2027, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	33
Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2024-2025, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.	34
Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2024-2025 le montant total des primes au rendement, des ajustements salariaux non-récurrents et des bonis versés au personnel de cabinet.	35
Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2024-2025, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	36
Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2024-2025 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	37
La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2024-2025 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2025-2026. Pour chacun de ces programmes existants en 2024-2025, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2025-2026, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	38
Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	39
Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) : a) la dépense totale (opération et capital) ; b) les grands dossiers en cours ; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques ; d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ; e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.	40
Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2024-2025 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	41

<p>Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :</p> <p>a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ; b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ; c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.</p>	42
<p>Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :</p> <p>a) la date ; b) la nature ; c) les questions posées ; d) les réponses ; e) la firme retenue ; f) les coûts.</p>	43
<p>Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2024-2025 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.</p>	44
<p>Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région:</p> <p>a) fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2024-2025; b) le nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transférés en région en 2024-2025 en précisant la région d'origine et la région de destination; c) le nombre d'emplois transférés en région depuis le 1er octobre 2018.</p>	45
<p>Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : g) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027;</p>	46
<p>Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : n) Plan d'action de développement durable 2023-2028.</p>	47
<p>Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : pp) Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse.</p>	48
<p>Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de : ll) tout autre plan d'action ministériel ou interministériel pour lequel le ministère ou l'organisme est impliqué.</p>	49

<p>Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2024-2025, au sein du ministère ou de l'organisme :</p> <p>a) le nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme;</p> <p>b) le nombre d'employés au total en ayant bénéficié;</p> <p>c) le nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2025;</p> <p>d) la proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié;</p> <p>e) le nombre d'employés en bénéficiant : 1 jour par semaine; 2 jours par semaine; 3 jours par semaine; 4 jours par semaine; 5 jours par semaine.</p>	50
<p>Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2024-2025 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.</p>	51
<p>Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2024-2025 :</p> <p>a) les sommes dépensées;</p> <p>b) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.</p>	52
<p>Liste des CT réunions en indiquant qui a fait la demande (cabinet, sous-ministre, ministère), la liste des personnes présentes, les coûts et le nom des fournisseurs.</p>	53
<p>Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2024-2025. Indiquer :</p> <p>a) le lieu;</p> <p>b) le coût;</p> <p>c) la ou les dates de participation;</p> <p>d) le nombre de participants;</p> <p>e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;</p> <p>f) le nom de la formation ou de l'activité.</p>	54
<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2024-2025 :</p> <p>a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;</p> <p>b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;</p> <p>c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;</p> <p>d) la liste des concours qui ont pris fin.</p>	55
<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2024-2025:</p> <p>a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;</p> <p>b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;</p> <p>c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;</p> <p>d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2024-2025 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.</p>	56
<p>Pour le ministère et chacun de ses organismes, agences ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer :</p> <p>a) le nombre d'incidents de sécurité de l'information;</p> <p>b) le type d'incidents;</p> <p>c) les sommes dépensées en gestion des incidents.</p>	57

<p>Veillez nous fournir la liste des rencontres de planification stratégique de type « lac-à-l'épaule » tenues par le ministère ou l'organisme en indiquant :</p> <p>a) Les dates; b) L'endroit précis; c) La liste des personnes présentes; d) L'ordre du jour; e) Les procès-verbaux; f) Les coûts détaillés (frais de location, d'hébergement, repas, déplacement, location d'équipement, conférencier, etc.)</p>	58
<p>Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.</p> <p>a) Nombre de stagiaires reçus; b) Heures de stages effectuées; c) Rémunération totale déboursée.</p>	59
<p>Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones.</p> <p>a) Fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones.</p>	60
<p>Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans</p>	61
<p>Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d'aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.</p>	62
<p>Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42e législature.</p>	63
<p>Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.</p>	64
<p>Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants.</p>	65
<p>Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.</p>	66
<p>Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.</p>	67
<p>Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.</p>	68
<p>Total des sommes versées à titre de dommages exemplaires ou punitifs pour l'ensemble des jugements rendus.</p>	69
<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2024-2025 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :</p> <p>a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; d) le montant accordé; e) les motifs de la demande;</p>	70
<p>Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2024-2025 : a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article); c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.</p>	71

<p>Pour 2024-2025, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :</p> <p>a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;</p> <p>b) fournir la liste des salaires versés.</p>	72
<p>La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.</p>	73

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 1

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2024-2025 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour ;
- b) la copie des programmes et rapports de mission ;
- c) les personnes rencontrées ;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ;
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ;
- f) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés ;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant :
 - les détails de ces ententes ;
 - les résultats obtenus à ce jour ;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

RÉPONSE NO 1

Voir la réponse à la page suivante.

Exception aux sous-questions c) f), g), h), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Les renseignements concernant les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 18) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Liste des voyages hors Québec
1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025

Destination et date du voyage	But	Coût
Chicago, États-Unis 3 au 5 septembre 2024	<p>Participation à un événement Gartner pour les leaders de l'architecture d'entreprise et de l'innovation technologique. Dans le cadre de sa transformation numérique, la RAMQ a pris part à cet événement afin d'échanger sur les technologies émergentes soutenant des changements transformationnels avec des participants provenant de différentes organisations. Cet événement a permis à la RAMQ d'avoir accès à une expertise et une expérience concrète notamment en matière d'intelligence artificielle (IA) générative et de transformation numérique dans un contexte comparable à celui du Québec. De plus, la RAMQ a pu poursuivre son étalonnage concernant des technologies émergentes et étendre son réseau de contacts au niveau des leaders de l'architecture d'entreprise. Le tout afin de favoriser une transformation numérique s'inspirant d'expériences concrètes et de meilleures pratiques.</p> <p>Émilie Vézina, directrice générale</p>	1,4 k\$
Toronto, Canada 29 octobre 2024	<p>Participation au IT Symposium tenu par Gartner. Cet événement a été l'occasion d'échanger avec les pairs de la fonction publique canadienne et de rencontrer les experts de Gartner sur des sujets clés tels que l'intelligence artificielle générative et la cybersécurité.</p> <p>Pierre Lafleur, vice-président Louis Forgues, vice-président</p>	1,1 k\$
Victoria, Canada 3 au 6 novembre 2024	<p>Participation au Réseau pancanadien des directeurs médicaux. Ce réseautage entre les médecins évaluateurs provenant des gouvernements provinciaux et des territoires du Canada a pour but d'effectuer un étalonnage des pratiques en cours dans les différents régimes d'assurance maladie provinciaux, d'échanger sur les problématiques de facturation en lien avec les actes médicaux, de couverture de soins hors province, et de procédures de contrôle et administratives innovatrices ainsi que sur les dispositions légales et réglementaires.</p> <p>Bruno Rainville, directeur médical.</p>	2,1 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 2

Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2024-2025 :

- a) les raisons du déplacement;
- b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- c) les coûts ventilés.

RÉPONSE NO 2

Aucun voyage n'a été fait en avion ou en hélicoptère par les dirigeants de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'année financière 2024-2025.

Toutefois, si de tels voyages avaient été faits, l'information serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 17) à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 3

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2023-2024 , et les prévisions pour 2024-2025;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) le but visé par chaque dépense;
- e) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- f) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographie;
- g) la répartition du placement média en indiquant le coût par média ainsi que les dates de diffusion;
- h) le rapport de statistiques sur la portée et la clientèle visée et l'atteinte des objectifs ou toute évaluation réalisée de l'impact de la campagne.

RÉPONSE NO 3

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 24) à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>. Pour les contrats de 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 4

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- m) le but visé par chaque dépense;
- n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

RÉPONSE NO 4

Par le cabinet ministériel

Cette section ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Par le ministère ou l'organisme

Aucun événement tenu ou organisé.

Par un professionnel ou par une firme externe

Aucun événement tenu ou organisé.

Exception aux sous-questions c), d), g), h), j), k), n) et o), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 5

La liste des dépenses en formation de communication, en incluant et en indiquant celles du cabinet ministériel :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026, ventilées par type d'événement ;
- b) le but recherché par chaque dépense ;
- c) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 ;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications ;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu ;
- h) le but visé par chaque dépense ;
- i) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

RÉPONSE NO 5

Organisée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :

- Aucune dépense de formation en communication organisée par la RAMQ.

Donnée par un professionnel ou une firme externe :

Sommes dépensées 2024-2025	Firme de communication/ Fournisseur	But visé
0,4 k\$	Alliance des cadres de l'État	Renforcer ses habiletés en prise de parole publique pour avoir une communication d'impact : <ul style="list-style-type: none">- Offrir des stratégies auxquelles se référer, des tactiques simples à expérimenter et des outils faciles à utiliser pour aborder les prises de parole avec davantage de confiance, d'aisance et surtout, d'impact.

Les sous-questions c) et f) ne semblent pas pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à cette question est en partie incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23).

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 6

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2023-2024, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

.....

RÉPONSE NO 6

- Moins de 25 000 \$

Voir la réponse à la page suivante.

Exception aux sous-questions b), d), f) et g), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

- Plus de 25 000 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>. De plus, pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
12311054 CANADA INC.	Expertise médicale en ophtalmologie	3,9 k\$
365E.PRO GROUPE TALAMUS 9411-4089 QUÉBEC INC.	Formation «Atelier sur la gestion et le partage de travail collaboratif», 2 jours, 120 participants	5,3 k\$
365E.PRO GROUPE TALAMUS 9411-4089 QUÉBEC INC.	2 ateliers sur la gestion et le partage des documents en travail collaboratif, 6 heures, 60 participants	2,4 k\$
425 DE MAISONNEUVE OUEST S.E.C. - GROUPE LOTUS	Installation d'un monument électrique au sol (boîte de plancher) dans la salle de visioconférence de nos bureaux de Montréal	11,1 k\$
425 DE MAISONNEUVE OUEST S.E.C. - GROUPE LOTUS	Travaux préparatoires pour l'installation des équipements de visioconférence dans la salle polyvalente à Montréal	4,7 k\$
425 DE MAISONNEUVE OUEST S.E.C. - GROUPE LOTUS	Travaux de peinture aux bureaux de Montréal	2,3 k\$
9160-9198 QUÉBEC INC. (ISO-SANTÉ RÉADAPTATION)	Service-conseil pour l'aménagement de la salle d'entraînement	11,4 k\$
9291-9620 QUÉBEC INC. (VITRERIE GLOBAL)	Remplacement de vitres brisées de la porte-escalier n° 6 - niveau débarcadère	1,2 k\$
9291-9620 QUÉBEC INC. (VITRERIE GLOBAL)	Une vitre remplacée avec givrage	2,1 k\$
9347-5754 QUÉBEC INC. (MONO-LINO)	Installation d'un vinyle mural	2,0 k\$
9347-5754 QUÉBEC INC. (MONO-LINO)	Installation de givré sur 4 fenêtres et 3 portes et d'un vinyle mural aux bureaux de Montréal	3,3 k\$
ABB INC.	Entretien préventif de 3 commutateurs de transfert automatique « ABB »	8,3 k\$
ACCESSDATA	Assistance technique et maintenance de la licence « FTK Forensic Tool Kit »	5,2 k\$
ADOBE SYSTEMS INC.	25 licences « Photoshop Élément 2024 »	1,7 k\$
AFI PAR EDGENDA INC.	Une formation d'analyse d'affaires en contexte numérique	8,0 k\$
AMAZON WEB SERVICES CANADA INC.	50 clés de sécurité double facteur « Yubico » pour double authentification sur cellulaire	3,4 k\$
AMÉLIO INC.	Abonnement - Plateforme « Amélio » pour « Sondage expérience employé »	21,7 k\$
AMIANTEK ISOLATION INC.	Travaux de calorifugeage au 1125 Grande Allée	1,0 k\$
AMJ QUÉBEC	Services d'installateur certifié « Teknion »	4,8 k\$
APPLIED INDUSTRIA TECHNOLOGIES CANADA, ULC	Fournitures de ventilation	15,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
AQUA ZACH INC.	1 120 kilogrammes de sel pour adoucisseur d'eau sous forme de briquette	1,0 k\$
ASPHA-LIGNE INC.	Marquage des stationnements	11,4 k\$
ASPOSE PTY LTD	Assistance technique et maintenance « Aspose.PDF » et « Aspose.Words » solutions d'édition et de conversion de document PDF	8,2 k\$
ATLANTIS POMPE STE-FOY	Fouritures en filtration hydronique et réparation de pompes	20,0 k\$
AV-TECH INC.	Entretien et réparation des portillons	14,9 k\$
BOISJOLY, BÉDARD & ASSOCIÉS INC.	Services de sténographie	1,2 k\$
BOISJOLY, BÉDARD & ASSOCIÉS INC.	Services de sténographie	15,0 k\$
BONBOSS.CA INC.	Atelier stratégique « Garder l'équilibre entre bien-être et performance » présenté pour la journée des gestionnaires, 12,5 heures, 120 participants	3,9 k\$
BUREAU DES INTERVIEWEURS PROFESSIONNELS (B.I.P.) (1988) INC.	Sondage numérique auprès de citoyens sur la déclaration de services	14,0 k\$
CAN-EXPLORE INC.	Inspection par caméra et expertise certifiée sur l'état des drains	3,7 k\$
CENTRE AGRICOLE NEUVILLE INC.	Services entretien en prévention du maintien de l'état du tracteur	1,4 k\$
CENTRE DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE EN TI	Adhésion à des services de soutien « Mon avenir TI »	5,0 k\$
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE QUÉBEC	Location 1 kiosque 10' x10', table bistro, 2 bancs et un comptoir pour la « Foire de l'emploi Expocité »	2,1 k\$
CHANTALE GERVAIS	Services de sténographie	15,0 k\$
CLAUDE BUISSON, STÉNOGRAPHE OFFICIEL	Services de sténographie	15,0 k\$
CONFIDENTIEL DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS INC.	Collecte, transport sécurisé, traitement confidentiel, déchiquetage et recyclage à 100% du papier déchiqueté pour les besoins de l'ensemble de l'organisation de Montréal	2,2 k\$
CONSULIS ENVIRONNEMENT DE BUREAU INC.	40 chaises enfilables	15,2 k\$
CORPORATION DE SÉCURITÉ GARDA CANADA	Service de transport sécurisé de valeurs monétaires pour les bureaux de Québec	2,0 k\$
CORPORATION DE SÉCURITÉ GARDA CANADA	153 vérifications d'habilitations sécuritaires	9,9 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
CYBER CAT INC.	Service de télécopie pour diffusion des infolettres aux pharmaciens propriétaires	12,0 k\$
CYBERIMPACT INC.	Abonnement au produit infonuagique « CyberImpact »	15,5 k\$
DANIEL MASSE, S.O.	Services de sténographie	1,8 k\$
DANIEL MASSE, S.O.	Services de sténographie	1,2 k\$
DANIEL MASSE, S.O.	Services de sténographie	1,4 k\$
DELL CANADA INC.	Assistance technique et maintenance « Dell PowerEdge R740 » avec GPU (INESSS)	9,0 k\$
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	750 000 papillons «Signez Don» et 152 000 papillons «Tarification expliquée» (Français et anglais)	15,7 k\$
DOMTAR INC. (ARIVA)	144 000 feuilles de papier 100 M « Windsor » grain long et 128 000 feuilles 120 M 17" 1/2 x 22" 1/2	16,6 k\$
DOMTAR INC. (ARIVA)	288 000 feuilles de papier blanc 100M, 25 600 feuilles de papier blanc 120M 17" 1/2 x 22" et 5 400 feuilles de papier vert 100M 23" x 35"	19,5 k\$
DR SUNG-JOO YUH INC.	Témoin expert devant le Tribunal administratif du Québec	15,0 k\$
DRUIDE INFORMATIQUE INC.	Ajout de 150 licences « Antidote 11 » français et programme de maintenance pour 850 postes « Antidote 11 » français et 5 postes « Antidote 11 » bilingue	16,1 k\$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	Fournitures électriques diverses	18,0 k\$
DUFORT ET LAVIGNE LTÉE	Équipement médical et de premiers soins	6,0 k\$
ÉLECTROGEM INC.	Service d'entretien et de réparation de l'équipement de reprographie	18,0 k\$
EMCO CORPORATION	Fournitures en plomberie pour les produits « Kholer »	10,0 k\$
ÉMONDAGE FILLION INC.	Abattage de 2 frênes au 1125 Grande Allée Ouest	2,2 k\$
ENTRAÎNEMENT SANTÉ INC.	Inscription au « Défi entreprises 2024 »	3,3 k\$
ENTREPRISES INTMOTION INC.	Assistance et mise à jour logicielle - Plan de protection Expresse ID-2 et Asure ID Express 7 (logiciel pour création de cartes d'identité sécurisée pour les enquêteurs et les inspecteurs)	8,0 k\$
ÉQUIFAX CANADA CO.	Service de demande de fiches de crédit	1,5 k\$
ÉQUIFAX CANADA CO.	Service de recherche pour recouvrement	3,0 k\$
ÉQUIFAX CANADA CO.	Abonnement mensuel à Équifax pour fins d'enquête	10,0 k\$
ESTAMPES RAY INC.	60 étampes et 72 tampons de remplacement	2,4 k\$
EXTERMINAPRO INC.	Contrôle de la présence d'oiseaux au cabanon	7,4 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
FIDEMA GROUPE CONSEILS INC.	Accompagnement pour l'acquisition d'assurances de dommages	12,5 k\$
FIGMA	Abonnement à 10 licences « Figma » et à 11 licences « Figma » outil de prototypage et éditeur de graphiques vectoriels	8,3 k\$
Flexpipe, inc.	2 chariots de transport et de rangement pour les tables de la salle polyvalente	5,4 k\$
FLO Organisation	Conférence «Conciliation travail-vie personnelle et organisation» , une heure, 130 participants	6,3 k\$
GESTION CANDEREL INC.	Assurer la connexion de l'unité d'alimentation statique sans coupure de la salle de plan de relève informatique à une génératrice pour garantir la continuité électrique en cas de panne	10,1 k\$
GROUPE AGF ACCÈS INC.	Inspections, ligne de vie et ajout d'une ligne de vie sur l'échelle du cabanon au toit.	6,8 k\$
GROUPE CONSEIL CFC INC.	Formation sur le développement de la pensée stratégique	11,5 k\$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	Services d'huissiers	5,0 k\$
HOTJAR LTD	Abonnement annuel au produit infonuagique « Saas Hotjar »	8,9 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	200 souris avec port « USB »	1,4 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	200 souris avec port « USB »	1,7 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	400 casques d'écoute	18,4 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	200 casques d'écoute	7,5 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	28 casques d'écoute	1,8 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	400 casques d'écoute	17,8 k\$
I.T.C. TECHNOLOGIES SERVICES INC.	Entretien préventif de l'équipement d'analyse autonome « Bio-Alert » de la pathogène legionella dans les systèmes d'eau et fourniture de cartouches d'analyse	5,7 k\$
iMD HEALTH GLOBAL CORP. DIVISION OF CLOUDMD	Abonnement à la base de données « MD Select » pour 15 utilisateurs	13,6 k\$
IMPRIMERIE SOCIALE (1994) inc.	90 000 papillons français « Bientôt 18 ans »	2,4 k\$
INTERNATIONAL JOURNAL OF PHARMACEUTICAL COMPOUNDING INC.	Abonnement annuel « Compounding Today.com »	1,2 k\$
IRRIGATION DE LA CAPITALE INC.	Ouverture, fermeture et entretien du système d'arrosage automatique du siège	4,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
ITI INC (INFORMATIQUE PROCONTACT)	Rehaussement de la solution ISE « Cisco Identity Services Engine » - Plateforme de controle d'accès réseau	25,0 k\$
ITI INC. (INFORMATIQUE PROCONTACT)	Maintenance de 450 licences de clés « RSA »	10,3 k\$
J. PICHÉ & FILS INC.	Services de serrurerie pour les locaux de Montréal	8,0 k\$
LE COURRIER PARLEMENTAIRE	Un abonnement électronique au quotidien « Le Courrier parlementaire »	2,4 k\$
LES BOUTIQUES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC INC.	22 cadeaux - Événement Reconnaissance - Retraite et 25 ans de service	1,3 k\$
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	Abonnement annuel Web Vigilancesanté version complète	2,5 k\$
LES URBAINCULTEURS	Sablage, finition et entretien des bacs de jardin et de la table à pique-nique	2,9 k\$
LOGIC-CONTROLE INC.	Adhésion au « Plan Advantage » incluant les mises à jour annuelles et l'assistance technique pour les logiciels en vidéosurveillance et contrôle d'accès	18,7 k\$
LUMEN, DIVISION DE SONEPART CANADA INC.	Fournitures de matériel électrique	18,0 k\$
LUMISOLUTION INC.	Fournitures électriques spécialisées	18,0 k\$
MAGALIE LAVOIE	Soutien et accompagnement de cadres en développement.	9,9 k\$
MAGASIN LATULIPPE INC.	44 chaussures de sécurité, 8 manteaux d'hiver et autres vêtements de travail	13,8 k\$
MAHEU & MAHEU INC.	Service de gestion parasitaire	4,3 k\$
MANUELLE BIBEAU	Comité d'experts pour l'analyse du marché et la définition des besoins - Prothèses auditives	7,0 k\$
MARKETING BANG! INC.	Campagne de diffusion - Dossier de recours collectif « Raunet »	2,0 k\$
MENSYS BV	Maintenance et assistance technique du logiciel « ASG-Remote Desktop » conçu pour l'accès administratif aux ordinateurs à distance	1,6 k\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	15 claviers courts ergonomiques	1,4 k\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	500 coussinets de rechange pour casques d'écoute	1,8 k\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	1 téléviseur « Samsung » et 1 support mural	1,5 k\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	15 claviers courts ergonomiques	1,4 k\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	450 jetons « RSA » virtuels	15,0 k\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	31 accès à de la formation technologique en ligne « Pluralsight »	24,2 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
MOBILIER DE BUREAU MOBILIUM INC.	30 tables électriques à 2 moteurs 23" à 49 ", 30 panneaux en polyéthylène 15"x24", 30 panneaux en polyéthylène 15"x24" et 60 supports pour installation sur ou sous le bureau clip	21,8 k\$
MONETTE EXPRESS 141273 CANADA INC.	Déménagement de 6 cabinets de serveurs	1,5 k\$
MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE	2 variateurs de vitesse « ABB » et 2 filtres harmoniques « TRF Reactance »	12,1 k\$
MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE	Installation d'un système de filtres sur les ventilateurs	6,6 k\$
MYLÈNE PAQUETTE & COMPAGNIE INC.	Conférence : Faire face aux changements, un coup de rame à la fois.	6,1 k\$
NATHALIE DUBÉ (COACHING GALILÉE)	Service de coaching de gestion de niveau stratégique	9,8 k\$
NAUTILUS PLUS INC.	Abonnement annuel à 10 licences « Ultime Fit »	1,1 k\$
NET-WALL INTERNET SECURITY INC.	Abonnement « MetaDefender Cloud Prevention API (OPSWAT) »	23,0 k\$
NORDA STELO INC.	Expertise en ingénierie	7,0 k\$
ORIZON MOBILE	Entretien des appareils de radiocommunication et des équipements associés	7,4 k\$
P S L INC.	Un coffre à outils	2,3 k\$
PANAVIDÉO INC.	3 caméras mini dôme anti-vandale « Axis » pour les cabinets SécurSanté	2,2 k\$
PAQUETTE ET ASSOCIÉS S.E.N.C., HUISSIERS DE JUSTICE	Services d'huissiers	6,0 k\$
PATRICE PELLETIER	Comité d'experts pour l'analyse du marché et la définition des besoins - prothèses auditives	9,8 k\$
PEINTURE CORROCOAT INC.	27 tables de conférence remises à neuf	8,0 k\$
PITNEY BOWES DU CANADA LTÉE	Entretien de la machine à affranchir et location d'un compteur postal pour les bureaux de Montréal	1,0 k\$
PITNEY BOWES DU CANADA LTÉE	Entretien de la machine à affranchir de Québec	3,1 k\$
POSTMAN INC.	15 licences « Postman »	7,3 k\$
RAPHAËL BEAUVAIS- LANDRY	Comité d'experts pour l'analyse du marché et la définition des besoins - Prothèses auditives	7,0 k\$
REALTIMEBOARD INC. DBA MIRO	50 licences par abonnement « Miro Entreprise »	15,9 k\$
RECYCLAGE VANIER INC.	Cueillette et recyclage de carton	5,7 k\$
RECYCLAGE VANIER INC.	Collecte et déchetage des documents confidentiels rejetés	4,2 k\$
REGULVAR INC.	500 cartes d'accès pour l'édifice du 1125, Grande Allée Ouest à Québec	3,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
REGULVAR INC.	Abonnement à la licence « EnteliWEB » pour l'opération des équipements de mécanique du bâtiment salle TI	5,8 k\$
RÉSEAU RH D'ANNIE, INC.	Conférence «Allier performance et équilibre» présentée pour la journée des gestionnaires, durée 1h20, 120 participants	5,8 k\$
RIOPEL, GAGNON, LAROSE & ASSOCIÉS	Services de sténographie	15,0 k\$
ROULEMENTS HARVEY INC.	12 courroies et 2 poulies utilisées comme traction entre le moteur et le ventilateur du système 31A.	1,5 k\$
SAP CANADA INC.	Assistance technique et maintenance - 10 licences - « PowerDesigner Data Architect » (architecture de données conceptuelle, logique et physique/référentiel collaboratif et portail Web orienté utilisateur)	11,9 k\$
SERVICE ALIMENTAIRE LE GOURMET INC.	Service de traiteur : Événement Reconnaissance 2024 - Retraite et 25 ans de service	2,4 k\$
SERVICE RÉGIONAL D'INTERPRÉTARIAT DE L'EST DU QUÉBEC INC.	Service d'un interprète en langue des signes pour un employé malentendant lors d'une formation	1,5 k\$
SERVIR + SOINS ET SOUTIEN À DOMICILE INC.	Campagne de vaccination antigrippale 2024	6,3 k\$
SKILLS BASE	35 licences du logiciel « Skill Base » utilisé pour la gestion des compétences sectorielles	1,8 k\$
SLIDEMODEL	Abonnement internet annuel de base « SlideModel » - Modèles de présentation	1,5 k\$
SODEXO QUÉBEC LTÉE	Service de traiteur - Journée des gestionnaires	5,2 k\$
SOLIDCAD	Abonnement annuel à 10 licences « AutoCAD » logicielles de conception de bâtiment 3D	18,2 k\$
SPARX SYSTEMS PTY LTD	Droits d'utilisation pour 20 licences corporatives flottants « Enterprise Architect »	10,8 k\$
SPICERS CANADA ULC	Fournitures spécialisées pour la presse « Komori » et articles d'emballage	7,0 k\$
STÉNOFAC INC.	Services professionnels rendus dans le dossier de la DSJ 1171-2024-00043	1,2 k\$
SUPREMEX INC.	10 000 enveloppes	4,2 k\$
SUPREMEX INC.	15 000 enveloppes préaffranchies CP 13 000 pour secteur des enquêtes	2,8 k\$
SYSTÈMES ACQUIRO INC.	Abonnement aux services de sondage en ligne Interceptum - version Entreprise	2,8 k\$
SYSTÈMES M.L. INC.	Réparation de la base des 2 tours d'eau au 1125 Grande Allée	2,5 k\$
TECHNOROL INC.	Fournitures spécialisées pour la presse « Komori »	6,0 k\$
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	Abonnement au logiciel Toxyscan	2,0 k\$
UPS SCS, INC.	Frais de douanes	3,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions générales -

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
UPTODATE, INC.	Licence corporative « UpToDate » pour 17 utilisateurs - système logiciel de ressource médicale	20,3 k\$
VENTILATION C.F. INC.	Travaux correctifs sur la roue thermique du système de ventilation	15,3 k\$
VIDÉOTRON INC.	Abonnement à internet	2,0 k\$
VOIR 10198 - A. GIGNAC 2013 INC.(DÉSACTIVÉ)	Inspection et entretien des portes de garage et des quais niveleurs	21,0 k\$
WBNBC LE MEILLEUR RÉSEAU MONDIAL DE CONTACTS D'AFFAIRES INC.	Salon de l'emploi Laurier, Québec, les 5 et 6 avril 2024	1,9 k\$
WBNBC LE MEILLEUR RÉSEAU MONDIAL DE CONTACTS D'AFFAIRES INC.	Salon emplois Laurier Québec, 4 et 5 octobre 2024	1,9 k\$
WOLSELEY CANADA INC.	Fournitures en plomberie	20,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 7

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

RÉPONSE NO 7

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 8

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2024-2025 :

- a) la liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement ;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale) ;
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants ;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé ;
- e) une description de son mandat ;
- f) la date de début de son contrat ;
- g) la date prévue de fin de son contrat ;
- h) sa rémunération annuelle.

RÉPONSE NO 8

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 9

Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet ;
- b) la nature du projet ;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
-la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) le nombre et la liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2024-2025.

RÉPONSE NO 9

m) Aucune pénalité n'a été appliquée pour l'année financière 2024-2025 en TI.

Exception aux sous-questions c), h), j), k) et l) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a), b), d), e) f), g) et i), l'information sur les projets informatiques qualifiés de plus de 500 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord des projets en ressources informationnelles à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 10

Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :

- a) les coûts estimés par année :
- b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;
- c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;
- d) la liste des fournisseurs;
- e) une copie du plan de déploiement.

RÉPONSE NO 10

- b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données

	2024-2025
Solution Nuagique Teradata VantageCloud Enterprise	1 159,5 k\$
Base de données MySQL (pour Rendez-vous santé Québec)	55,5 k\$

- c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité

Pour la solution Nuagique Teradata VantageCloud Enterprise, aucun montant pour des pénalités n'est prévu pour les dépassements de capacité; la Régie de l'assurance maladie du Québec peut demander un ajout de capacité en cours de contrat.

Pour la base de données MySQL, c'est une facturation mensuelle à l'utilisation, donc aucun montant prévu pour le dépassement de capacité.

- d) Les informations concernant la liste des fournisseurs et des prestataires de services qualifiés par appel d'intérêt en infonuagique est disponible sur Internet à l'adresse suivante : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/faireaffaire/Appels_d_offres_et_acquisitions/Courtier en infonuagique/LI prestataires qualifiés AO courtier.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/faireaffaire/Appels_d_offres_et_acquisitions/Courtier_en_infonuagique/LI_prestataires_qualifies_AO_courtier.pdf).

Exception aux sous-questions a) et e) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 11

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2024-2025, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I.a) au Québec;
 - II.b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE NO 11

Voir la réponse à la page suivante.

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

La réponse s'applique à l'ensemble des opérations de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

	2024-2025 ¹
a) La photocopie	20,8 k\$
b) et c) Le mobilier de bureau et l'ameublement	66,2 k\$
d) La décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes	2,0 k\$
e) Le distributeur d'eau de source	0,0 k\$
f) g) h) Les frais de transport, frais d'hébergement et frais de repas	161,0 k\$
i) Le remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0,0 k\$
j) Les dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	
I. a) au Québec	514,5 k\$
II. b) à l'extérieur du Québec	0,0 k\$

¹ Données au 31 janvier 2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 12

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2024-2025, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le coût des contrats téléphoniques;
- b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- e) le nombre de téléphones cellulaires et téléphones intelligents;
- f) le coût d'acquisition des appareils;
- g) le coût d'utilisation des appareils;
- h) les noms des fournisseurs;
- i) les ordinateurs portables;
- j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

RÉPONSE NO 12

Exception aux sous-questions e), i) et j), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a), f), g) h), l'information fournie en réponse à ces questions est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

	2024-2025 (au 31 janvier 2025)
b) Coût des frais d'itinérance	0,4 k \$
c) Coût lié aux dépassements des forfaits de données	0,1 k \$
d) Coûts de résiliation	0,4 k \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 13

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
 - b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
 - c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
 - f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
 - g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
 - i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
 - n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
 - o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
 - p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
 - q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- r) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : r) le nombre de postes demeurés vacants en raison des mesures de contrôle des dépenses (gel de recrutement) décrétées par le gouvernement du Québec le 1er novembre 2024.

RÉPONSE NO 13

13 a) à g), i) à n) et p)

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

13 h)

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

13 o), q) et r)

Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 14

- a) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2024-2025 et les prévisions pour l'année 2025-2026 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
- b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2024-2025 et les prévisions pour l'année 2025-2026 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines
- c) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2024-2025 et les prévisions pour l'année 2025-2026 de : d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

RÉPONSE NO 14

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
 - b) Les départs à la retraite ont fait l'objet de remplacements suivant les besoins exprimés par les unités administratives.
 - c) 19 retraités ont été engagés pour un ou des contrats entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025. Les contrats ont été octroyés selon la Directive concernant la nomination d'une personne retraitée de la fonction publique, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 15

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2024-2025 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) le coût total de ladite location;
- d) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- e) la durée du bail;
- f) propriétaire de l'espace loué;
- g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation.
- h) la superficie totale réellement occupée;
- i) la superficie inoccupée;
- j) le coût de location au mètre carré;
- k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

RÉPONSE NO 15

d) 0 \$

e) 10 ans

g) Aucune résiliation

Les sous-questions h), i), j) et k), semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a) l'emplacement de la location, b) la superficie totale pour chaque local loué, c) le coût total de ladite location et f) propriétaire de l'espace loué, l'information est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27). <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 16

Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2024-2025, fournir :

- a) la liste des actifs excédentaires inoccupés;
- b) la valeur estimée de ceux-ci;
- c) les coûts d'entretien annuel;
- d) le nombre de pieds carrés de ceux-ci.

RÉPONSE NO 16

Pour les immeubles qui sont la propriété de la Société québécoise des infrastructures (SQI) :
La réponse à cette question sera transmise par la SQI.

Pour l'immeuble qui est la propriété de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :
La RAMQ ne possède aucun actif excédentaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 17

Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2024-2025, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

RÉPONSE NO 17

Aucuns travaux effectués dans les espaces occupés pour 2024-2025.

Exception à la sous-question a) qui semble non pertinente à l'étude des crédits.

L'information fournie inclut les cabinets ministériels. Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 18

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2024-2025, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) la masse salariale totale par cabinet;
- e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- f) la prime de départ versée, le cas échéant;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2024-2025;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- l) si l'employé a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

RÉPONSE NO 18

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Exception aux sous-questions a), e), f), g), h), i), j), k) et l), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 19

Liste des sommes d'argent versées en 2024-2025, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

.....

RÉPONSE NO 19

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 20

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
- g) les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE NO 20

Aucune personne hors structure n'est rémunérée par la Régie de l'assurance maladie du Québec alors qu'elle n'occupe aucun poste dans l'organisation.

Exception aux sous-questions a) et g), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 21

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE NO 21

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 22

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2024-2025, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) par catégorie d'âge;
- c) prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE NO 22

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 23

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

RÉPONSE NO 23

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Exception à la sous-question a), qui semble non pertinente à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 24

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2024-2025, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.
- d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.

Ventiler le montant total par catégorie.

.....

RÉPONSE NO 24

Voir la réponse à la page suivante.

Exception à la sous-question d) qui semble non pertinente à l'étude des crédits.

L'information fournie inclut les cabinets ministériels.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***- Réponses aux questions générales -*

FOURNISSEUR	NATURE DU SERVICE	COÛT (k\$)¹
AXXIO INC.	Services Internet d'information	0,2
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)	Services Internet d'information	17,2
ENTANDEM INC.	Services Internet d'information	1,9
INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA IPIC	Services Internet d'information	0,5
INTERNATIONAL JOURNAL OF PHARMACEUTICAL COMPOUNDING INC.	Journaux	1,2
IQVIA SOLUTIONS CANADA INC. (IMS HEALTH)	Services Internet d'information	29,8
ISACA-QUÉBEC	Services Internet d'information	0,3
LE CODE DUCHARME INC.	Services Internet d'information	0,2
LE COURRIER PARLEMENTAIRE	Services Internet d'information	2,4
LE DEVOIR INC.	Services Internet d'information	0,2
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	Services Internet d'information	71,1
LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	Livres	0,3
MERX	Services Internet d'information	1,0
SLIDEMODEL	Services Internet d'information	0,2
THOMSON REUTERS CANADA	Services Internet d'information	5,3
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	Services Internet d'information	2,0
UPTODATE, INC.	Services Internet d'information	20,4
WILSON & LAFLEUR LTÉE	Services Internet d'information et Livres	0,4
WOLTERS KLUWER CANADA LIMITÉE	Services Internet d'information	1,9

¹ Données au 31 janvier 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 25

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

RÉPONSE NO 25

Aucune somme n'a été déboursée pour les fins énumérées à la question.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 26

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) le nombre de visiteurs (« hits ») par mois;
- g) nombre de visiteurs uniques mensuellement
- h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.
- i) la fréquence moyenne de mise à jour;
- j) le responsable du contenu sur le site.

RÉPONSE NO 26

Exceptions des sous-questions f), g), i) et j) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

- a) le nom du site Web;

Site principal de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ),
volets Citoyens et Professionnels :

- Le site se nomme Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca).

Autres sites :

- Carnet santé Québec (www.carnetsante.gouv.qc.ca)
- Rendez-vous santé Québec (www.rvsq.gouv.qc.ca)

b) et c) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site et les coûts de construction du site;

Pour l'année 2024-2025, aucun coût de construction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour (données au 31 janvier 2025);

Site principal de la RAMQ	Hébergement	Entretien et mise à jour
2024-2025	208,5k\$ Abonnement service d'hébergement infonuagique – site internet 8,1 k\$ Environnement de développement intégré 0 \$ Services professionnels en soutien au contrat	444,7 k\$ Ressources internes et externes

Carnet santé Québec	Hébergement	Entretien et mise à jour
2024-2025	Ces coûts sont inclus dans les coûts d'infrastructures technologiques de la RAMQ.	Les dépenses d'entretien et de mise à jour sont de 1,8 M\$.

Rendez-vous santé Québec	Hébergement	Entretien et mise à jour
2024-2025	Ces coûts sont inclus dans les coûts d'infrastructures technologiques de la RAMQ.	Les dépenses d'entretien et de mise à jour sont de 1,4 M\$.

e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);

2024-2025 : Aucun coût de modernisation ou de refonte

h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.

2024-2025 : 0,5 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 27

Pour 2024-2025, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :

- a) les régions et les villes visitées;
- b) les personnes et organismes rencontrés;
- c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- d) les raisons du déplacement;
- e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- f) les coûts ventilés;
- g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

RÉPONSE NO 27

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Exception aux sous-questions b), c) et g), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 28

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2024-2025 :

- a) le détail des mandats;
- b) le coût (déplacements, etc.);
- c) le nombre de ressources affectées;
- d) le nombre de rencontres;
- e) le nombre d'ETC affectés à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
- f) l'objet;
- g) les dates.

RÉPONSE NO 28

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Exception aux sous-questions a), c), d), e), f) et g), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 29

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

.....

RÉPONSE NO 29

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 30

Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE NO 30

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 31

L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2025-2026.

RÉPONSE NO 31

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2024-2025 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 32

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026.

.....

RÉPONSE NO 32

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 33

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2024-2025, ainsi que les prévisions pour 2025-2026 et 2026-2027, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 33

Facturation pour les services hospitaliers rendus au Québec à des résidents des autres provinces – 2024-2025

Province	Total facturé ¹
Alberta	2 262,6 k\$
Colombie-Britannique	2 984,1 k\$
Île-du-Prince-Édouard	232,4 k\$
Manitoba	2 289,7 k\$
Nouveau-Brunswick	13 315,4 k\$
Nouvelle-Écosse	1 081,2 k\$
Nunavut	396,4 k\$
Ontario	24 069,5 k\$
Saskatchewan	519,3 k\$
Terre-Neuve-et-Labrador	1 250,7 k\$
Territoires du Nord-Ouest	109,8 k\$
Yukon	47,0 k\$

¹ Données au 31 janvier 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 34

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2024-2025, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

RÉPONSE NO 34

Les dispositions relatives au versement des primes au rendement et des bonis ont pris fin le 30 mars 2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 35

Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2024-2025 le montant total des primes au rendement, des ajustements salariaux non-récurrents et des bonis versés au personnel de cabinet.

.....

RÉPONSE NO 35

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 36

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2024-2025, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

RÉPONSE NO 36

Aucune prime de départ n'a été octroyée en 2024-2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 37

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2024-2025 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

.....

RÉPONSE NO 37

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 38

La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2024-2025 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2025-2026. Pour chacun de ces programmes existants en 2024-2025, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2025-2026, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

RÉPONSE NO 38

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 39

Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

.....

RÉPONSE NO 39

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 40

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
- e) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.

RÉPONSE NO 40

- a) Informations provenant de la Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles, pour 2024-2025 :

Dépense totale : 143,6 M\$

- b) Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet - <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>).
 - c) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
 - d) L'information recherchée se retrouve à l'adresse Internet suivante: <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/portrait-de-la-main-d-oeuvre-en-ti-de-la-fonction-publique-du-quebec>.
 - e) L'information recherchée se retrouve à l'adresse Internet suivante: <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/portrait-de-la-main-d-oeuvre-en-ti-de-la-fonction-publique-du-quebec>.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 41

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2024-2025 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

.....

RÉPONSE NO 41

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 42

Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;
- c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.

RÉPONSE NO 42

Association, ordre ou corporation professionnelle pour l'année 2024-2025	Coût (k\$)	Nombre de cotisations
Barreau du Québec	48,3 \$	25
Chambre des notaires du Québec	2,0 \$	1
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	2,3 \$	2
Collège des médecins du Québec	21,1 \$	11
Ordre des pharmaciens du Québec	53,1 \$	38
Ordre des ingénieurs du Québec	2,4 \$	4
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	1,2 \$	3
Ordre des dentistes du Québec	4,8 \$	2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 43

Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) la date ;
- b) la nature ;
- c) les questions posées ;
- d) les réponses ;
- e) la firme retenue ;
- f) les coûts.

RÉPONSE NO 43

Les sous-questions a), b), c) et d) semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

e) et f)

Firme	Coût
Marketing Léger inc.	91,5 k\$
Bureau des intervieweurs professionnels (B.I.P.)	14,0 k\$
Amélio	12,9 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 44

Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2024-2025 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.

RÉPONSE NO 44

Aucun montant dépensé en 2024-2025 pour la compensation des émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 45

Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région:

- a) fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2024-2025;
- b) le nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transférés en région en 2024-2025 en précisant la région d'origine et la région de destination;
- c) le nombre d'emplois transférés en région depuis le 1er octobre 2018.

RÉPONSE NO 45

L'information fournie en réponse à cette question est diffusée à l'adresse suivante:
<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/regionalisation>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 46

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : g) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027;

RÉPONSE NO 46

La réalisation des actions du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027 est incluse dans les activités courantes de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Un budget particulier est toutefois nécessaire afin que les sites informationnels et transactionnels soient accessibles et adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées de même que les documents.

Pour l'année 2024-2025, un budget de 26,5 k\$ a été octroyé.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027 est disponible sur le site Internet de la RAMQ https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/plan-action-personnes-handicapees-2024-2027.pdf.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 47

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : n) Plan d'action de développement durable 2023-2028.

RÉPONSE NO 47

La réalisation de presque toutes les actions du Plan d'action en responsabilité sociale 2023-2028 est incluse dans les activités courantes de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Certaines actions comprises dans ce plan contribuent spécifiquement à l'atteinte de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Il tient compte des attentes de participation que la RAMQ s'est vu attribuer par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Outre les actions entreprises dans le cadre de nos activités courantes, il arrive que des montants spécifiques soient alloués pour la réalisation de certaines mesures se retrouvant au plan d'action. Entre le 1er avril 2024 et le 31 janvier 2025, une mesure a fait l'objet de somme spécifique, soit un montant de 1 750\$ défrayé pour le maintien de la plateforme de covoiturage comme mesure incitative au transport collectif pour le personnel de la RAMQ.

Le Plan d'action en responsabilité sociale 2023-2028 est disponible sur le site Internet de la RAMQ : https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/plan-action-responsabilite-sociale-2023-2028_0.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 48

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure
: ss) Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse.

.....

RÉPONSE NO 48

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 49

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de : III) tout autre plan d'action ministériel ou interministériel pour lequel le ministère ou l'organisme est impliqué.

RÉPONSE NO 49

L'information concernant tout autre plan d'action ministériel ou interministériel se retrouve notamment au Rapport annuel de gestion ainsi qu'aux Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et des organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 50

Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2024-2025, au sein du ministère ou de l'organisme :

- a) le nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme;
- b) le nombre d'employés au total en ayant bénéficié;
- c) le nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2025;
- d) la proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié;
- e) le nombre d'employés en bénéficiant : 1 jour par semaine; 2 jours par semaine; 3 jours par semaine; 4 jours par semaine; 5 jours par semaine.

RÉPONSE NO 50

Depuis le 4 avril 2022, l'exercice du télétravail dans la fonction publique québécoise est encadré par la Politique-cadre en matière de télétravail qui peut être consultée à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/politique-cadre/Politique_cadre_teletravail.pdf.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 51

Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2024-2025 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.

RÉPONSE NO 51

Pour l'année financière 2024-2025, les sommes dépensées sont de 16,3 k\$. Elles correspondent aux critères établis par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 52

Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2024- 2025 :

- a) les sommes dépensées;
- b) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.

RÉPONSE NO 52

a) 12,4 k\$

b) 12,4 k\$

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.gouv.qc.ca> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 53

Liste des CT réunions en indiquant qui a fait la demande (cabinet, sous-ministre, ministère), la liste des personnes présentes, les coûts et le nom des fournisseurs.

RÉPONSE NO 53

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, un montant total de 28,1 k\$ est comptabilisé en dépenses relatives au frais de réunions.

Nom des fournisseurs :

- Banquets Baillargeon Cosmos traiteur inc.
 - BonBoss.ca inc.
 - Équilibre boutique traiteur
 - Les buffets Je reçois inc.
 - Les Délices du Parvis inc.
 - Régis Veilleux (R2M trophée)
 - Sandwicherie Fastoche inc.
 - Sodexo Québec ltée
 - Traiteur hop la toque
 - Université Laval
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 54

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2024-2025. Indiquer :

- a) le lieu;
- b) le coût;
- c) la ou les dates de participation;
- d) le nombre de participants;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

RÉPONSE NO 54

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information/autres-depenses-ramq>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 55

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2024-2025 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

RÉPONSE NO 55

La Régie de l'assurance maladie du Québec n'a réalisé aucun concours ou tirage au 31 janvier 2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 56

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2024-2025:

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
- b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
- d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2024-2025 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

RÉPONSE NO 56

- a) La Direction des communications compte 27 employés réguliers et 1 employé occasionnel.
 - b) Le montant dépensé par la direction est de 2,6 M\$.
 - c) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
 - d) La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question générale n° 06.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 57

Pour le ministère et chacun de ses organismes, agences ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer :

- a) le nombre d'incidents de sécurité de l'information;
- b) le type d'incidents;
- c) les sommes dépensées en gestion des incidents.

RÉPONSE NO 57

En ce qui a trait à l'information recherchée, nous vous informons que ces renseignements sont confidentiels au sens de l'article 28.1 de la Loi sur l'accès.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 58

Veillez nous fournir la liste des rencontres de planification stratégique de type « lac-à-l'épaule » tenues par le ministère ou l'organisme en indiquant :

- a) Les dates;
- b) L'endroit précis;
- c) La liste des personnes présentes;
- d) L'ordre du jour;
- e) Les procès-verbaux;
- f) Les coûts détaillés (frais de location, d'hébergement, repas, déplacement, location d'équipement, conférencier, etc.)

RÉPONSE NO 58

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, la RAMQ a dépensé 12,4 k\$ pour la tenue de rencontres de planification stratégique de type « lac-à-l'épaule ».

Les sous-questions a) b) c) d) et e) ne semblent pas pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 59

Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.

- a) Nombre de stagiaires reçus;
- b) Heures de stages effectuées;
- c) Rémunération totale déboursée.

RÉPONSE NO 59

- a) 15 stagiaires ont été accueillis en 2024-2025.
- b) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.
- c) La rémunération totale déboursée a été de 0,1 M\$*.

*Données de la paie du 6 février 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 60

Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones.

- a) Fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones

RÉPONSE NO 60

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a engagé aucune dépense pour des consultations avec les Autochtones.

Néanmoins, la RAMQ a à cœur de donner une voix à ses clientèles pour améliorer ses services et répondre à leurs besoins. En ce sens, elle travaille en collaboration avec différents partenaires afin de faciliter l'accès à la carte d'assurance maladie pour les personnes autochtones et améliorer la confiance des Premières Nations et Inuit envers le système de santé québécois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 61

Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans

.....

RÉPONSE NO 61

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 62

Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d'aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.

RÉPONSE NO 62

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 63

Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42e législature.

.....

RÉPONSE NO 63

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 64

Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.

RÉPONSE NO 64

Le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois administrées par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est de 25 643 \$* pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

Il est important de souligner que ce n'est pas la RAMQ qui décide des amendes, mais plutôt le Directeur des poursuites criminelles et pénales qui choisit d'engager des poursuites et fixe le montant de l'amende selon les limites légales. Les amendes et les frais sont ensuite collectés par le Bureau des infractions et amendes.

* Les montants contiennent les amendes et les frais.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 65

Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants.

.....

RÉPONSE NO 65

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 66

Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.

.....

RÉPONSE NO 66

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2024-2025 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 67

Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.

RÉPONSE NO 67

La réponse à cette question sera transmise par la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour les immeubles dont elle est propriétaire.

Pour les immeubles qui ne sont pas la propriété de la SQI :

Immeuble : 1125, Grande Allée Ouest : 39,7 M\$

Meubles : 0,2 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 68

Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.

.....

RÉPONSE NO 68

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 69

Total des sommes versées à titre de dommages exemplaires ou punitifs pour l'ensemble des jugements rendus.

RÉPONSE NO 69

L'information recherchée est disponible sur le site Internet de la Société québécoise d'information juridique à l'adresse suivante: <https://soquij.qc.ca/a/fr>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 70

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2024-2025 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;

RÉPONSE NO 70

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 71

Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2024-2025 :

- a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article;
- c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.

RÉPONSE NO 71

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2024-2025 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 72

Pour 2024-2025, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

RÉPONSE NO 72

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 73

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.

RÉPONSE NO 73

Voir la réponse à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Voici la liste des comités sous la responsabilité entière ou partagée de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de gouvernance de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM)	Adopter des mesures de pertinence des actes médicaux, ainsi que des projets de réinvestissement visant la modernisation de la pratique en médecine spécialisée et l'amélioration de l'accès aux services de ladite médecine spécialisée.	François Dubé	Aucun
Comité aviseur au directeur général	Analyser et faire des propositions au directeur général de l'IPAM concernant des mesures de pertinence et/ou des projets de réinvestissement qui seront par la suite proposés au Comité de gouvernance.	Chantal Laroche	Aucun
Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance santé (CCEIAS)	Déterminer la couverture interprovinciale et interterritoriale des soins de santé conformément à la Loi canadienne sur la santé. Superviser et faciliter les ententes bilatérales sur les services hospitaliers, fixer les tarifs des services, élaborer les politiques et règles connexes, traiter les questions de facturation, d'inscription et d'admissibilité aux régimes d'assurance santé.	Patrice Boudreault	Aucun
Comité conjoint d'évolution et d'application des programmes d'aides techniques	Échanger sur les problématiques d'évolution et d'application vécues dans les établissements pour les différents programmes d'aides techniques. Partage d'information.	Elisabeth Delisle	Aucun
Comité d'orientation stratégique ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)/RAMQ sur les projets en technologies de l'information (TI)	Assurer une vision partagée et une cohérence de la priorisation des dossiers conjoints. Discuter des priorités des projets en cours	Louis Forgues Pascal Poulin Pierre Lafleur Sonia Marceau Sylvie Vézina	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité tactique MSSS-RAMQ (ad hoc)	Soutenir le comité d'orientation stratégique MSSS-RAMQ (COS) dans l'exercice de son mandat.	Michel Poulin Émilie Vézina Érick Hervieux Raphaël Gagné-Colombo Simon Canuel Annie Parent Eric St-Gelais	Aucun
Comité des ressources informationnelles du MSSS	Comité de suivi sous la responsabilité de la Direction générale des technologies de l'information avec des directeurs des ressources informationnelles du réseau.	Annie Parent	Aucun
Comité de surveillance des usages inappropriés	Soutenir la RAMQ et le MSSS dans l'application du respect des règles entourant la consultation du Dossier santé Québec (DSQ). Il analyse et qualifie les usages potentiellement inappropriés soumis à son examen, en se référant à la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé (LPCRS) et à la pratique du milieu de la santé. Il contribue également à l'amélioration continue du cadre et de la pratique de la surveillance des usages inappropriés du DSQ en collaboration avec le MSSS et la RAMQ.	Johanne Mercier Mélanie Cloutier	Aucun
Comité stratégique de la transformation numérique gouvernementale	Effectuer le suivi et l'arrimage des deux projets sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN). Définir les orientations du programme de Service québécois d'identité numérique (SQIN) et approuver les recommandations du comité de gestion.	Louis Forgues Sonia Marceau	Aucun
Comité d'arrimage de prestation électronique de services	Assurer le lien avec les différents organismes qui utiliseront la solution SQIN. Coordonner, suivre les différentes activités à réaliser par les partenaires ainsi que préciser les besoins. Discuter de la priorité des besoins et échanger sur les besoins d'affaires des divers organismes publics	Émilie Vézina	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de coordination de l'action gouvernementale à l'égard des personnes handicapées - OPHQ	Instance stratégique réunissant l'ensemble des membres du comité de coordination de l'action gouvernementale à l'égard des personnes handicapées.	Sonia Marceau	Aucun
Comité sur l'élargissement des pratiques professionnelles - MSSS	Participation aux travaux du comité interministériel sur l'élargissement des pratiques professionnelles piloté par le MSSS	Patrice Boudreault	Aucun
Comité d'évolution des produits solutions citoyennes et entreprises	Informé sur l'état d'exploitation apporté (anomalies, arrêts planifiés, disponibilité des produits, etc.), des améliorations apportées (indicateurs), l'état d'avancement de projet d'évolution (enjeux, jalons), la portée des améliorations sur trois mois (PI), sur les communications et la gestion du changement pour le déploiement de l'évolution des produits, sur les indicateurs de gestions relatifs aux services à la clientèle, reçoit et priorise les recommandations relatives aux améliorations à apporter aux solutions et aux processus du service à la clientèle.	Caroline Poulin	Aucun
Comité conjoint MSSS-RAMQ-Société de l'assurance automobile du Québec-ministère des Finances du Québec directeur sur les soins de santé	Évaluer le coût des services de santé résultant des accidents de la route au Québec.	Simon Garant Zhi Heng Zhang	Aucun
Table opérationnelle RAMQ-Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP)	Échanger sur les dossiers et enjeux opérationnels de chacun des organismes.	Sophie Lefrançois Louise-Andrée Marceau Marie-France Beaulieu Linda Martineau	Aucun
Comité RAMQ-MSSS-Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) en assurance médicaments	Assurer une opérationnalisation efficace et efficiente du Régime général d'assurance médicaments (RGAM) au bénéfice de la population du Québec.	Mélanie Rainville Alain Albert	Aucun
Forum d'échanges avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP-RAMQ)	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur des médicaments et des services pharmaceutiques.	Mélanie Rainville Antoine Tousignant	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité tripartite RAMQ-MSSS-INESSS	Explorer différentes avenues afin de maintenir ou d'améliorer un niveau de service aux citoyens de qualité pour les années à venir et mettre en place des solutions respectant les limites financières du régime public d'assurance médicaments et l'usage optimal des médicaments.	Mélanie Rainville Louis Dumont Marie-Josée Cantin Alain Albert Antoine Tousignant	Aucun
Table d'affaires avec l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) & Biosimilaires Canada	Présenter les rôles et responsabilités de la RAMQ dans l'univers du médicament et échanger sur différentes préoccupations.	Mélanie Rainville Louis Dumont Marie-Josée Cantin	Aucun
Comité des partenaires sur le régime public d'assurance médicaments	Assurer une compréhension commune du régime public d'assurance médicaments entre les différents partenaires de la RAMQ en particulier sur les mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception. Les partenaires sont la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES), l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) et l'AQPP.	Mélanie Rainville Alain Albert Benjamin Brisson-Gauthier	Aucun
Forum entre le Collège des médecins et la RAMQ	Forum de discussion sur des sujets d'intérêts communs liés à l'exercice des mandats respectifs (frais facturés aux personnes assurées, déontologie médicale, etc.).	François Dubé Bruno Rainville Jean-Nicolas La Haye Dominic Brochu	Aucun
Comité de conciliation (Fédérations et associations)	Discuter des dossiers de conciliation en litige suivant une contestation de la décision rendue en révision. La fédération ou l'association en cause effectue une recommandation auprès de la RAMQ et la décision finale est rendue par celle-ci. Le recours suivant une décision rendue en conciliation est l'arbitrage.	Isabelle Groleau Mona Maheux Médecin de la Direction des professionnels de la santé (RAMQ) selon le dossier de conciliation	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Forum d'échanges avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins.	Simon Canuel Bruno Rainville Nancy Hébert	Aucun
Forum d'échanges avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins.	Simon Canuel Bruno Rainville Nancy Hébert	Aucun
Comité interministériel IaaS-PaaS Comité consultatif clientèle du programme (CCTI)	Assurer la diffusion d'informations sur les stratégies gouvernementales entourant l'infonuagique. Réaliser certains travaux, dont la mise à jour des orientations infonuagiques diffusées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Agir en tant que comité de coordination de la stratégie d'adoption de l'infonuagique par les organismes publics (Programme CCTI).	Martin Lavoie Mario Grenier Mehdi Khaddara	Aucun
Comité expert Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) - Guichets d'accès à la première ligne (GAP)	Échanger sur les différents enjeux, prioriser les demandes et collaborer à la mise en œuvre des actions structurantes qui visent à améliorer le fonctionnement à long terme du GAMF et des GAP et le développement d'offre de service adaptée, améliorant ainsi la prise en charge des patients par un médecin de famille et la réponse à leurs besoins ponctuels ou chroniques pendant la période d'attente.	Sonia Dufour Jéziel Giguère	Aucun
Comité national de coordination clinique stratégique télésanté	Orienter et conseiller sur les priorités, les stratégies et les actions pour assurer le dynamisme de la télésanté au Québec.	Bruno Rainville	Aucun
Comité MSSS/RAMQ sur les programmes de contribution en hébergement	Mettre à jour les programmes de contribution des adultes hébergés en établissement ou en ressource intermédiaire.	Catherine Lefebvre Chantale Dumont. Dominique Barbier	Aucun
Comité stratégique interministériel – Stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises	Proposer à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale un projet de Stratégie gouvernementale.	Sonia Marceau	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité directeur interministériel – Stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises	Proposer au comité stratégique interministériel une vision, des orientations, des objectifs stratégiques, des mesures structurantes soutenant les projets de simplification à l'échelle gouvernementale ainsi qu'un plan de mise en œuvre.	Maude Séguin-Larouche Jonathan Lemelin	Aucun
Comité directeur interministériel du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille	Assurer le suivi quant à la simplification des démarches d'accès aux programmes et mesures destinés aux personnes handicapées et leur famille.	Sonia Marceau	Aucun
Comité de suivi du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille	Assurer le suivi des travaux du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille	Patrice Boudreault Joane Saumur-Bélair	Aucun
Cellule gouvernementale de cyberdéfense (CGCD)	Partager de l'information provenant du CGCD et entre les COCD (Centre opérationnel de cyberdéfense).	Serge Dussault Jean-François Laverdière	Aucun
Groupe d'échange Québec (GEC)	Partager de l'information sur la conception, la mise en place, l'exploitation et les bonnes pratiques de services TI entre les assureurs publics et privés du Québec	Serge Dussault	Aucun
Forum des gestionnaires TI (FGTI)	Partager de l'information sur la conception, la mise en place, l'exploitation et les bonnes pratiques de services TI entre les gestionnaires TI du gouvernement du Québec	Serge Dussault	Aucun
Comité multilatéral pour l'exemplarité de l'État	Assurer la collaboration et la concertation de l'action de l'Administration en matière d'exemplarité. Proposer une vision stratégique commune du rôle exemplaire que l'État doit jouer.	Sonia Marceau	Aucun
Table de coordination interministérielle québécoise portant sur les travailleurs étrangers temporaires, plus spécifiquement à la protection des travailleurs agricoles, et portant sur les données, le logement et leur protection.	Table de coordination interministérielle québécoise portant sur les travailleurs étrangers temporaires, plus spécifiquement à la protection des travailleurs agricoles, et portant sur les données, le logement et leur protection.	Chantal Rhéaume	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de gestion de la transformation numérique du MSSS	Échanger sur les orientations et les objectifs de la transformation numérique du MSSS et du réseau de la santé et des services sociaux.	Annie Parent Ghislain Arseneault	Aucun
Comité de suivi de l'entente MSSS-FMOQ	Comité de suivi de l'application des modalités de l'entente de principe convenue entre le MSSS et la FMOQ	Simon Canuel	Aucun
Comité partage d'information RAMQ-AQPP- Amélioration des pratiques en assurance médicaments	Prévenir les problématiques de non-conformité en intervenant en amont par divers moyens.	Manon Dubé Mélanie Rainville	Aucun
Table interministérielle en intelligence artificielle (IA)	Arrimer les actions stratégiques en lien avec l'adoption de l'IA dans le secteur public et de mutualiser les efforts gouvernementaux en matière d'IA.	Elena Birsan Nabila Yasmine Saidji	Aucun
Comité de travail Pharmaciens-RAMQ	Développer une compréhension commune des différents processus d'affaires actuels en pharmacie et à la RAMQ en lien avec le processus d'inscription-désinscription en assurance médicaments. Échanger sur les préoccupations et enjeux potentiels concernant l'inscription-désinscription en pharmacie. Identifier des opportunités d'évolution et d'innovation pour alimenter la transformation de ce processus. Contribuer à l'identification d'une ou des solutions d'affaires conjointes approuvées et endossées par les différentes parties prenantes (incluant les assureurs privés) qui permettraient l'atteinte du scénario cible	Anne-Christine Langlois-Thériault Richard Marquis Louis Dumont Caroline Gaudreault	Aucun
Comité de gouvernance assureurs-RAMQ	Désigner les participants au comité de travail, suivre l'avancement des travaux, adresser les éléments de nature plus stratégiques touchant les différentes parties prenantes, donner les orientations, assurer l'intégration des différentes priorités et approuver les livrables.	Pierre Lafleur Nathalie Croteau Anne-Christine Langlois-Thériault Richard Marquis	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de travail assureurs- RAMQ	Développer une compréhension commune des processus d'affaires actuels des assureurs et à la RAMQ. Identifier les écarts entre les processus actuels et ceux du scénario visé. S'arrimer aux travaux de faisabilité technique de la RAMQ. Présenter une solution d'affaires conjointe approuvée et endossée par tous les intervenants. Produire des livrables consolidés. Alimenter le comité de gouvernance sur les préoccupations et enjeux potentiels.	Anne-Christine Langlois-Thériault Richard Marquis Louis Dumont Caroline Gaudreault Johanne Charest Christine Rousseau	Aucun

# demande 2025-2026	# demande 2025-2026 Opp. off. (PLQ)	# demande 2025-2026 2e opp. (QS)	# demande 2025-2026 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2025-2026 non répondues	Motif
NR1	G17	N/A	N/A	Demandes de rétrocession espaces non occupés	Liste des demandes de rétrocession des espaces non occupés concernant des baux de location. Pour chacune des demandes et pour chaque bail, préciser : a) la date de la demande; b) l'adresse des locaux visés par la demande; c) la superficie totale du bail de location; d) la superficie non occupée du bail de location au moment de la demande; e) les économies visées; f) la réponse de la SQI ou du locateur en indiquant la date de la réponse.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 15.
NR2	G19	N/A	N/A	Portrait actifs excédentaires	Portrait des actifs excédentaires, ratio location propriété et nouveau pied-carrés en propriété.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 16.
NR3	G21	N/A	G19	Aménagement Cabinet	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2024-2025, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 17.
NR4	G47	N/A	N/A	Masse salariale	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2024-2025, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 37.
NR5	G52	N/A	N/A	Dépenses publicitaires - médias communautaires et Internet	Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer : a) le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ; b) le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 3
NR6	G58	N/A	N/A	Coût matériel télétravail	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2024-2025 au sujet de l'acquisition de matériel pour fins de télétravail (Tablettes, cellulaires, aménagement de bureau, remboursement de frais d'Internet, etc.)	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 6.
NR7	G59	N/A	N/A	Dépenses sécurité informatique	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2024-2025 en matière de sécurité informatique en spécifiant précisément les sommes dépensées en frais de consultants en sécurité informatique.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 6.
NR8	G60	N/A	N/A	Dépenses vidéoconférence	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2024-2025 pour l'acquisition de services de vidéo-conférence (ZOOM, Teams, etc.) : a) la liste des contrats; b) le nom du fournisseur; c) le montant déboursé.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 6.
NR9	G63	N/A	N/A	Contrats - firmes consultation	Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2024-2025 ou ayant cours en 2024-2025 auprès d'une firme de consultation : a) la firme retenue; b) la copie du contrat; c) la date de fin prévue du contrat; d) la valeur prévue du contrat; e) les sommes dépensées à ce jour.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 6.
NR10	G64	N/A	N/A	Postes abolis et mutés sous le régime du ROAP	Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer : a) le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du ROAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste; b) le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du ROAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 13o.
NR11	G72 Nouvelle	N/A	N/A	Contrats accordés à des entreprises américaines	Au sujet des contrats accordés à des entreprises américaines : a) Veuillez fournir la liste des contrats accordés à des entreprises américaines en 2024-2025; b) Veuillez fournir toute politique, communication ou consigne au sujet de la réduction des dépenses auprès des entreprises américaines en 2024-2025.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 6.
NR12	N/A	G01	N/A	Postes ouverts et comblés	Nombre de postes ouverts pour l'année financière et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 13i.
NR13	N/A	G02	N/A	Postes non comblés	Nombre de postes total et proportion de postes non comblés.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 13q.

# demande 2025-2026	# demande 2025-2026 Opp. off. (PLQ)	# demande 2025-2026 2e opp. (QS)	# demande 2025-2026 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2025-2026 non répondues	Motif
NR14	N/A	G03	N/A	Nombre et proportion départs	Nombre de départs et proportion des départs pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 13n.
NR15	N/A	G04 Nouvelle	N/A	Nombre de postes non pourvus gel d'embauche	Nombre de postes non pourvus en raison du gel du recrutement décrété le 1er novembre 2024 pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 13r.
NR16	N/A	G06	N/A	Proportion femmes/hommes postes cadres supérieurs	Proportion de femmes et d'hommes dans les postes de cadres supérieurs.	Référer aux réponses des demandes de renseignements généraux numéro 13a et 13b.
NR17	N/A	G07	N/A	Proportion diversité postes cadres supérieurs	Proportion de personnes issues de la diversité dans les postes de cadres supérieurs	Référer aux réponses des demandes de renseignements généraux numéro 13a et 13b.
NR18	N/A	G08 Nouvelle	N/A	Proportion personnes cadres	Proportion de personnes cadres par rapport aux autres catégories d'emploi au courant des 5 dernières années.	Référer aux réponses des demandes de renseignements généraux numéro 13a et 13b.
NR19	N/A	G15	N/A	Acquisitions marchés publics 5 dernières années	Indiquer le montant et la proportion des acquisitions de marchés publics de votre ministère selon la provenance du bien ou service acquis, depuis 5 ans. Ventiler en biens et services.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 6.
NR20	N/A	G17	N/A	Contrats - firmes consultation	Indiquer le nombre et la valeur monétaire des contrats octroyés à des firmes-conseils, notamment TACT, McKinsey, KPMG et NATIONAL; fournir lesdits contrats le cas échéant.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux 6.
NR21	N/A	G21	N/A	Superficie et dépenses - locaux utilisés	Indiquer la superficie et les dépenses encourues relativement aux locaux physiques utilisés par votre ministère, depuis 5 ans.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 15.
NR22	N/A	G30	N/A	Coût de reconduction des programme	Indiquer le coût de reconduction des programmes estimés depuis 5 ans.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 38.
NR23	N/A	G31	N/A	Effectifs par territoire	Énumérer chaque direction régionale, en indiquant le territoire couvert par celle-ci, la municipalité d'établissement, le titulaire du poste de direction et l'effectif équivalent à temps complet.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 13i.
NR24	N/A	N/A	G06	Formation en communication Personnel politique	La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant : a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation; e) les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 5.
NR25	N/A	N/A	G11	Contrats cabinet	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2024-2025, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat; c) leur mandat et le résultat (rapport ou document final); d) le coût; e) l'échéancier; f) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 6.
NR26	N/A	N/A	G16l	Postes par catégorie d'emploi	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 13i.
NR27	N/A	N/A	G17c	Départs à la retraite prévus	Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2024-2025 et les indemnités de retraite qui seront versées.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 14a.
NR28	N/A	N/A	G25	Postes abolis par catégorie bureaux régionaux	Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2025-2026.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 13o.

# demande 2025-2026	# demande 2025-2026 Opp. off. (PLQ)	# demande 2025-2026 2e opp. (QS)	# demande 2025-2026 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2025-2026 non répondues	Motif
NR29	N/A	N/A	G26	Effectifs par catégorie d'emploi bureaux régionaux	Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2025-2026, par mission.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 13i.
NR30	N/A	N/A	G31	Nominations négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs	Nominations, pour 2024-2025, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée: a) la liste; b) les mandats; c) les contrats; d) le résultat du travail effectué; e) les échéances prévues; f) les sommes impliquées.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 6.
NR31	G11	N/A	N/A	Utilisation de logiciels d'intelligence artificielle	Concernant l'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle (IA) dans les ministères et organismes, veuillez nous fournir : a) la liste des projets visés et l'objectif visé par chacun de ces projets; b) les sommes investies pour l'utilisation ou la conception de logiciel utilisant l'IA; c) le coût des licences d'utilisation associées à des logiciels utilisant des systèmes d'IA; d) la liste des contrats externes octroyés pour la mise en œuvre d'outils d'IA au sein des ministères et organismes et les firmes retenues pour les accomplir; e) les coûts d'entretien ou de mise à jour pour chacun de ces projets; f) le nombre d'employés (ETC) affectés à chacun de ces projets d'implantation de technologie d'IA; g) la liste des enjeux de sécurité liés à l'utilisation de fonctionnalités d'IA.	Question particulière qui doit être posée au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
NR32	G44a	N/A	G52	Programmes financés par le Fonds d'électrification et de changements climatiques	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : a) le Fonds d'électrification et de changements climatiques.	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NR33	G44b	N/A	G53	Programmes financés par le Fonds des ressources naturelles	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : b) le Fonds Capital ressources naturelles et énergie.	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NR34	G44c	N/A	N/A	Programmes financés par le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : c) le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NR35	G44d	N/A	N/A	Programmes financés par le Fonds du Plan Nord	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : d) le Fonds du Plan Nord.	Question particulière à poser à la Société du Plan Nord.
NR36	G45	N/A	G54	Contrats service juridiques	Pour chacune des cinq années, les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.	Question particulière à poser au ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères.
NR37	G56a	N/A	N/A	Plan d'action gouvernemental pour soutenir Rouyn-Noranda 2023-2028	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : a) Plan d'action gouvernemental pour soutenir Rouyn-Noranda 2023-2028;	Question particulière à poser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
NR38	G56aa	N/A	N/A	Politique gouvernementale de prévention en santé	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : aa) Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NR39	G56aaa	N/A	N/A	Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : aaa) Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

# demande 2025-2026	# demande 2025-2026 Opp. off. (PLQ)	# demande 2025-2026 2e opp. (QS)	# demande 2025-2026 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2025-2026 non répondues	Motif
NR40	G56b	N/A	N/A	Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité : unis pour la démocratie	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : b) Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité : unis pour la démocratie;	Question particulière à poser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
NR41	G56bb	N/A	N/A	Plan d'action Investissements étrangers et exportations 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : bb) Plan d'action pour la croissance des investissements étrangers et des exportations 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NR42	G56bbb	N/A	N/A	Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : bbb) Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NR43	G56c	N/A	N/A	Opération main-d'œuvre Secteur prioritaires	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : c) Opération main-d'œuvre – Mesures ciblées pour certains secteurs prioritaires;	Question particulière à poser au de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
NR44	G56cc	N/A	N/A	Plan d'action Agrotourisme et tourisme gourmand 2022-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : cc) Plan d'action pour la promotion internationale de l'agrotourisme et du tourisme gourmand 2022-2025;	Question particulière à poser au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.
NR45	G56ccc	N/A	N/A	Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : ccc) Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030;	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NR46	G56d	N/A	N/A	Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : d) Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028;	Question particulière à poser au ministère de la Culture et des Communications.
NR47	G56dd	N/A	N/A	Plan d'action Activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : dd) Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère des l'Éducation.
NR48	G56ddd	N/A	N/A	Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : ddd) Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NR49	G56e	N/A	N/A	Stratégie commune mission franco-québécoise découvrabilité contenus culturels francophones	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : e) Stratégie commune de la mission franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus culturels francophones;	Question particulière à poser au ministère de la Culture et des Communications.
NR50	G56ee	N/A	N/A	Plan d'action violence conjugale	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : ee) Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et d'accroître la sécurité des victimes 2020-2025;	Question particulière à poser au Conseil du statut de la femme.
NR51	G56eee	N/A	N/A	Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : eee) Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NR52	G56f	N/A	N/A	Stratégie québécoise de commémoration « Je me souviens »	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : f) Stratégie québécoise de commémoration « Je me souviens »;	Question particulière à poser au ministère de la Culture et des Communications.

# demande 2025-2026	# demande 2025-2026 Opp. off. (PLQ)	# demande 2025-2026 2e opp. (QS)	# demande 2025-2026 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2025-2026 non répondues	Motif
NR53	G56ff	N/A	N/A	Plan de protection face aux inondations	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : ff) Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie;	Question particulière à poser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
NR54	G56fff	N/A	N/A	Plan d'action - relance des exportations	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : fff) Vision internationale du Québec et du Plan d'action pour la relance des exportations;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour le "Plan d'action pour la relance des exportations" et au ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la "Vision internationale du Québec".
NR55	G56g	N/A	N/A	Politique bioalimentaire 2018-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : g) Plan d'action de la Politique bioalimentaire;	Question particulière à poser au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec.
NR56	G56gg	N/A	N/A	Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : gg) Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec;	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NR57	G56ggg	N/A	N/A	Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : ggg) Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026;	Question particulière à poser au ministère du Tourisme.
NR58	G56h	N/A	N/A	Politique mobilité durable 2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : h) Plan d'action de la Politique de mobilité durable 2030;	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NR59	G56hh	N/A	N/A	Plan d'agriculture durable 2020-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : hh) Plan pour une agriculture durable 2020-2030 et plans d'action régionaux 2021-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec.
NR60	G56hhh	N/A	N/A	Plan d'action Avantage Saint-Laurent 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : hhh) Plan d'action Avantage Saint-Laurent 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NR61	G56ii	N/A	N/A	Plan pour une économie verte 2020-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : ii) Plan pour une économie verte 2020-2030;	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NR62	G56iii	N/A	N/A	Plan d'action gouvernementale de simplification des démarches administratives à la suite d'un décès 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : iii) Plan d'action gouvernementale de simplification des démarches administratives à la suite d'un décès 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
NR63	G56j	N/A	N/A	Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 (prolongé jusqu'en 2024)	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : j) Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 (prolongé jusqu'en 2024)	Question particulière à poser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
NR64	G56jj	N/A	N/A	Plan nature 2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : jj) Plan nature 2030;	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NR65	G56jjj	N/A	N/A	Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : jjj) Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029;	Question particulière à poser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

# demande 2025-2026	# demande 2025-2026 Opp. off. (PLQ)	# demande 2025-2026 2e opp. (QS)	# demande 2025-2026 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2025-2026 non répondues	Motif
NR66	G56k	N/A	N/A	Stratégie gouvernementale occupation et vitalité territoires 2025-2029	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : k) Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029	Question particulière à poser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
NR67	G56kk	N/A	N/A	Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : kk) Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NR68	G56kkk	N/A	N/A	Plan pour la langue française	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : kkk) Plan pour la langue française;	Question particulière à poser au ministère de la Langue française.
NR69	G56l	N/A	N/A	Plan d'action 2023-2024 élaboré par les partenaires de la Table Justice-Québec	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : l) Plan d'action 2024-2025 élaboré par les partenaires de la Table Justice-Québec;	Question particulière à poser au ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères.
NR70	G56ll	N/A	N/A	Valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : ll) Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NR71	G56m	N/A	N/A	Plan d'action pour contrer l'intimidation et cyberintimidation 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : m) Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère de la Famille.
NR72	G56mm	N/A	N/A	Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : mm) Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026;	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NR73	G56nn	N/A	N/A	Politique culturelle du Québec	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : nn) Politique culturelle du Québec;	Question particulière à poser au ministère de la Culture et des Communications.
NR74	G56o	N/A	N/A	Plan d'action Sécurité civile - inondations	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : o) Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations;	Question particulière à poser au ministère de la Sécurité publique.
NR75	G56oo	N/A	N/A	Rapport Groupe d'action contre le racisme	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : oo) Rapport « Le racisme au Québec, Tolérance Zéro » du Groupe d'action contre le racisme;	Question particulière à poser au Bureau de coordination de la lutte contre le racisme.
NR76	G56p	N/A	N/A	Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : p) Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs;	Question particulière à poser au ministère de la Sécurité publique.
NR77	G56q	N/A	N/A	Plan d'action Simplification démarches administratives - décès 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : q) Plan d'action gouvernemental de simplification des démarches administratives à la suite d'un décès 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
NR78	G56qq	N/A	N/A	Rapport accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : qq) Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale « Rebâtir la confiance »;	Question particulière à poser au Conseil du statut de la femme.
NR79	G56r	N/A	N/A	Plan d'action économie sociale 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : r) Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

# demande 2025-2026	# demande 2025-2026 Opp. off. (PLQ)	# demande 2025-2026 2e opp. (QS)	# demande 2025-2026 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2025-2026 non répondues	Motif
NR80	G56rr	N/A	N/A	Enquête nationale - femmes et filles autochtones	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : rr) Recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;	Question particulière à poser au Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuits.
NR81	G56s	N/A	N/A	PAGAC	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : s) Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire;	Question particulière à poser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
NR82	G56ss	N/A	N/A	Suivi de recommandations - Commission des autochtones	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : ss) Recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens);	Question particulière à poser au Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuits.
NR83	G56t	N/A	N/A	Plan d'action allègement réglementaire et admin. 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : t) Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NR84	G56tt	N/A	N/A	Stratégie d'aménagement durable des forêts	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : tt) Stratégie d'aménagement durable des forêts;	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NR85	G56u	N/A	N/A	Plan d'action Lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : u) Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NR86	G56uu	N/A	N/A	Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : uu) Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers;	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NR87	G56v	N/A	N/A	Plan d'action gouvernemental 2024-2029 - La fierté de vieillir	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : v) Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NR88	G56vv	N/A	N/A	Stratégie gouvernementale de cybersécurité et numérique 2024-2028	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : vv) Stratégie gouvernementale de cybersécurité et numérique 2024-2028;	Question particulière à poser au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
NR89	G56w	N/A	N/A	Reconnaissance des compétences - personnes immigrantes	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : w) Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes;	Question particulière à poser au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
NR90	G56ww	N/A	N/A	Stratégie maritime 2015-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : ww) Stratégie maritime 2015-2030;	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NR91	G56x	N/A	N/A	Plan d'action - Prévenir, réduire et traiter	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : x) Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter »;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NR92	G56xx	N/A	N/A	Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : xx) Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois;	Question particulière à poser au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec.
NR93	G56y	N/A	N/A	Plan d'action itinérance 2021-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : y) Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.

# demande 2025-2026	# demande 2025-2026 Opp. off. (PLQ)	# demande 2025-2026 2e opp. (QS)	# demande 2025-2026 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2025-2026 non répondues	Motif
NR94	G56yy	N/A	N/A	Stratégie nationale de production de bois	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : yy) Stratégie nationale de production de bois;	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NR95	G56z	N/A	N/A	Plan d'action santé mentale 2022-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : z) Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NR96	G56zz	N/A	N/A	Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2024-2025 et l'état d'avancement de la mesure : zz) Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NR97	N/A	G11	N/A	Véhicules	Fournir le budget concernant la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région, en indiquant : a) le nombre total de véhicules; b) le nombre de véhicules hybrides rechargeables; c) le nombre de véhicules électriques.	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NR98	N/A	G13	N/A	Analyse différenciée selon les sexes	Fournir le budget réservé à la réalisation d'analyses différenciées selon les sexes (ADS+). Donner le budget de ces analyses en ETC ou le montant des contrats octroyés.	Question particulière à poser au Conseil du statut de la femme.
NR99	N/A	G14	N/A	Dépenses PNSC 5 dernières années	Indiquer les dépenses encourues par votre ministère dans le cadre des missions prévues au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec dans lesquelles le ministère est impliqué depuis 5 ans.	Question particulière à poser au ministère de la Sécurité publique.
NR100	N/A	G22	N/A	Dépenses soutien législatif	Indiquer les dépenses encourues pour le soutien législatif apporté par votre ministère dans le développement et l'étude des différentes législations adoptées.	Question particulière à poser au ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères.
NR101	N/A	G32	N/A	Sommes versées dommages et intérêts	Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par l'État à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles le gouvernement était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.	Question particulière à poser au ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères.
NR102	N/A	N/A	G09	Contrats santé publique	Liste détaillée de tous les contrats accordés en vertu des articles 118 et 123 de la Loi sur la santé publique, en indiquant : a) le nom du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'état de prestation des services; e) l'échéancier.	Question particulière qui doit être posée au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NR103	N/A	N/A	G45	Déplacés de leur fonction suite aux changements de gouvernement	Pour 2024-2025, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.	Question particulière à poser au ministère du Conseil exécutif.
NR104	N/A	N/A	G50	ETC Stratégie maritime	Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026.	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NR105	N/A	N/A	G51	Budget Stratégie maritime	Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026.	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NR106	G14h	N/A	G16g	Plaintes harcèlement psychologique	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR107	G49	N/A	N/A	Liste de tous les rapports, études, avis, analyses, enquêtes	Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2024-2025 en indiquant pour chacun : a) le sujet ; b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ; c) les coûts reliés à sa réalisation ; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

# demande 2025-2026	# demande 2025-2026 Opp. off. (PLQ)	# demande 2025-2026 2e opp. (QS)	# demande 2025-2026 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2025-2026 non répondues	Motif
NR108	G55	N/A	N/A	Objectifs exemplarité Charte de la langue française	Copie des objectifs d'exemplarité et des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ceux-ci en vertu de l'article 13.1 de la Charte de la langue française;	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR109	G69	N/A	N/A	Listes des cartes de crédits	Veillez nous fournir la liste des cartes de crédits dans le ministère et ou l'organisme en indiquant le titulaire de la carte et son titre. Pour chacune des cartes de crédits, veuillez nous fournir les relevés de carte pour l'année courante.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR110	N/A	G05	N/A	Proportion postes télétravail	Proportion de postes ayant accès au télétravail pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère, ventilée par le nombre de journées autorisées.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR111	N/A	G09	N/A	Nombre postes absents manque de places service de garde	Nombre de postes dont le titulaire habituel est absent en raison d'un manque de places en service de garde.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR112	N/A	G23	N/A	Nombre de membres ordre professionnel	Indiquer le nombre de membres d'un ordre professionnel, par ordre.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR113	N/A	G25	N/A	Personnes affectés aux enquêtes et surveillance de l'application de la loi	Indiquer le personnel affecté aux enquêtes et à la surveillance de l'application de la loi.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR114	N/A	G28	N/A	Bilan des efforts de diminution GES	Indiquer le bilan des efforts de diminution d'émission de GES au sein du ministère ou de l'organisme.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR115	N/A	N/A	G36	Ententes gouvernement fédéral et provinces	La liste des ententes et leur nature, signées en 2024-2025 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR116	N/A	N/A	G47	Ententes de confidentialité - projets de loi, des politiques, des stratégies, etc.	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR117	N/A	N/A	G55	Actes répréhensibles	Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2024-2025, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).†	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

– OPPOSITION OFFICIELLE –

TABLE DES MATIÈRES

Questions 2025-2026	Demandes de renseignements particuliers	Numérotation des fiches réponses
1	Sources de financement : indiquer pour les sources de financement suivantes, la contribution en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026) : a) Fonds des services de santé ; b) Fonds de l'assurance médicaments ; c) Gouvernement du Québec ; d) CNESST ; e) Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux ; f) Ententes réciproques avec les autres provinces ; g) Fonds d'assurance automobile du Québec ; h) Autres sources.	RAMQ-IRP-01
2	Sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	RAMQ-IRP-02
3	Répartition des frais d'administration pour 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026). a) Traitements et avantages sociaux ; b) Services professionnels et autres ; c) Amortissement des immobilisations corporelles ; d) Locaux, équipement et ameublement ; e) Diffusion d'information, téléphonie et courrier ; f) Réseau de communication interactive ; g) Fournitures et approvisionnements ; h) Intérêts et frais financiers.	RAMQ-IRP-03
4	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2024-2025 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.	RAMQ-IRP-04
5	Ventilation détaillée de toutes les compressions financières prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2024-2025 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.	La réponse à cette question est fournie à la question 32 des questions générales, volet Régie de l'assurance maladie du Québec
6	Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.	RAMQ-IRP-05

7	Liste des médecins en cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse professionnelle de chacun.	RAMQ-IRP-06
8	Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2025, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour : a) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail ; b) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail ; c) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti ; d) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum ; e) Les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu ; f) Les adhérents (adultes, étudiants, etc.) ; g) Autres clientèles.	RAMQ-IRP-06a
9	Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments.	RAMQ-IRP-07
10	Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2025-2026.	RAMQ-IRP-07a
11	Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025	RAMQ-IRP-07b
12	Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.	RAMQ-IRP-08
13	Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % : a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation ; b) Montant remboursé par la RAMQ ; c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	RAMQ-IRP-09
14	Montant remboursé pour des médicaments d'exception pour 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. a) Pour la mesure du « Patient d'exception » ; b) Pour la mesure de « Nécessité médicale particulière ».	RAMQ-IRP-10
15	Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer : a) Étude d'impact liée à cette mesure ; b) Économies annuelles pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026 ; c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	RAMQ-IRP-11
16	Concernant l'utilisation des médicaments biosimilaires, et la notion « ne pas substituer » : a) Étude d'impact liée à cette mesure ; b) Économies annuelles pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026 ; c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	RAMQ-IRP-12

17	Ventilation du budget du programme d'aides auditives au 31 mars 2025, en indiquant pour chaque type de prothèse, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement et prévisions pour 2025-2026 : a) Personne âgée de 11 ans et moins ; b) Personne âgée de 12 à 18 ans ; c) Étudiant de 19 ans et plus ; d) Personne âgée de 19 ans et plus ; e) Personne retraitée ;	RAMQ-IRP-13
18	Ventilation du budget du programme de prothèses oculaires ou œil artificiel, au 31 mars 2025, en indiquant pour chaque groupe d'âge, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement des aides et prévisions pour 2025-2026 : a) Prothèse sur mesure fabriquée par un oculariste certifié ; b) Prothèse usinée ; c) Conformateur (modèle avec cuisson) ; d) Conformateur (modèle sans cuisson) ;	RAMQ-IRP-14
19	Pour le programme de procréation assistée : mesures temporaires de remboursement pour la fécondation in vitro, indiquer les sommes versées entre la période du 15 novembre 2021 et le 31 mars 2025, en plus d'indiquer les prévisions pour l'année 2025-2026.	RAMQ-IRP-15
20	Sommes dépensées en 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026 pour les mesures de soutien destinées aux femmes enceintes sans couverture santé.	Données non disponibles
21	Fournir les sommes engagées pour les services aux demandeurs d'asile pour 2022-2023, 2023-2024 et pour 2024-2025. En décrire la nature et quelles sommes ont été remboursées par le gouvernement fédéral.	RAMQ-IRP-16
22	Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer : a) Budget total prévu pour 2025-2026 et indiquer la comparaison avec 2024-2025 b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2025-2026.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-12 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet Régie de l'assurance maladie du Québec
23	Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer : a) Budget total prévu pour 2025-2026 et indiquer la comparaison avec 2024-2025; b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2025-2026.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-12 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet Régie de l'assurance maladie du Québec
24	Pour la rémunération des résidents en médecine, indiquer : a) Budget total prévu pour 2025-2026 et indiquer la comparaison avec 2024-2025 ; b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2025-2026.	RAMQ-IRP-17
25	Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-13 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet

		Régie de l'assurance maladie du Québec
26	Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-13 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet Régie de l'assurance maladie du Québec
27	Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2025.	RAMQ-IRP-18
28	Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	RAMQ-IRP-19
29	Somme dépensée, par cause, devant les tribunaux en 2024-2025. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-IRP-19 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet Régie de l'assurance maladie du Québec La seconde partie de la question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.
30	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-IRP-20 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet Régie de l'assurance maladie du Québec
31	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.	RAMQ-IRP-20
32	Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2024-2025 : a) Pour cause de retraite ; b) Pour cause de décès ; c) Pour cause de départ temporaire à l'étranger ; d) Pour cause de départ définitif à l'étranger ; e) Pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.).	RAMQ-IRP-21
33	Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc.	RAMQ-IRP-22
34	Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.	RAMQ-IRP-23
35	Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année	Les informations relatives aux frais d'administration et aux coûts des programmes qui sont administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec se retrouvent aux sections 3.2 et 3.3 de

		son Rapport annuel de gestion 2023-2024.
36	Médicaments et services pharmaceutiques : coûts pour la RAMQ en 2024-2025 (et projections en 2025-2026) pour les catégories de bénéficiaires suivantes : a) Personnes âgées de 65 ans ou plus ; b) Prestataires d'une aide financière de derniers recours ; c) Adhérents ; d) Accidentés de la route ; e) Personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle ; f) Victimes d'actes criminels ; g) Autres.	RAMQ-IRP-24
37	Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2024-2025 et objectifs pour 2025-2026.	RAMQ-IRP-25
38	Liste des vaccins offerts en pharmacie et couverts selon les conditions du Programme québécois d'immunisation et indiquer les informations suivantes : a) Marque de commerce; b) Dénomination commune; c) Prix soumis; d) Marge bénéficiaire ; e) Nombre de doses achetées; f) Nombre de doses administrées; g) Coûts pour la RAMQ.	RAMQ-IRP-26
39	Vaccin pour le zona Shingrix ^{MC} , indiquer le nombre de doses administrées aux personnes âgées de 75 ans et plus ainsi qu'aux personnes immunodéprimées de 18 ans et plus pour la période du 21 juin 2023 au 31 mars 2025.	La réponse à cette question est fournie à la question MSSS-IRP-222 des questions particulières de l'Opposition officielle
40	Spinraza ^{MC} , nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.	RAMQ-IRP-27
41	Galafold ^{MC} , nombre de traitements administrés et les coûts pour la RAMQ depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.	RAMQ-IRP-28
42	Zolgensma ^{MC} , nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis son ajout à la liste des médicaments depuis le 20 octobre 2021.	RAMQ-IRP-29
43	Programme d'aide pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants, nombre de réclamations et les coûts pour la RAMQ pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et 2024-2025.	RAMQ-IRP-30
44	Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes pour les années 2023-2024 et 2024-2025.	RAMQ-IRP-31
45	Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-244 des questions particulières de l'Opposition officielle

46	État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.)	RAMQ-IRP-32
47	État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises pour réguler la situation.	La réponse à cette question est fournie à la question MSSS-IRP-81 des questions particulières de l'Opposition officielle
48	Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)	RAMQ-IRP-33
49	Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.	RAMQ-IRP-34
50	Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et 2024-2025.	Données non disponibles
51	Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-02 des questions particulières du Deuxième groupe, volet Régie de l'assurance maladie du Québec
52	Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.	Données non disponibles
53	État de situation au sujet du registre du don d'organes.	RAMQ-IRP-35
54	Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.	Données non disponibles
55	Concernant l'accès adapté, en 2024-2025, indiquer : a) Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales ; b) Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales ; c) Nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.	Données non disponibles
56	Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquer pour 2024-2025: a) Nombre de jours avec facturation ; b) Nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.	RAMQ-IRP-36
57	Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquer selon le lieu, pour 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 : a) Nombre de médecins ; b) Nombre de contacts ; c) Contacts/médecins.	RAMQ-IRP-37
58	Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquer pour 2023-2024 et 2024-2025 (ventilation homme, femme et total) : a) Proportion du nombre de journées de travail : i. Moins de 150 jours ; ii. De 150 à 199 jours ; iii. De 200 jours ou plus.	RAMQ-IRP-38

59	<p>Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2023-2024 et 2024-2025 (ventilation homme, femme et total) :</p> <p>a) Jour avec facturation minimale :</p> <p>i. Médecins RMB ;</p> <p>ii. 80 % des mieux rémunérés ;</p> <p>iii. Tous les médecins.</p> <p>b) Tous les jours :</p> <p>i. Médecins RMB ;</p> <p>ii. 80 % des mieux rémunérés ;</p> <p>iii. Tous les médecins.</p>	RAMQ-IRP-39
60	<p>Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.).</p>	RAMQ-IRP-40
61	<p>Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.</p>	RAMQ-IRP-41
62	<p>Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.</p>	RAMQ-IRP-42
63	<p>Pour les années 2023-2024 et 2024-2025, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.</p>	RAMQ-IRP-43

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-01

Sources de financement : indiquer pour les sources de financement suivantes, la contribution en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026) :

- a) Fonds des services de santé ;
- b) Fonds de l'assurance médicaments ;
- c) Gouvernement du Québec ;
- d) CNESST ;
- e) Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux ;
- f) Ententes réciproques avec les autres provinces ;
- g) Fonds d'assurance automobile du Québec ;
- h) Autres sources.

RÉPONSE RAMQ-1RP-01

Sources de financement 2024-2025¹	Contribution (en M\$)
Fonds des services de santé	7 463,6
Fonds de l'assurance médicaments	3 692,2
Gouvernement du Québec	675,2
CNESST	151,3
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	43,4
Ententes réciproques avec les autres provinces	48,9
Fonds d'assurance automobile du Québec	20,6
Autres sources	6,9

¹. Données au 31 janvier 2025

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-02

Sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE RAMQ-1RP-02

	Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
Rémunération	64,2 M\$
Ressources externes	35,5 M\$
Impartition auprès d'un autre OP ou de fournisseurs privés	24,8 M\$
Acquisition	12,4 M\$
Location	0,1 M\$
Autres frais	5,4 M\$
Réserve	1,2 M\$

Informations provenant de la Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles, pour 2024-2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-03

Répartition des frais d'administration pour 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026).

- a) Traitements et avantages sociaux ;
- b) Services professionnels et autres ;
- c) Amortissement des immobilisations corporelles ;
- d) Locaux, équipement et ameublement ;
- e) Diffusion d'information, téléphonie et courrier ;
- f) Réseau de communication interactive ;
- g) Fournitures et approvisionnements ;
- h) Intérêts et frais financiers.

RÉPONSE RAMQ-1RP-03

Frais d'administration 2024-2025¹	En M\$
Traitements et avantages sociaux	149,3
Services professionnels et autres	38,4
Amortissement des immobilisations corporelles	12,0
Locaux, équipement et ameublement	26,1
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	6,7
Réseau de communication interactive	2,8
Fournitures et approvisionnements	0,5
Intérêts et frais financiers	0,1

¹ Données au 31 janvier 2025.

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-04

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2024-2025 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

RÉPONSE RAMQ-1RP-04

Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur¹

Secteur	Nombre	Répartition
Unités relevant du président-directeur général	3	15,0 %
Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation	3	15,0 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	6	30,0 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	3	15,0 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	3	15,0 %
Vice-présidence à la transformation numérique et à l'expérience client	2	10,0 %

¹ Données au 31 janvier 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle*

**Nombre et répartition des employés occasionnels
nommés employés temporaires¹ par secteur²**

Secteur	Nombre	Répartition
Unités relevant du président-directeur général	0	0,0 %
Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation	0	0,0 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	0	0,0 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	2	100,0 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	0	0,0 %
Vice-présidence à la transformation numérique et à l'expérience client	0	0,0 %

¹ Tout nouvel employé régulier est d'abord nommé employé temporaire pour une période de deux ans avant d'obtenir le statut de permanent.

² Données au 31 janvier 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-05

Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-05

Les services médicaux assurés sont ceux qui sont requis au point de vue médical et qui sont rendus par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes ainsi que les médecins résidents en établissement, en cabinet privé ou au domicile des malades. Ces services sont, entre autres :

- les visites et les examens;
- les consultations;
- les traitements psychiatriques;
- les actes diagnostiques et thérapeutiques;
- la chirurgie;
- la radiologie;
- l'anesthésie.

La plupart des services de laboratoire et certains examens spécialisés (ex. : ultrasonographie, thermographie, tomодensitométrie, usage des radionucléides in vivo et imagerie par résonance magnétique) ne sont assurés qu'en centre hospitalier.

Le tableau de la page suivante présente, pour 2024-2025, les coûts pour ces services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Dépenses des services médicaux 2024-2025 *

<u>Type de rémunération</u>	<u>Type de services</u>	<u>k\$</u>	<u>%</u>
Rémunération à l'acte et mixte	Examen et visite	3 220 138	58,3
	Chirurgie Consultation	867 639	15,7
	Diagnostique et thérapeutique (PDT)	822 522	14,9
	Radiologie diagnostique	408 841	7,4
	Médico-administratif	132 996	2,4
	Anesthésie - réanimation	46 804	0,8
	Frais de déplacement	12 080	0,2
	Autres	16 664	0,3
	Sous-total à l'acte (médecine et mixte)	5 527 684	100
	Frais de garde	890 190	
	Rémunération mixte à forfait	532 103	
	Services de laboratoire	114 093	
	Forfaitaires, Hors Québec, ajustements, ...	258 005	
	TOTAL (rémunération à l'acte et mixte)	7 322 075	
Rémunération à salaire et à la vacation			
Vacation et honoraires forfaitaires		333 759	
Salaire et honoraires fixes		27 336	
	Sous-total (salaire et vacation)	361 095	
Rémunération à forfait et à primes			
Forfaits		359 739	
Primes		13 042	
	Sous-total (forfaits et primes)	372 781	
Groupe de médecine familiale		93 656	
Avantages prévus au régime			
Mesures incitatives et particulières		89 672	
Assurance responsabilité professionnelle		3 793	
	Sous-total (avantages prévus au régime)	93 465	
Autres programmes			
Rémunération des résidents en médecine		300 152	
GRAND TOTAL Services médicaux 2024-2025		8 543 224	

* : dépenses estimées 2024-2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-06

Liste des médecins en cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse professionnelle de chacun.

RÉPONSE RAMQ-1RP-06

La Régie de l'assurance maladie de Québec (RAMQ) ne détient pas de liste officielle des professionnels pratiquants dans des cliniques privées.

Les cliniques privées gérées par des professionnels de la santé sont celles qui ont reçu un numéro officiel de la RAMQ et pour lesquelles elle détient les coordonnées postales.

De façon générale, les cliniques privées qui ont été codifiées par la RAMQ sont des cliniques de médecine de famille, des laboratoires d'imagerie médicale ou des cliniques pour des services d'optométrie.

Une clinique médicale peut regrouper plusieurs types de services médicaux : médecine de famille et plusieurs autres spécialités médicales.

Les données présentées ne tiennent pas compte des professionnels qui utilisent le code de la localité ou un code postal aux fins de facturation de leurs services à la RAMQ.

Région	Nom de la région	Nombre de cliniques codifiées par la RAMQ
01	Bas-Saint-Laurent	59
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	76
03	Capitale-Nationale	164
04	Mauricie-et-Centre-du-Québec	107
05	Estrie	88
06	Montréal	565
07	Outaouais	91
08	Abitibi-Témiscamingue	33
09	Côte-Nord	25
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	34
12	Chaudière-Appalaches	94
13	Laval	106
14	Lanaudière	105
15	Laurentides	161
16	Montérégie	340

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-06a

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2025, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- Les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail ;
- Les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail ;
- Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti ;
- Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum ;
- Les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu ;
- Les adhérents (adultes, étudiants, etc.) ;
- Autres clientèles.

RÉPONSE RAMQ-1RP-06a

SOMMAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS					
Avril 2024 à janvier 2025					
	Nombre de participants¹	Coût brut (M\$)	Coût RAMQ (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)
CLIENTÈLE					
PRESTATAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AVEC CARNET DE RÉCLAMATION (PAFCR)					
PAFCR ² adulte	196 786	597,5 \$	597,5 \$	- \$	- \$
PAFCR moins de 18 ans	27 952	15,5 \$	15,5 \$	- \$	- \$
PAFCR étudiant 18-25 ans	2 125	2,0 \$	2,0 \$	- \$	- \$
Sous-total	226 863	615,0 \$	615,0 \$	- \$	- \$
PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS (AD)					
SRG ³ max	27 367	77,9 \$	77,9 \$	- \$	- \$
SRG 94 %	48 837	149,6 \$	149,6 \$	- \$	- \$
SRG partiel	571 147	1 551,8 \$	1 308,1 \$	115,9 \$	127,8 \$
Sans SRG	969 813	2 107,3 \$	1 634,4 \$	189,5 \$	283,4 \$
Sous-total	1 617 164	3 886,6 \$	3 170,0 \$	305,4 \$	411,2 \$

- Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments.
 - Prestataire d'une aide financière de dernier recours avec carnet de réclamation.
 - Supplément de revenu garanti.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle*

	Nombre de participants¹	Coût brut (M\$)	Coût RAMQ (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)
ADHÉRENTS (AD)					
AD adulte	866 903	1 032,0 \$	800,5 \$	112,1 \$	119,4 \$
AD moins de 18 ans et dépendant handicapé	179 690	86,2 \$	86,2 \$	- \$	- \$
AD étudiant 18-25 ans	18 966	12,8 \$	12,8 \$	- \$	- \$
Sous-total	1 065 559	1 131,0 \$	899,5 \$	112,1 \$	119,4 \$
Sommes reçues en vertu des ententes d'inscription²		-1 028,8 \$	-1 028,8 \$	- \$	- \$
TOTAL	2 909 586	4 603,8 \$	3 655,7 \$	417,5 \$	530,6 \$

1. Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments.
 2. Sommes reçues en vertu des ententes d'inscription entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-07

Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments.

RÉPONSE RAMQ-1RP-07

À quelques exceptions près, tous les enfants québécois de moins de 18 ans sur le territoire du Québec ont accès à une assurance médicaments, que ce soit par le régime public d'assurance médicaments ou par un régime privé d'assurance médicaments.

Pour l'exercice 2024-2025, au 31 janvier 2025, 207 642 enfants de moins de 18 ans ont bénéficié¹ du régime public d'assurance médicaments (RPAM).

¹ Ces enfants ont reçu au moins une ordonnance de médicaments dans le cadre du RPAM durant la période.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-07a

Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-1RP-07a

Les données 2024-2025 ne sont pas disponibles. Elles paraîtront dans le prochain Rapport annuel de gestion 2024-2025 de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Croissance en pourcentage des coûts de médicaments assurés

	2023-2024
Coûts nets (en M\$)	4 094,0 ¹
Croissance	3,5 %

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la RAMQ. Ce montant inclut des sommes provenant de l'application des ententes d'inscription conclues entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments innovateurs et des sommes provenant de l'application de l'entente conclue avec l'Association canadienne du médicament générique. De plus, il tient compte de l'impact de la mesure visant l'intégration des médicaments biosimilaires à la *Liste des médicaments*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-07b

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025

RÉPONSE RAMQ-1RP-07b

Les ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies réfèrent aux avantages autorisés et ne sont pas directement financées par le Fonds de l'assurance médicaments (FAM). Les avantages autorisés sont financés par les fabricants.

Depuis le 19 octobre 2017, en vertu du décret modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, le maximum permis est de 15 %.

Les allocations professionnelles doivent être utilisées pour financer les activités reliées à l'exploitation de la pharmacie en vue d'améliorer la prestation de services à la population. Par ailleurs, les chaînes et bannières de pharmacies ainsi que les fabricants de médicaments innovateurs ne peuvent pas octroyer d'allocations professionnelles (de ristournes) aux pharmaciens.

Le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments ainsi que le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, en vigueur depuis le 4 novembre 2007, précisent que:

- Un fabricant de médicaments génériques doit transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), au plus tard le 1^{er} mars, un rapport annuel faisant état des ventes de médicaments génériques inscrits sur la *Liste des médicaments* faites directement ou indirectement aux pharmaciens propriétaires ainsi que de tous les avantages consentis aux pharmaciens.
- Un pharmacien propriétaire doit tenir à jour un registre de toutes les allocations professionnelles et de tous les avantages dont il a bénéficié de la part d'un fabricant de médicaments.

Pour l'année civile 2024, la réception des rapports nous permettra de déterminer si le montant déclaré des allocations professionnelles respecte la réglementation est en cours.

Pour l'année civile 2023, selon l'analyse des rapports transmis par les fabricants de médicaments génériques, près de 214 M\$ ont été octroyés en allocations professionnelles aux pharmaciens propriétaires. Afin de s'assurer qu'aucun fabricant ne dépasse les limites permises au règlement, la RAMQ met en place les mesures de contrôles appropriées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-08

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.

RÉPONSE RAMQ-1RP-08

La Loi sur l'assurance médicaments prévoit, depuis 2005, que tout assureur en assurance collective, ou toute personne, qui administre un régime d'avantages sociaux, doit informer la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) de toute modification à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux ayant pour effet de transférer des personnes admissibles couvertes par ce contrat ou ce régime au régime public. Il s'agit habituellement de fermetures d'usine, de grèves ou de lock-out, de mises à pied ou d'abandons de couverture.

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 20 changements ont été signifiés à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-09

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % :

- a) nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- b) montant remboursé par la RAMQ;
- c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE RAMQ-1RP-09

Il s'agit des médicaments génériques soumis et non soumis au prix maximum payable¹ (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments génériques ²						Total du coût RAMQ M\$
	PMP			Non PMP			
	Nombre de DIN ³	Coût RAMQ ⁴ M\$	Excédent assuré ⁵ M\$	Nombre de DIN	Coût RAMQ M\$	Excédent assuré M\$	
1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025	26	6,1	2,0	6 466	1 630,9	N/A	1 637,0

¹ Le prix maximum payable est le montant maximal que paie la RAMQ pour un médicament pour les assurés du régime public non exemptés de contribution. Les données présentées correspondent à l'ensemble des médicaments soumis au PMP sans égard à la raison de son application.

² La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases de données de la RAMQ, au 31 janvier 2025.

³ Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP seulement pour une partie de la période de référence est compté au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

⁴ Coût net payé par la RAMQ après contribution de l'assuré, s'il y a lieu.

⁵ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution, s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-10

Montant remboursé pour des médicaments d'exception pour 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

- a) pour la mesure du « Patient d'exception »;
- b) pour la mesure de « Nécessité médicale particulière ».

RÉPONSE RAMQ-1RP-10

Au 31 janvier 2025, les montants remboursés selon la mesure du médicament d'exception en 2024-2025 ont totalisé 2 310,2 M\$.

- a) Au 31 janvier 2025, les montants remboursés selon la mesure du patient d'exception sont de 292,1 M\$.
 - b) La mesure du patient d'exception constitue une mesure exceptionnelle qui permet de rembourser des médicaments dans des situations de nécessité médicale particulière lorsque la personne souffre d'une maladie grave et chronique et qu'aucun autre traitement pharmacologique ou traitement médical n'est couvert.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-11

Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer :

- a) Étude d'impact liée à cette mesure ;
- b) Économies annuelles pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026 ;
- c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE RAMQ-1RP-11

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) effectue un suivi périodique de l'utilisation de la mention *Ne pas substituer* (NPS).

Depuis 2015, des règles sont en place au Québec afin de limiter le recours à la mention « Ne pas substituer » sur les ordonnances pour les personnes assurées avec le régime public d'assurance médicaments. Les économies annuelles générées par ces règles mises en vigueur le 24 avril 2015 sont estimées à plus de 40 M\$ en termes de coût brut.

Dans une perspective de pertinence clinique et de gestion optimale des fonds publics, ces règles ont été resserrées le 5 février 2025. Il est prévu que cette mesure permette au régime public d'assurance médicaments de réaliser des économies additionnelles maximales de 12 M\$ par année.

La vérification de la conformité et l'atteinte des cibles sont intégrées aux activités courantes réalisées par la RAMQ. Ainsi, ces activités ne font pas l'objet d'une comptabilisation particulière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-12

Concernant l'utilisation des médicaments biosimilaires, et la notion « ne pas substituer » :

- a) Étude d'impact liée à cette mesure ;
- b) Économies annuelles pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026 ;
- c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE RAMQ-1RP-12

- a) L'impact de la mesure de transition vers les produits biosimilaires représente des économies cumulatives pour le volet du Régime public d'assurance médicaments de l'ordre de 166,4 M\$ pour 2023-2024. La mention de « ne pas substituer » ne s'applique pas aux médicaments biosimilaires.
 - b) Pour 2024-2025 (jusqu'au 31 janvier 2025), les économies associées à la mesure de transition vers les produits biosimilaires, pour le volet du Régime public d'assurance médicaments, ont atteint 171,2 M\$.
 - c) Il n'existe pas de données distinctes concernant les ressources humaines et financières consacrées à cette vérification puisque cela fait partie des opérations générales de gestion des réclamations.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-13

Ventilation du budget du programme d'aides auditives au 31 mars 2025, en indiquant pour chaque type de prothèse, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement et prévisions pour 2025-2026 :

- a) personne âgée de 11 ans et moins;
- b) personne âgée de 12 à 18 ans;
- c) étudiant de 19 ans et plus;
- d) Personne âgée de 19 ans et plus;
- e) personne retraitée.

RÉPONSE RAMQ-1RP-13

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas de critère spécifique relativement au statut d'étudiant ou de retraité lui permettant la ventilation des coûts tel que demandé.

Prothèses auditives
Montants payés par type d'aide, groupe d'âge et nature de service
2024-2025¹

Type d'aide	Groupe d'âge	Achat (en k\$)	Remplacement (en k\$)	Réparation (en k\$)
Contour d'oreille	0-11 ans	796,8	397,7	564,0
	12-18 ans	169,6	367,2	228,6
	19-64 ans	3 016,8	4 773,5	1 857,8
	65 ans et +	10 562,1	13 372,7	6 315,4
Intra-auriculaire	0-11 ans	-	-	-
	12-18 ans	-	7,1	0,5
	19-64 ans	158,4	488,4	86,7
	65 ans et +	1 362,2	2 338,5	580,9

¹ Inclut les coûts pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

Les données pour l'année 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-14

Ventilation du budget du programme de prothèses oculaires ou œil artificiel, au 31 mars 2025, en indiquant pour chaque groupe d'âge, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement des aides et prévisions pour 2025-2026 :

- a) Prothèse sur mesure fabriquée par un ophtalmologiste certifié ;
- b) Prothèse usinée ;
- c) Conformateur (modèle avec cuisson) ;
- d) Conformateur (modèle sans cuisson) ;

RÉPONSE RAMQ-1RP-14

Les données présentées sont pour les tranches d'âge dont les personnes ont effectivement été desservies pour l'achat, la réparation et le remplacement des aides.

Prothèses oculaires
Montants payés par type d'aide, groupe d'âge et nature de service
2024-2025¹

Type d'aide	Groupe d'âge	Achat (en k\$)	Remplacement (en k\$)	Réparation (en k\$)
Prothèse sur mesure	0-11 ans	5,0	21,1	3,2
	12-18 ans	-	25,8	2,9
	19-64 ans	60,9	274,3	51,6
	65 ans et +	75,0	254,1	63,7
Conformateur (modèle avec cuisson)	0-11 ans	1,4	3,1	-
	12-18 ans	-	-	-
	19-64 ans	3,9	1,1	-
	65 ans et +	2,8	3,6	-
Conformateur (modèle sans cuisson)	0-11 ans	0,2	-	-
	19-64 ans	0,5	-	-
	65 ans et +	0,3	0,8	-

¹ Inclut les montants payés pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

Les données pour l'année 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-15

Pour le programme de procréation assistée : mesures temporaires de remboursement pour la fécondation in vitro, indiquer les sommes versées entre la période du 15 novembre 2021 et le 31 mars 2025, en plus d'indiquer les prévisions pour l'année 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-1RP-15

Entre le 15 novembre 2021 et le 1^{er} janvier 2025, 890,6 k\$ ont été versés pour le Programme temporaire de remboursement des services de fécondation in vitro à 41 ans. Les personnes assurées avaient jusqu'au 31 décembre 2023 pour obtenir les services auprès des cliniques. De ce fait, les personnes assurées avaient jusqu'au 1^{er} juillet 2024 pour faire parvenir leur demande de remboursement à la RAMQ. Puisque le programme s'est terminé, le 1^{er} janvier 2025, en vertu du décret 764-2022, il n'y a pas de prévision pour l'année 2025-2026.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-16

Fournir les sommes engagées pour les services aux demandeurs d'asile pour 2022-2023, 2023-2024 et pour 2024-2025. En décrire la nature et quelles sommes ont été remboursées par le gouvernement fédéral.

RÉPONSE RAMQ-1RP-16

Le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) relève du Centre intégré universitaire de services de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. L'offre de service du PRAIDA regroupe des services sociaux, des soins infirmiers, de la vaccination, de l'hébergement temporaire et un soutien aux organismes communautaires et institutionnels.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, les dépenses du PRAIDA s'élèvent à 44,6 M\$.

Les dépenses des années précédentes étaient :

2023-2024 : 62,6 M\$

2022-2023 : 51,6 M\$.

2021-2022 : 27,5 M\$

À noter que le réseau de la santé et de services sociaux ne collige pas d'informations relatives au statut migratoire des personnes requérant des soins et des services. Au Québec, c'est le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration qui est notamment responsable de coordonner la gestion des demandes de remboursements des différents ministères impliqués dans l'offre de service gouvernementale des demandeurs d'asile, auprès du gouvernement fédéral.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-17

Pour la rémunération des résidents en médecine, indiquer :

- a) Budget total prévu pour 2025-2026 et indiquer la comparaison avec 2024-2025 ;
- b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-1RP-17

La dépense probable pour 2024-2025 est de 298,7 M\$.

	2025-2026	2024-2025
Crédits initiaux	304,7 M\$	294,3 M\$
Modification au budget	-	4,4 M\$
Dépense probable	-	298,7 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-18

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2025.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-18

	Nombre de médecins actifs
Catégorie d'établissement ¹	1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025
CH	15 871
CHSLD	2 056
CLSC	2 732
TOTAL²	17 622

¹ Les Centres hospitaliers hors Québec ne sont pas retenus dans le tableau.

² Un médecin actif est défini comme un médecin qui a reçu une rémunération dans l'une des trois catégories d'établissements. Un médecin peut être actif dans plus d'une catégorie d'établissement. Il sera alors comptabilisé dans chacune de ces catégories. Toutefois, le total comptabilise uniquement le nombre de médecins distincts.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-19

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE RAMQ-1RP-19

Dans ses opérations régulières, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) rend des décisions. Ces décisions font parfois l'objet de révision devant les tribunaux administratifs ou judiciaires. Les procureurs de la RAMQ interviennent tant au niveau administratif, soit durant l'enquête ou les discussions préalables à la décision de la RAMQ, que postérieurement à la décision de la RAMQ, notamment pour représenter la RAMQ et défendre ces décisions devant les tribunaux administratifs ou judiciaires.

L'impact financier découlant de l'intervention des procureurs de la RAMQ pour la représentation de celle-ci dans les dossiers judiciaires ou devant les tribunaux administratifs est difficile à déterminer, et ce, pour les raisons suivantes :

- Les décisions rendues par la RAMQ et relatives à des personnes visent notamment à refuser leur admissibilité à l'assurance maladie du Québec. Le maintien d'une telle décision est théoriquement sans impact financier; la décision ne visera aucune récupération pécuniaire. Toutefois, l'impact financier réel pourrait être extrêmement important selon les besoins de soins de santé de cette personne dans le futur. Ainsi, si des chiffres sont transmis, ce type de dossier coûterait à la RAMQ les salaires de l'avocat au dossier, des techniciens et des secrétaires ayant traité le dossier alors qu'aucun revenu n'en serait théoriquement retiré.
- Le principe énoncé ci-dessus est au même effet pour plusieurs décisions, notamment les décisions visant le refus de reconnaître une personne assurée comme un patient d'exception, décision ayant pour effet de ne pas lui permettre de recevoir gratuitement un médicament qui n'est usuellement pas remboursé, ou les décisions de refus de considérer un médicament comme un médicament d'exception.
- Les décisions relatives aux professionnels de la santé ont, quant à elles, pour objet de revoir la facturation. Lorsqu'une décision est contestée devant les tribunaux judiciaires ou devant un arbitre, la décision relative à la coupure financière a déjà été prise. L'enjeu est le maintien de cette décision ce qui signifie théoriquement que si les tribunaux ou l'arbitre donnent raison à la RAMQ, celle-ci ne gagnerait rien, mais maintiendrait le statu quo. Dans la mesure où la RAMQ perd devant les tribunaux ou l'arbitre, la RAMQ assumera le paiement prévu aux Ententes et prévu aux crédits budgétaires.
- Par ailleurs, les procureurs peuvent être amenés à défendre les lois qui relèvent de la RAMQ dans différents contextes factuels, ce qui ne se chiffre pas financièrement, mais pourrait avoir des incidences financières importantes si les lois ne trouvaient plus application.

Tenant compte les éléments mentionnés ci-dessus et malgré ceux-ci, les frais encourus lors des interventions dans le cadre de poursuites judiciaires pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 sont de 1,3 M\$ alors que le montant obtenu de ces interventions est de l'ordre de 0,6 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-20

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.

RÉPONSE RAMQ-1RP-20

Un professionnel peut alterner plusieurs fois entre le statut de participant et de non-participant ou désengagé au cours d'une même année.

Professionnel désengagé

Au 12 février 2025, il y avait deux médecins omnipraticiens désengagés et aucun spécialiste.

Professionnel non participant

Au 12 février 2025, il y avait 819 médecins non participants, soit 561 omnipraticiens et 258 spécialistes.

Voir tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle*

Répartition des médecins spécialistes non participants par spécialité au 12 février 2025

Spécialité	Nombre
Allergie et immunologie clinique	2
Anatomo-pathologie	1
Anesthésiologie	22
Biochimie médicale	0
Cardiologie	6
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	0
Chirurgie générale	14
Chirurgie orthopédique	29
Chirurgie plastique	25
Chirurgie vasculaire	4
Dermatologie	49
Endocrinologie et métabolisme	1
Gastroentérologie	6
Génétique médicale	0
Gériatrie	0
Hématologie	1
Médecine d'urgence	2
Médecine interne	4
Médecin nucléaire	0
Médecine physique et réadaptation	6
Microbiologie médicale et infectiologie	0
Néphrologie	0
Neurochirurgie	4
Neurologie	1
Obstétrique et gynécologie	21
Oncologie médicale	1
Ophtalmologie	8
Oto-rhino-laryngologie/chirurgie cervico faciale	2
Pédiatrie	2
Pneumologie	6
Psychiatrie	17
Radiologie diagnostique	12
Radio-oncologie	0
Rhumatologie	0
Santé publique/médecine préventive ou du travail	1
Urologie	11

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-21

Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2024-2025 :

- a) pour cause de retraite;
- b) pour cause de décès;
- c) pour cause de départ temporaire à l'étranger;
- d) pour cause de départ définitif à l'étranger;
- e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.).

RÉPONSE RAMQ-1RP-21

Les données détenues par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux fins de l'administration du régime d'assurance maladie lui sont transmises par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et concernent le droit de pratique ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre.

Situations 2024-2025* (Données officielles du CMQ)	Médecins omnipraticiens	Médecins spécialistes
a) Retraite ¹	n\	n\
b) Décès	7	7
c) d) e)		
Abandon de pratique ou radiation ²	264	257
Inactifs ²	287	247
Actifs – Sans assurance responsabilité ³	10	11
Actifs – Droit d'exercice suspendu ⁴	13	7

* Données au 31 janvier 2025

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, le CMQ ne fournit plus l'information sur les médecins ayant cessé de pratiquer pour cause de retraite.

² Avec l'arrivée des nouvelles classes de cotisation entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016, plusieurs médecins qui avaient un permis de médecin « inscrit – retraité » ont choisi, soit de devenir inactif, soit de démissionner.

³ Le médecin inscrit actif sans assurance responsabilité demeure inscrit au tableau de l'ordre en tant que membre actif, mais sans détenir d'assurance responsabilité. Celui-ci ne peut donc pas exercer d'activités médicales, mais conserve le titre de médecin. Cette nouvelle classe de cotisation a été créée pour les médecins gestionnaires, dans certains cas, des médecins en congé de maternité détiennent ce statut.

⁴ Depuis le 1^{er} avril 2022, le CMQ peut suspendre le permis de pratique de certains médecins n'ayant pas une déclaration de formation continue conforme, selon les modalités prescrites au règlement sur la formation continue obligatoire.

La RAMQ ne dispose d'aucune donnée concernant les départs temporaires et définitifs à l'étranger, ces renseignements n'étant pas requis aux fins de l'administration de la Loi sur l'assurance maladie. Ainsi, le nombre de médecins ayant quitté pour l'étranger est inclus dans la catégorie « Abandon de pratique ou radiation ».

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-22

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc.

RÉPONSE RAMQ-1RP-22

Nombre de médecins : 23 (1^{er} mars 2024¹ au 31 janvier 2025)
Nombre de fois : 46 fois réparties sur quatre trimestres
Domaine de pratique : le plafonnement sur la base trimestrielle concerne uniquement les médecins omnipraticiens.

¹ Le premier trimestre commence au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril. Il s'agit d'une particularité découlant des ententes de rémunération afférentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-23

Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.

RÉPONSE RAMQ-1RP-23

Le nombre de produits retirés de la Liste des médicaments entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025 s'élève à 144. Parmi ces produits retirés, on retrouve 92 produits génériques (63,9 %), 44 produits innovateurs (30,6 %), 7 produits biologiques de référence (4,9 %) et 1 produit biosimilaire (0,7 %).

La marque de commerce ou la dénomination commune, le numéro d'identification d'un médicament (DIN) et les indicateurs innovateur, générique, biologique de référence et biosimilaire sont présentés dans le tableau ci-joint. Il est à noter que la majorité des produits pour cette période ont été retirés de la Liste des médicaments à la demande du fabricant. Le fabricant n'est pas tenu de fournir la raison du retrait lors de sa demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Nom de la marque de commerce	Code du produit (DIN)	Innovateur – Générique – Biologique de référence ou Biosimilaire
Accupril	01947664	Innovateur
Accupril	01947672	Innovateur
Accupril	01947680	Innovateur
Accupril	01947699	Innovateur
Accuretic	02237367	Innovateur
<i>Accuretic</i>	02237368	Innovateur
Accuretic	02237369	Innovateur
Acétaminophène	01958836	Générique
Acétaminophène	02017431	Générique
ACT Donepezil ODT	02397617	Générique
ACT Donepezil ODT	02397625	Générique
ACT Etidronate	02248686	Générique
Acyclovir	02236916	Générique
Albrioza	02527707	Innovateur
Amerge	02237820	Innovateur
Amerge	02237821	Innovateur
Apo-Cilazapril	02291134	Générique
Apo-Naratriptan	02365499	Générique
Aricept RDT	02269457	Innovateur
Bionime Rightest GS100	99100834	Innovateur
Ceftriaxone pour injection	02292874	Générique
Ceftriaxone sodique pour injection	02250276	Générique
Ceftriaxone sodique pour injection	02250292	Générique
Champix	02291177	Innovateur
Champix	02291185	Innovateur
Champix (Trousse de départ)	02298309	Innovateur
Co Etidrocal	02263866	Générique
Diltiazem-CD	02231474	Générique
Diltiazem-CD	02231475	Générique
Emerade	02458446	Innovateur
Emerade	02458454	Innovateur
Euro D 800	80003010	Générique
Euro-K 975	80011428	Générique
Flomax CR	02270102	Innovateur
Fragmin	02132664	Biologique de référence
Glucagon	02243297	Biologique de référence
Jamp-Losartan HCTZ	02408244	Générique
Jamp-Losartan HCTZ	02408252	Générique
Jamp-Potassium Chloride ER	80062704	Générique
Kynmobi	02500264	Innovateur
Kynmobi	02500272	Innovateur
Kynmobi	02500280	Innovateur
Kynmobi	02500299	Innovateur
Kynmobi	02500302	Innovateur
Lansoprazole	02433001	Générique
Lansoprazole	02433028	Générique
Levetiracetam	02454653	Générique
Levetiracetam	02454661	Générique
Levetiracetam	02454688	Générique
Lioresal Intrathécal	02131048	Innovateur
Lioresal Intrathécal	02131056	Innovateur
Lioresal Intrathécal	02131064	Innovateur
Loestrin 1.5/30 (21)	00297143	Innovateur
Loestrin 1.5/30 (28)	00353027	Innovateur

Nom de la marque de commerce	Code du produit (DIN)	Innovateur – Générique – Biologique de référence ou Biosimilaire
Mar-Oseltamivir	02497360	Générique
Minestrin 1/20 (21)	00315966	Innovateur
Minestrin 1/20 (28)	00343838	Innovateur
Mylan-Nitro SL Spray	02243588	Générique
Nolvadex-D	02048485	Innovateur
Novamilor	01937219	Générique
Novamoxin	02036347	Générique
Novo-Flurprofen	02100517	Générique
Novolin ge 40/60 Penfill	02024314	Biologique de référence
Novolin ge 50/50 Penfill	02024322	Biologique de référence
Nucala	02449781	Biologique de référence
Odan-Indomethacin	02231799	Générique
Odan-Indomethacin	02231800	Générique
Odan-Prochlorperazine	00789720	Générique
Opticrom	02230621	Innovateur
Pédiapred	02230619	Innovateur
Pharma-Amlodipine	02469030	Générique
Pharma-Amlodipine	02469049	Générique
Pharma-Cal D 400 UI	80001248	Générique
Pharma-K20	80040416	Générique
pms-Calcium 500 + D 125 UI	80004281	Générique
pms-Carbamazepine CR	02231543	Générique
pms-Carbamazepine CR	02231544	Générique
pms-Celecoxib	02355442	Générique
pms-Celecoxib	02355450	Générique
pms-Clobetasol	02232195	Générique
pms-Clobetasol	02309521	Générique
pms-Clobetasol	02309548	Générique
pms-Dexaméthasone	00783900	Générique
pms-Diclofenac	02231506	Générique
pms-Diclofenac	02231508	Générique
pms-Diclofenac-K 50 mg	02239753	Générique
pms-Diltiazem CD	02355752	Générique
pms-Diltiazem CD	02355760	Générique
pms-Diltiazem CD	02355779	Générique
pms-Diltiazem CD	02355787	Générique
pms-Domperidone	02236466	Générique
pms-Fentanyl MTX	02341379	Générique
pms-Fentanyl MTX	02341387	Générique
pms-Fentanyl MTX	02341395	Générique
pms-Fentanyl MTX	02341409	Générique
pms-Fentanyl MTX	02341417	Générique
pms-Ferrous Sulfate	00792675	Générique
pms-Ferrous Sulfate	02222574	Générique
pms-Gabapentin	02255898	Générique
pms-Gabapentin	02255901	Générique
pms-Lansoprazole	02395258	Générique
pms-Lansoprazole	02395266	Générique
pms-Naproxen EC	02294702	Générique
pms-Naproxen EC	02294710	Générique
pms-Rabeprazole EC	02310805	Générique
pms-Rabeprazole EC	02310813	Générique
pms-Ramipril	02247917	Générique
pms-Ramipril	02247918	Générique
pms-Ramipril	02247919	Générique

Nom de la marque de commerce	Code du produit (DIN)	Innovateur – Générique – Biologique de référence ou Biosimilaire
pms-Simvastatin	02269252	Générique
pms-Simvastatin	02269260	Générique
pms-Simvastatin	02269279	Générique
pms-Simvastatin	02269287	Générique
pms-Simvastatin	02269295	Générique
Prevnar 13	99113804	Biologique de référence
Pro-Cefadroxil-500	02311062	Générique
ratio-Amcinonide	02247098	Générique
ratio-Tamsulosin	02294265	Générique
Repatha	02459779	Biologique de référence
Ritalin	00005614	Innovateur
Ritalin SR	00632775	Innovateur
Riva-Efavirenz/Emtricitabine/Tenofovir	02518716	Générique
Rovamycine	01927817	Innovateur
Rovamycine	01927825	Innovateur
Sandoz Cefprozil	02302179	Générique
Sandoz Diclofenac	02261936	Générique
Sandoz Fenofibrate S (160 mg)	02288052	Générique
Sandoz Folic Acid	02285673	Générique
Sandoz Methadone	02481979	Générique
Sandoz Methylphenidate SR	02320312	Générique
Sandoz Travoprost/Timolol PQ	02413817	Générique
Serevent & Diskhaler	99000091	Innovateur
Sintrom	00010383	Innovateur
Sintrom	00010391	Innovateur
Soflax	02029529	Générique
Stieva-A	00518182	Innovateur
Stieva-A	00578576	Innovateur
Teva-Haloperidol	00768820	Générique
Teva-Propranolol	00496502	Générique
Teva-Propranolol	00740675	Générique
Tria-Indapamide	02188910	Générique
Vitamin A Acid Gel	01926470	Innovateur
Vitamin A Acid Gel	01926489	Innovateur
Wezlana	99114315	Biosimilaire

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-24

Médicaments et services pharmaceutiques : coûts pour la RAMQ en 2024-2025 (et projections en 2025-2026) pour les catégories de bénéficiaires suivantes :

- a) personnes âgées de 65 ans ou plus ;
- b) prestataires d'une aide financière de derniers recours ;
- c) adhérents ;
- d) accidentés de la route ;
- e) personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle ;
- f) victimes d'actes criminels ;
- g) autres.

RÉPONSE RAMQ-1RP-24

Coûts pour la RAMQ des médicaments et services pharmaceutiques (en M\$)¹

Catégorie de bénéficiaires	2024-2025 ²
Personnes âgées de 65 ans ou plus	3 170,0
Prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation	615,0
Adhérents	899,5
Autres ³	- 1 028,8

¹ Aucun coût assumé par la RAMQ pour les accidentés de la route (Société de l'assurance automobile du Québec), pour les personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) et pour les victimes d'actes criminels (Indemnisation des victimes d'actes criminels).

² Données RAMQ au 31 janvier 2025.

³ Sommes reçues en vertu des ententes d'inscriptions entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments.

Les projections des coûts pour 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-25

Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2024-2025 et objectifs pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-1RP-25

Le retrait de produits de la Liste des médicaments étant habituellement compensé par un transfert vers les produits équivalents ou ayant les mêmes indications, les conséquences sur les coûts sont très variables. Ainsi, il est impossible d'identifier des économies réalisées en 2024-2025 faisant suite aux retraits de produits de la Liste.

Le 7 décembre 2016 entrainé en vigueur la Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse. Conséquemment, de nouvelles dispositions ont été ajoutées à la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01) en introduisant, notamment, l'article 60.0.4, qui permet au ministre de la Santé de suspendre, de mettre fin à la couverture ou de ne pas réinscrire un médicament lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrente font l'objet d'une entente d'inscription. De plus, il faut mentionner que les fabricants sont aussi à l'origine des retraits de produits de la Liste.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-26

Liste des vaccins offerts en pharmacie et couverts selon les conditions du Programme québécois d'immunisation et indiquer les informations suivantes :

- a) Marque de commerce;
- b) Dénomination commune;
- c) Prix soumis;
- d) Marge bénéficiaire ;
- e) Nombre de doses achetées;
- f) Nombre de doses administrées;
- g) Coûts pour la RAMQ.

RÉPONSE RAMQ-1RP-26

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne dispose pas d'information sur le nombre de doses achetées, seulement sur le nombre de doses administrées.

Le coût du vaccin (avant marge du grossiste) n'est pas assumé par la RAMQ. Les coûts pour la RAMQ incluent la marge bénéficiaire du grossiste pour le vaccin et l'honoraire de vaccination pour le pharmacien ou l'infirmière en pharmacie.

La marge bénéficiaire est calculée sur le prix du format (qui peut comprendre une dose à cent doses).

Les données de 2024-2025 (au 31 janvier 2025) sont présentées sur la prochaine page.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	Dénomination commune	Prix soumis (unitaire)	Marge bénéficiaire	Nombre de doses administrées	Coûts RAMQ
Abrysvo	Vaccin sous-unitaire contre le virus respiratoire syncytial à base de protéine F stabilisée en conformation préfusion	230,0000 \$	6,50%	3 094	97,0 k\$
Act-HIB	Vaccin conjugué contre Haemophilus de type B (protéine tétanique-conjugué)	46,9200 \$	6,50%	1 851	33,3 k\$
Adacel	Vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (dcaT)	32,7320 \$	6,50%	467	8,3 k\$
Bexsero	Vaccin meningococcique	109,6400 \$	6,50%	808	17,8 k\$
Boostrix	Vaccin associé antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux acellulaire (adsorbé) dcaT	30,7440 \$	6,50%	22 500	0,4 M\$
Cervarix	Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	95,9000 \$	6,50%	36	0,8 k\$
Cervarix	Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	105,4100 \$	6,50%	5 581	0,1 M\$
Comirnaty	Vaccin ARNm contre la COVID-19	22,3083 \$	6,50%	310 009	5,1 M\$
Comirnaty Omicron XBB.1.5	Vaccin ARNm contre la COVID-19, monovalent (XBB.1.5)	22,3083 \$	6,50%	2 397	40,0 k\$
Engerix-B	Vaccin contre l'hépatite B	23,0600 \$	6,50%	6 244	0,1 M\$
Engerix-B Junior	Vaccin contre l'hépatite B	10,9200 \$	6,50%	439	7,0 k\$
Fluad	Vaccin antigrippal trivalent inactivé à antigènes de surface (à base d'oeuf), contenant l'adjuvant MF59C.1	13,8400 \$	6,50%	92 250	1,5 M\$
Flulaval Tetra	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion fragmenté, inactivé)	13,2700 \$	6,50%	250 426	4,0 M\$
Flumist quadrivalent	Vaccin antigrippal (vivant, atténué)	28,0000 \$	6,50%	7 864	0,1 M\$
Fluzone Haute Dose Quadrivalent	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion fragmenté, inactivé)	70,9000 \$	6,50%	77	1,3 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	Dénomination commune	Prix soumis (unitaire)	Marge bénéficiaire	Nombre de doses administrées	Coûts RAMQ
Fluzone Quadrivalent	Vaccin viral anti-influenza quadrivalent de types A et B (à virion fragmenté)	11,2900 \$	6,50%	421 982	6,7 M\$
Gardasil 9 (fiole)	Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	143,7300 \$	49,00 \$	995	19,9 k\$
Gardasil 9 (seringue)	Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	143,7300 \$	6,50%	2 740	72,9 k\$
Havrix 720 Junior	Vaccin contre l'hépatite A	25,7400 \$	6,50%	202	3,4 k\$
Imovax Polio	Vaccin contre la poliomyélite (VPI)	46,1100 \$	6,50%	3 389	61,0 k\$
M-M-R-II	Vaccin rougeoleux, ourlien et rubéoleux	29,3200 \$	6,50%	3 422	60,3 k\$
Menjugate	Vaccin contre le méningocoque du groupe C conjugué au CRM197	36,7400 \$	6,50%	3	0,0 k\$
Nimenrix	Vaccin conjugué quadrivalent contre le méningocoque (Men-C-ACWY)	85,0000 \$	6,50%	1 175	24,2 k\$
Pneumovax 23	Vaccin pneumococcique (polyvalent)	22,9040 \$	6,50%	22 891	0,4 M\$
Prevnar 13	Vaccin antipneumococcique 13-valent conjugué	95,1500 \$	49,00 \$	220	4,7 k\$
Prevnar 20 (1 dose)	Vaccin antipneumococcique 20-valent conjugué	109,9000 \$	6,50%	10 251	0,2 M\$
Prevnar 20 (bte de 10 doses)	Vaccin antipneumococcique 20-valent conjugué	109,9000 \$	49,00 \$	1 093	21,7 k\$
Priorix	Vaccin rougeoleux, ourlien et rubéoleux	29,3200 \$	6,50%	71	1,2 k\$
Recombivax HB pour enfants	Vaccin contre l'hépatite B [ADN recombiné]	12,0900 \$	6,50%	6	0,1 k\$
Shingrix (1 dose)	Vaccin sous-unitaire contre le zona	135,6100 \$	6,50%	132 255	3,2 M\$
Shingrix (bte de 10 doses)	Vaccin sous-unitaire contre le zona	135,6100 \$	49,00 \$	8 374	0,2 M\$
Spikevax	Vaccin ARNm contre la COVID-19	22,3080 \$	6,50%	314 735	5,2 M\$
Spikevax XBB.1.5	Vaccin ARNm contre la COVID-19, monovalent (XBB.1.5)	22,3080 \$	6,50%	12 489	0,2 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle*

Marque de commerce	Dénomination commune	Prix soumis (unitaire)	Marge bénéficiaire	Nombre de doses administrées	Coûts RAMQ
Td Absorbées	Anatoxine diphtérique adsorbée/ anatoxine tétanique adsorbée	22,1240 \$	6,50%	33 705	0,6 M\$
Td Adsorbées	Anatoxine diphtérique adsorbée/ anatoxine tétanique adsorbée	26,1510 \$	6,50%	14 772	0,2 M\$
Twinrix	Vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B	50,5200 \$	6,50%	1 702	32,3 k\$
Twinrix Junior	Vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B	24,9200 \$	6,50%	328	5,5 k\$
Vaqta	Vaccin contre l'hépatite A	48,3100 \$	6,50%	414	7,6 k\$
Vaqta pédiatrique	Vaccin contre l'hépatite A	24,1600 \$	6,50%	434	7,2 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-27

Spinraza^{MC}, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.

RÉPONSE RAMQ-1RP-27

Spinraza^{MC} est un médicament inscrit uniquement à la Liste de médicaments – Établissements. La Régie de l'assurance maladie du Québec ne couvre pas le coût du médicament; celui-ci est à la charge de l'établissement de santé et de services sociaux qui l'administre aux patients.

Du 19 décembre 2023 au 18 décembre 2024, on dénombre 278 doses achetées par les établissements pour un coût total de 32,8 M\$. Cette période correspond aux dernières facturations complétées en vertu de l'entente d'inscription visant ce produit.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-28

Galafold^{MC}, nombre de traitements administrés et les coûts pour la RAMQ depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.

RÉPONSE RAMQ-1RP-28

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 33 services ont été facturés à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour un coût d'environ 0,9 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-29

Zolgensma^{MC}, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis son ajout à la liste des médicaments depuis le 20 octobre 2021.

RÉPONSE RAMQ-1RP-29

Ce produit est inscrit uniquement à la Liste de médicaments des établissements. Du 20 octobre 2023 au 19 octobre 2024, on dénombre 6 doses achetées par les établissements de santé pour un coût total de 17,5 M\$. Cette période correspond aux dernières facturations complétées en vertu de l'entente d'inscription visant ce produit.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-30

Programme d'aide pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants, nombre de réclamations et les coûts pour la RAMQ pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-1RP-30

Nombre de demandes et coût du programme « Mieux voir pour réussir » pour 2024-2025

	2024-2025¹
Nombre de demandes remboursées	113 665
Montant payé (M\$) ²	34,1

¹ Données pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

² Représente le montant total payé par la Régie de l'assurance maladie du Québec pour le remboursement de lunettes ou de verres de contact (lentilles).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-31

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes pour les années 2023-2024 et 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-1RP-31

Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025, le Bureau des plaintes et de la qualité des services de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a traité 445 plaintes concernant tous les services et programmes administrés.

Répartition des plaintes selon le sujet de l'insatisfaction 2024-2025¹

Sujet de l'insatisfaction	2024-2025²
Accessibilité des services	23
Rapidité des services	120
Processus (complexité des démarches, lourdeur des processus, etc.)	64
Cadre normatif et réglementaire (critères d'admissibilité, portée de la couverture offerte, etc.)	67
Courtoisie du personnel	40
Prise en charge inadéquate d'une demande	10
Compétence du personnel	19
Disponibilité, clarté et exactitude des informations et des lettres	46
Autres (pertes de documents, bris de confidentialité, etc.)	16
Travail des mandataires	2
Sujet inconnu ou inclassable	38

¹ En date du 31 janvier 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-32

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.)

RÉPONSE RAMQ-1RP-32

Le Programme relatif à l'appareillage pour les personnes stomisées (Programme) a été révisé le 1^{er} octobre 2018 et depuis, il couvre :

- la colostomie;
- l'iléostomie
- l'urostomie temporaire ou permanente.

Les montants forfaitaires annuels ont également été rehaussés.

Les personnes admissibles ont droit, pour chaque stomie subie, à l'un des montants forfaitaires annuels suivants (montants au 1^{er} janvier 2025):

- 1 480\$ dans le cadre d'une stomie permanente;
- 987 \$ dans le cadre d'une stomie temporaire.

Ces montants, indexés annuellement au 1^{er} janvier, permettent d'aider les personnes stomisées à assumer les coûts de l'appareillage (sacs et autres produits) qui leur sont nécessaires.

Lorsqu'il s'agit d'une personne prestataire d'une aide financière avec carnet de réclamation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les dépenses excédant l'aide financière de base (forfaitaire) peuvent être remboursées, sur présentation de pièces justificatives.

Afin d'alléger le processus pour les personnes assurées, le Programme a été modifié pour permettre aux infirmières praticiennes spécialisées de rédiger une ordonnance dans le cadre du Programme (Entente N° 2023-01 concernant le Programme d'appareillage pour les personnes stomisées, signée en octobre 2023).

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 12 343 personnes ont bénéficié du Programme pour un montant total de 17,4 M\$.

Nombre de personnes stomisées et coûts

Nombre de personnes stomisées	2024-2025¹
Temporaires	1 949
Permanentes	10 394
Total des personnes stomisées	12 343
Total des coûts	17,4 M\$

¹ Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-33

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)

RÉPONSE RAMQ-1RP-33

Le Programme des prothèses mammaires externes (Programme) permet d'obtenir une aide financière pour rembourser l'achat de prothèses mammaires pour les femmes ayant subi une mastectomie partielle, totale ou radicale, ou qui présentent une absence totale de formation du sein (aplasie mammaire).

Mis en place en 1978, le Programme a fait l'objet d'une révision le 21 mars 2018, afin de prévoir le rehaussement de la couverture, ainsi qu'un élargissement de la clientèle :

Tableau comparatif des modifications

Avant 2018	Après 2018
Couverture : <ul style="list-style-type: none">- Mastectomie totale ou radicale;- Absence totale de formation du sein (aplasie mammaire).	Couverture : <ul style="list-style-type: none">- Ajout de la mastectomie partielle
Aide financière : <ul style="list-style-type: none">- Versement automatique de 200 \$ par sein tous les 2 ans.	Aide financière : <ul style="list-style-type: none">- Remboursement sur présentation de facture.
PAFCR ¹ : <ul style="list-style-type: none">- Avait droit au remboursement des frais excédentaires (jusqu'à 100 \$ supplémentaires) lorsque le prix de la prothèse mammaire externe (PME) excédait 200 \$.	PAFCR : <ul style="list-style-type: none">- Montants actualisés qui reflètent les coûts réels des PME. Il n'est plus justifié de prévoir une couverture spécifique pour les PAFCR afin de couvrir un montant excédentaire.

¹ Prestataire d'une aide financière avec carnet de réclamation

Le Programme accorde, pour chaque sein et par période de 24 mois, le remboursement du coût d'achat ou de remplacement d'une PME jusqu'à un maximum de (montants au 1^{er} janvier 2025) :

- 525 \$ pour une PME totale ;
- 310 \$ pour une PME partielle.

Ces montants sont indexés annuellement au 1^{er} janvier.

Afin d'alléger le processus pour les personnes assurées, le Programme a été modifié pour permettre aux infirmières praticiennes spécialisées de rédiger une ordonnance médicale dans le cadre de celui-ci, selon une entente signée le 11 octobre 2023 (Entente 2023-01 concernant le Programme des prothèses mammaires externes).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Nombre de personnes assurées ayant bénéficié du programme en 2024-2025¹	
Mastectomie totale ou radicale	2 427
Mastectomie partielle	642
Aplasia	20
Total des coûts (M\$)	1,4

¹ Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-34

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.

RÉPONSE RAMQ-1RP-34

Le Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème (Programme) a été modifié en vertu du décret 1195-2018 du 15 août 2018. Les modifications sont en vigueur depuis le 22 août 2018.

Bonification du nombre de vêtements couverts

Fournitures	Avant le 22 août 2018 18 ans ou plus	En vigueur le 22 août 2018 18 ans ou plus
Ensemble de bandages multicouches	1	1
Vêtement de compression élastique pour le jour	1	3
Vêtement de compression non élastique	0	1
Vêtement de compression pour la nuit	0	1
Accessoire pour vêtement de compression	1	1

Note : Les fournitures pour les personnes de moins de 18 ans continuent d'être doublées par période de 12 mois.

- Bonification du pourcentage de remboursement accordé pour les personnes de moins de 18 ans (75 % à 100 %).
- Ajout des centres de réadaptation en déficience physique à la liste des dispensateurs signataires d'une entente.
- Mise à jour de la liste des fournitures couvertes et des montants maximaux alloués. Les montants maximaux sont indexés le 1^{er} janvier de chaque année.

Statistiques

	2024-2025 ¹
Coûts du programme (M\$)	3,8
Volume de demandes traitées	12 346
Nombre de personnes assurées	7 813

¹ 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

Afin d'alléger le processus pour les personnes assurées, le Programme a été modifié pour permettre aux infirmières praticiennes spécialisées de rédiger une ordonnance dans le cadre du Programme (Entente N° 2023-01 signée en octobre 2023).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-35

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE RAMQ-1RP-35

Contexte

Le projet de loi facilitant les dons d'organes et de tissus a été adopté par l'Assemblée nationale, le 8 décembre 2010. Cette loi confie à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) la fonction d'établir et de tenir à jour un registre des consentements au don d'organes et de tissus (Registre des consentements), à l'usage des organismes qui assurent la coordination des dons d'organes ou de tissus désignés par le ministre de la Santé, soit Transplant Québec et Héma-Québec. Le Registre des consentements au don d'organes a été mis en place le 28 février 2011 ; il est de la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au bénéfice de Transplant Québec et Héma-Québec et opérationnalisé par la RAMQ.

Formulaire de consentement

Les personnes sont sollicitées lors de leur première inscription au régime d'assurance maladie (Régime) et au moment du renouvellement de leur carte. Il demeure par ailleurs possible pour elles de signifier leur consentement en signant l'autocollant à apposer au dos de la carte d'assurance maladie. Toute personne peut aussi, en tout temps, à compter de son inscription au Régime, obtenir le formulaire de consentement avant le prochain renouvellement de sa carte d'assurance maladie en communiquant avec la RAMQ. De plus, depuis le 17 octobre 2014, un service en ligne permet de commander un formulaire prérempli que le citoyen n'a qu'à imprimer, signer et transmettre à la RAMQ.

Consultation du Registre et nombre de personnes inscrites

Au départ, la consultation du Registre a été assumée par le personnel de la RAMQ dédié à ce service, sur demande téléphonique de Transplant Québec ou Héma-Québec. En août 2011, un service de consultation en ligne a été mis en place pour ces organismes. L'accès réservé permet la visualisation du formulaire de consentement et son impression aux fins de représentation auprès de la famille. La ligne téléphonique spécifique est maintenue en cas de non-disponibilité du service en ligne.

Une personne assurée peut valider son consentement uniquement en contactant la RAMQ par téléphone.

Lorsque le Registre des consentements a été mis en place, une sollicitation téléphonique a eu lieu afin de solliciter l'adhésion de la population.

Présentement la sollicitation se poursuit auprès des personnes assurées non-inscrites au Registre des consentements.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 625 193 personnes ont été sollicitées et 86 781 (13,8 %) d'entre elles ont donné leur consentement. Le nombre total de personnes inscrites au Registre depuis son implantation en février 2011 est de 3 840 458, soit 44,9 % de la clientèle de la RAMQ.

Mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement Commission de la santé et des services sociaux

Le modèle en vigueur au Québec est le modèle du consentement explicite. Il existe trois formes d'expression de son consentement au don d'organes et de tissus :

- l'inscription au Registre des consentements de la RAMQ;
- la signature de l'autocollant et en l'apposition de celui-ci au dos de la carte d'assurance maladie;
- l'inscription de sa décision dans le Registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Chambre des notaires du Québec.

Un mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement a été réalisé par la Commission de la santé et des services sociaux. Dans son rapport déposé le 22 octobre 2024, la Commission recommande l'instauration d'un registre unique en ligne accessible pour consultation au personnel médical autorisé et à la population afin de pouvoir enregistrer son consentement ou son non-consentement en tout temps avec plus de facilité. Le MSSS a d'ailleurs entamé des échanges notamment avec la Chambre des notaires du Québec ainsi que la RAMQ afin d'identifier les solutions à mettre en place pour actualiser cette recommandation de la Commission.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-36

Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquer pour 2024-2025 :

- a) Nombre de jours avec facturation ;
- b) Nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.

RÉPONSE RAMQ-1RP-36

Le tableau ci-dessous indique pour 2023-2024, le nombre de jours avec facturation et le nombre de médecins ayant facturé au moins une journée dans l'année, selon le mode de rémunération.

Médecins omnipraticiens – 2023-2024

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 400 189	9 585
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	161 222	6 712
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	344 220	7 158
Total	1 905 631	9 854

Médecins spécialistes – 2023-2024

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 297 547	11 083
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	58 247	4 930
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	796 352	7 668
Total	2 152 146	11 335

Notes :

- La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.
 - Les données 2024-2025 ne sont pas disponibles.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-37

Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquer selon le lieu, pour 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Nombre de médecins ;
- b) Nombre de contacts ;
- c) Contacts/médecins.

RÉPONSE RAMQ-1RP-37

Le tableau pour 2023-2024, le nombre de médecins, le nombre de contacts patients et de contacts patients par médecin, par lieu pour les médecins omnipraticiens.

Médecins omnipraticiens – 2023-2024

Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
Cabinet	6 344	13 352 146	2 105
CLSC	2 018	1 529 904	758
Urgence	2 374	2 822 037	1 189
Établissement	4 678	3 743 335	800
Autres lieux	85	11 920	140

Médecins spécialistes – 2023-2024

Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
Cabinet	4 634	8 803 876	1 900
CLSC	173	40 731	235
Urgence	7 281	2 650 333	364
Établissement	9 863	20 847 958	2 114
Autres lieux	550	274 290	499

Notes :

- Sont compris dans les autres lieux les centres de détention, les centres de réadaptation physique, les CISSS/CIUSSS et autres lieux administratifs.
 - Le total des médecins n'équivaut pas à la somme du nombre dans chacun des lieux, car un médecin peut pratiquer dans plusieurs lieux.
 - Le total est basé sur le calcul suivant : nombre total de contacts patients/nombre total de médecins.
 - Les données 2024-2025 ne sont pas disponibles.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-38

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquer pour 2023-2024 et 2024-2025 (ventilation homme, femme et total) :

- a) Proportion du nombre de journées de travail :
- i. Moins de 150 jours ;
 - ii. De 150 à 199 jours ;
 - iii. De 200 jours ou plus.

RÉPONSE RAMQ-1RP-38

Distribution du nombre de médecins omnipraticiens (tous) en % selon le nombre de jours travaillés (jours avec au moins 1 \$ de facturation) et selon le sexe pour 2023-2024.

Sexe	Moins de 150 jours	De 150 à 199 jours	200 jours ou plus
Femmes	23,0 %	21,8 %	55,1 %
Hommes	22,1 %	22,1 %	55,8 %
Total	22,7 %	21,9 %	55,4 %

Note :

Les données 2024-2025 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-39

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2023-2024 et 2024-2025 (ventilation homme, femme et total) :

- a) Jour avec facturation minimale :
- i. Médecins RMB ;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés ;
 - iii. Tous les médecins.
- b) Tous les jours :
- i. Médecins RMB ;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés ;
 - iii. Tous les médecins.

RÉPONSE RAMQ-1RP-39

Le tableau indique, pour 2023-2024, le nombre de médecins omnipraticiens ainsi que le nombre moyen de jours travaillés (jours avec facturation minimale et tous les jours) selon le sexe et selon trois cohortes de médecins : médecins ayant une activité minimale tout au long de l'année (RMB), 80% des médecins les mieux rémunérés et tous les médecins.

	Médecins RMB	80 % des mieux rémunérés	Tous les médecins
Nombre de médecins			
Femmes	4 821	4 899	6 216
Hommes	2 980	2 984	3 638
Jours avec facturation minimale			
Femmes	178,5	178,4	153,2
Hommes	185,5	186,3	161,5
Tous les jours			
Femmes	219,2	217,3	191,5
Hommes	220,3	219,7	196,6

Notes :

- Pour être retenu RMB, le médecin doit avoir maintenu une activité minimale dans chacun des quatre trimestres de l'année et recevoir un revenu minimal durant cette année. En 2023-2024 le revenu trimestriel minimal était de 12 770 \$ et le revenu minimal annuel de 114 642 \$. Ces montants sont indexés annuellement selon les augmentations tarifaires accordées aux médecins.
 - En 2023-2024, une journée est retenue si le médecin facture au moins 680 \$ par jour.
 - Les données 2024-2025 ne sont pas disponibles.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-40

Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.).

RÉPONSE RAMQ-1RP-40

La liste des résultats des enquêtes réalisées par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que les motifs de contrôle se trouve sur le site web de la RAMQ, au : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>

Au 31 janvier 2025, 157 enquêtes sont en cours auprès des professionnels de la santé. Lorsque les enquêtes seront terminées, elles seront diffusées en ligne.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-41

Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.

RÉPONSE RAMQ-1RP-41

Les résultats des enquêtes de Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), terminées au 31 décembre 2024, sont disponibles sur Québec.ca : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>.

Un cadre général d'application des sanctions administratives ou pécuniaires (SAP) établit les critères qui permettent d'identifier les situations qui présentent les caractéristiques où une SAP peut être appliquée.

Les données relatives aux SAP, en date du 31 mars 2024, se retrouvent dans le Rapport annuel de gestion de la RAMQ, disponible sur Québec.ca : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/documents-administratifs>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-42

Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.

RÉPONSE RAMQ-1RP-42

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, à la suite d'enquêtes, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a procédé au signalement de deux dentistes à l'Ordre des dentistes du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-43

Pour les années 2023-2024 et 2024-2025, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.

RÉPONSE RAMQ-1RP-43

Dans le protocole d'accord négocié entre le Conseil du trésor et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (2015-2023), l'objectif visé par la clause Volet B, point 4 est d'assurer la continuité des services par la mise en place de plans de remplacement provinciaux dans l'ensemble des spécialités de base problématiques afin de garantir une couverture des services de façon pérenne.

Depuis, trois plans de remplacements provinciaux sont en application dans le système de santé dans trois disciplines : l'anesthésiologie (Annexe 45), chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234).

Le plan de remplacement en anesthésiologie est en vigueur depuis l'été 2018. La nécessité de poursuivre la signature de nouvelles ententes pour des sites fragilisés a été relevée. Les ententes ont été renouvelées en date d'octobre 2021.

Les plans de remplacement visant la chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et la gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234), sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2019.

Total des découvertes enregistrées en jours pour la période de janvier à juin 2024 :

- 494 en radiologie
- 21 en psychiatrie
- 190 en médecine interne
- 301 en pédiatrie
- 46 en obstétrique gynécologie
- 10 en chirurgie
- 0 en anesthésie

Avec le transfert des activités à Santé Québec, un nouveau mécanisme de suivi des ruptures en médecine spécialisée a été déployé en février 2025. Les installations compilent autant les ruptures anticipées et confirmées avec un bris de service ou non via un outil électronique. Ces données sont compilées dans un tableau de bord.

Les données sont compilées selon les 9 spécialités de base en chirurgie reconnues par la FMSQ. Ainsi pour les chirurgiens, voici les spécialités et le nombre de ruptures confirmées :

Spécialités	Régions	Nombre de périodes de ruptures confirmées avec une réorganisation de services	Nombre de périodes de ruptures confirmées avec bris de services
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique		0	0
Chirurgie générale	02 et 08	14	0
Chirurgie plastique et esthétique	02 et 08	7	0
Neurochirurgie	02	10	0
Orthopédie		0	0
Chirurgie vasculaire et endovasculaire		0	0

*Une période peut avoir un nombre de jours variables.

Des mécanismes sont mis en place par les établissements pour pallier ces découvertures (ex. : corridors de service, SWAT ou autre). Des discussions sont en cours pour des plans de remplacement dans ces spécialités à l'instar des trois plans cités plus haut.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
–DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION –

TABLE DES MATIÈRES

Questions 2025-2026	Demandes de renseignements particuliers	Numérotation des fiches réponses
1	Les dépenses totales du Régime public d'assurance médicaments. Ventilation des dépenses du programme pour chaque catégorie de clientèle : nombre de bénéficiaires, coût brut, coût pour la RAMQ, coût total de la franchise et de la coassurance pour 2024-2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-06a des questions particulières de l'Opposition officielle, volet RAMQ
2	Les dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques et les médicaments innovateurs, en indiquant le nombre de services remboursés, ventilé par grande catégorie de médicaments pour 2024-2025.	RAMQ-2RP-01
3	Les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments, ou financé par les fabricants, des ristournes (ou avantages autorisés, ou allocations professionnelles) offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies pour 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-07b des questions particulières de l'Opposition officielle, volet RAMQ
4	Montants et pourcentages du budget du Régime général d'assurance médicaments octroyés au financement des nouveaux services pharmaceutiques, ventilé par service pharmaceutique pour 2024-2025.	RAMQ-2RP-02
5	Depuis l'entrée en vigueur, le 25 janvier 2021, des modifications réglementaires visant le retrait des contributions sur certains services pharmaceutiques, indiquer pour 2024-2025 : a. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (couverture universelle) ventilé par code de service b. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères usagers et qui sont couverts par le régime général d'assurance médicaments (volet assurance publique – RAMQ), ventilé par code de service.	RAMQ-2RP-03
6	Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antipsychotiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2024-2025.	RAMQ-2RP-04
7	Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'anxiolytiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2024-2025.	RAMQ-2RP-05
8	Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant	RAMQ-2RP-06

	fait usage d'antidépresseurs, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2024-2025.	
9	Fournir les sommes payées par les personnes assurées en franchise et en coassurance. Indiquer le montant moyen et le montant médian par personne.	RAMQ-2RP-07
10	Indiquer la croissance, en pourcentage, de coûts des médicaments assurés pour 2024-2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-07a des questions particulières de l'Opposition officielle - Volet RAMQ
11	Dépenses totales en médicaments psychotropes et nombre de prescriptions pour 2024-2025.	RAMQ-2RP-08
12	Total des dépenses pour les médicaments d'exceptions, ventilé par type de médicaments, ventilé pour 2024-2025. Donner également le prix négocié par médicament.	RAMQ-2RP-09
13	Le nombre et le pourcentage de vérifications ou de contrôle de facturation fait par la RAMQ concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament, ventilé par les montants récupérés par ces vérifications pour 2024-2025.	RAMQ-2RP-10
14	Tableau détaillé de la facturation des médecins par actes et dépenses engendrés pour 2024-2025.	RAMQ-2RP-11
15	Pour la rémunération des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes pour 2024-2025, indiquer : a. les dépenses totales pour l'année en cours et indiquer la comparaison avec l'année dernière; b. le budget initial; c. les dépassements ou surplus estimés; d. Liste ou tableau de critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	RAMQ-2RP-12
16	Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste et d'un omnipraticien, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique (frais de cabinet) pour 2024-2025.	RAMQ-2RP-13
17	Total des sommes allouées à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses pour 2024-2025. Ventilé par : a. Catégorie de professionnels; b. Nombre de personnes (absolu et ETC) dédiées à ces vérifications, contrôles, inspection et enquêtes.	RAMQ-2RP-14
18	En 2024-2025, donner la liste des établissements ou des professionnels ayant commis des infractions au <i>Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques</i> , veuillez préciser le type d'infraction et le lieu de pratique du professionnel (incl. GMF, CMS, établissement public, clinique privée)	RAMQ-2RP-15

19	En 2024-2025, donner le nombre d'enquêtes entamées par la Régie à l'égard de possibles infractions au <i>Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques</i> , veuillez préciser pour chaque infraction visée, les services assurés, les frais payés illégalement et le type de professionnel de la santé contrevenant.	RAMQ-2RP-16
20	En 2024-2025, le nombre de plaintes reçues par des patients ou des professionnels de la santé pour le non-respect au <i>Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques</i> . a. Si possible, donner le détail des plaintes (service assuré visé, lieu de pratique, montant du frais accessoire)	Cette question est répondue à la question RAMQ-1RP-10 des questions particulières de l'Opposition officielle
21	Le nombre et la proportion de médecins spécialistes exerçant en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant au régime public d'assurance maladie dans les 5 dernières années;	RAMQ-2RP-17
22	Le nombre d'heures effectuées par les médecins spécialistes en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant au régime public d'assurance maladie dans les 5 dernières années;	Données non disponibles
23	Toutes les versions successives de la Liste des CMS 108, cabinets 108 et LIM 108 (liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l'article 108 de la LSSSS), ou de toute autre liste équivalente dans les 5 dernières années.	RAMQ-2RP-18
24	Le gouvernement a-t-il intégré un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins, et des autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, dans le cadre d'un projet pilote?	RAMQ-2RP-19
25	Dans le cadre du programme de procréation médicale assistée, les sommes remboursées pour 2023-2024 et pour 2024-2025, ventilé par type de service, ventilé par le nombre de demandes, ventilé par le type de prestataire (public ou privé). Donner le total du remboursement.	RAMQ-2RP-20
26	Dans le cadre du parcours de procréation médicale assistée qui inclut le Diagnostic génétique préimplantatoire, indiquer : a. s'il y a eu décision pour l'admissibilité aux services assurés de cette procédure, b. à ce jour, le nombre de demandes pour recevoir cette procédure.	RAMQ-2RP-21
27	Technologie de l'information. Pour 2024-2025, veuillez donner la liste des contrats avec des consultants et des projets informatiques. Détailler le coût, la durée et l'objectif du contrat.	Cette question est répondue à la question no 6 des demandes de renseignements généraux des oppositions de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

28	Sur le programme d'accès aux pompes à l'insuline. Pour 2024-2025, veuillez donner les détails de l'avancement du chantier pour l'élargissement du remboursement de l'achat d'une pompe à insuline et des fournitures nécessaires aux personnes âgées de 18 ans et plus.	RAMQ-2RP-22
29	Quel est l'état des travaux sur la révision du <i>Règlement sur les aides auditives et les services assurés</i> ? Donner les étapes réalisées en 2024-2025 et les échéanciers prévus pour 2025-2026.	La réponse à cette question n'est pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
30	Toute dépense engendrée pour la mise en œuvre du marqueur X sur la carte d'assurance maladie ventilé pour 2024-2025. Donner le nombre total de demandes de changement de marqueur de genre pour le marqueur X.	Cette question n'est plus d'actualité.
31	Sur le code alphanumérique, est-ce qu'il y a des changements de prévus pour le modifier en 2025-2026 ? Donner le détail et les échéanciers prévus.	La réponse à cette question n'est pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
32	Sur la prolongation de la couverture d'assurance maladie et médicaments des Ukrainiens et Ukrainiennes, depuis la mise en place de la mesure en 2022, donner : a. les coûts, b. le nombre de ressortissants couverts, c. le nombre de dérogations/exceptions refusées, d. le nombre de dérogations / exceptions acceptées, incl. la durée de la prolongation de la couverture.	La réponse à cette question n'est pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-01

Les dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques et les médicaments innovateurs, en indiquant le nombre de services remboursés, ventilé par grande catégorie de médicaments pour 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-2RP-01

Dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques

Période de référence	Dépenses médicaments (en M\$)	Nombre de services (en millions)
Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025	1 637,0	161,3

Dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments innovateurs

Période de référence	Dépenses médicaments (en M\$)	Nombre de services (en millions)
Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025	2 971,0	26,8

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-02

Montants et pourcentages du budget du Régime général d'assurance médicaments octroyés au financement des nouveaux services pharmaceutiques, ventilé par service pharmaceutique pour 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-2RP-02

Période	Honoraires aux pharmaciens	Honoraires nouveaux actes pharmaceutiques¹	Pourcentage relatif des actes pharmaceutiques
2024-2025 (au 31 janvier 2025)	1 723,3 M\$	110,4 M\$	6,41 %

¹ Les nouveaux actes pharmaceutiques concernés ont été mis en place en 2015 et comprennent notamment l'ajustement de la dose d'un médicament prescrit, l'administration d'un médicament dans un but d'enseignement, la substitution d'un médicament en rupture d'approvisionnement, l'évaluation du besoin de prescription d'un médicament, la prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques et l'évaluation pour prolonger une ordonnance. Ces honoraires sont compris dans les montants des honoraires aux pharmaciens figurant dans la colonne de gauche.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-03

Depuis l'entrée en vigueur, le 25 janvier 2021, des modifications réglementaires visant le retrait des contributions sur certains services pharmaceutiques, indiquer pour 2024-2025 :

- a. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (couverture universelle) ventilé par code de service
- b. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères usagers et qui sont couverts par le régime général d'assurance médicaments (volet assurance publique – RAMQ), ventilé par code de service.

RÉPONSE RAMQ-2RP-03

- a. Le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la RAMQ (couverture universelle) ventilé par code de service pour 2024-2025.¹

Code de service	Description du code de service	Honoraires
4	Amorce de la contraception orale d'urgence	2,1 M\$
DC	Demande de consultation à un pharmacien	1,5 M\$
IU	Service d'administration d'un médicament en situation d'urgence	0,02 M\$
SP	Service de prise en charge en soins palliatifs	0,5 M\$
V	Service de prescription d'un médicament ou amorce d'une thérapie médicamenteuse	21,8 M\$
W	Service de la prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques	3,0 M\$

¹Données au 31 janvier 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

- b. Le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont couverts par le régime général d'assurance médicaments (volet assurance publique – RAMQ), ventilé par code de service, pour 2024-2025.²

Code de service	Description du code de service	Honoraires
AD	Service de modification d'une thérapie médicamenteuse	20,9 M\$
FE	Service d'administration d'un médicament pour en démontrer l'usage approprié	0,2 M\$
PH	Service de substitution thérapeutique d'un médicament	1,9 M\$
RA	Service d'évaluation aux fins de prolonger une ordonnance et sa prolongation	1,6 M\$
Z	Service de prise en charge après une hospitalisation	21,8 M\$

²Données au 31 janvier 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-04

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antipsychotiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-2RP-04

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d'antipsychotiques²

Période	Antipsychotiques
2024-2025 ³	7,1 %

Ventilation par tranches d'âge de la proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d'antipsychotiques² en 2024-2025³

Groupe d'âge	Antipsychotiques
Moins de 18 ans	1,2 %
18 à 64 ans	8,5 %
65 ans et plus	7,6 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 31 janvier 2025.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les antipsychotiques sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:16:08.

³ La période 2024-2025 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-05

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'anxiolytiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-2RP-05

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d'anxiolytiques²

Période	Anxiolytiques
2024-2025 ³	9,5 %

Ventilation par tranches d'âge de la proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d'anxiolytiques² en 2024-2025³

Groupe d'âge	Anxiolytiques
Moins de 18 ans	0,5 %
18 à 64 ans	6,8 %
65 ans et plus	14,8 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 31 janvier 2025.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les anxiolytiques sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:24 ou qui ont une dénomination commune 37872.

³ La période 2024-2025 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-06

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antidépresseurs, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-2RP-06

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d'antidépresseurs²

Période	Antidépresseurs
2024-2025 ³	19,8 %

Ventilation par tranches d'âge de la proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d'antidépresseurs² en 2024-2025³

Groupe d'âge	Antidépresseurs
Moins de 18 ans	2,2 %
18 à 64 ans	19,4 %
65 ans et plus	25,4 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 31 janvier 2025.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les antidépresseurs sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:16:04.

³ La période 2024-2025 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-07

Fournir les sommes payées par les personnes assurées en franchise et en coassurance. Indiquer le montant moyen et le montant médian par personne.

RÉPONSE RAMQ-2RP-07

Contributions des personnes assurées au Régime public d'assurance médicaments (RPAM) Franchise et coassurance

Année budgétaire	Contributions totales (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)	Contributions - Moyenne ¹ (\$)	Contributions - Médiane ¹ (\$)
2023-2024 ²	1 108,0	495,2	612,8	456	407

¹ Seules les personnes sujettes à contribution ayant consommé au moins un médicament sont considérées.

² Tiré du Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-08

Dépenses totales en médicaments psychotropes et nombre de prescriptions pour 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-2RP-08

Dépenses totales et nombre de services pour les médicaments psychotropes¹

Période	Coût RAMQ	Nombre de services
2024-2025 ²	394,2 M\$	26 141 871

¹ Les médicaments psychotropes sont des médicaments des classes AHF 28:16, 28:20, 28:24, 28:28 ou qui ont la dénomination commune 37872.

² Données au 31 janvier 2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-09

Total des dépenses pour les médicaments d'exceptions, ventilé par type de médicaments, ventilé pour 2024-2025. Donner également le prix négocié par médicament.

RÉPONSE RAMQ-2RP-09

En 2024-2025 (en date du 31 janvier 2025), les dépenses pour les médicaments d'exception ont totalisé 2 049,7 M\$.

Le prix négocié ne peut être fourni, il s'agit d'une information confidentielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-10

Le nombre et le pourcentage de vérifications ou de contrôle de facturation fait par la RAMQ concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgiens dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament, ventilé par les montants récupérés par ces vérifications pour 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-2RP-10

La vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses réfère aux contrôles spécifiques réalisés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), soit les vérifications, les inspections et les enquêtes. La RAMQ réalise aussi des contrôles systémiques sur l'ensemble des demandes de facturation qu'elle reçoit.

Contrôles effectués¹ et montant à récupérer²

Catégorie	2024-2025 (au 31 décembre 2024)		
	Nbre de contrôles	% de professionnels contrôlés	Montant à récupérer (k\$)
Médecins omnipraticiens	582	5,16 %	966,5
Médecins spécialistes	1 628	12,18 %	357,9
Optométristes	72	4,72 %	2,8
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	109	1,93 %	130,7
Pharmacies (raisons sociales) ³	258	11,88 %	5 457,8
Fabricants, grossistes et intermédiaires en médicaments	199	n.d ⁴	0

¹ Les contrôles réfèrent aux vérifications, inspections et enquêtes administratives terminées au cours de l'année de référence. Cela exclut les frais facturés aux personnes assurées.

² Montant réclamé par lettre de décision ou transactions et quittances. Ce montant peut être différent de celui remboursé à la RAMQ. Ce montant exclut les sanctions administratives pécuniaires.

³ Les pharmacies sont vérifiées en matière de facturation uniquement.

⁴ La donnée n'est pas disponible, car les intermédiaires en médicament ne sont pas tenus par la Loi de transmettre leurs informations à la RAMQ. Ce faisant la RAMQ ne détient pas de liste contenant l'ensemble des intermédiaires.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition*

Facturation refusée aux contrôles systémiques

Catégorie	2024-2025 (au 31 décembre 2024)	
	Nbre contrôles actifs	Montant cumulatif refusé (M\$)
Médecins omnipraticiens	2 083	45,4 (2,71 %)
Médecins spécialistes	5 651	40,1 (1,14 %)
Optométristes	103	0,6 (0,69 %)
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	313	0,3 (2,26 %)
Chirurgiens-dentistes	408	3,4 (3,00 %)
Dispensateurs de services assurés-denturologistes	39	0,3 (5,94 %)
Pharmacies (raisons sociales) ¹	PME : 488 CIP : 856	s.o. ²

¹ PME : Patient et médicaments d'exception; CIP : Communication interactive avec les pharmacies.

² Les transactions pharmacie dans CIP sont rejetées en temps réel. Le rejet est très souvent lié à des erreurs de saisie. Les montants des transactions rejetées ne sont pas comptabilisés car aucune récupération de sommes n'est réalisée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-11

Tableau détaillé de la facturation des médecins par actes et dépenses engendrés pour 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-2RP-11

Le détail de la facturation des médecins par type de services est diffusé sur une base annuelle dans les tableaux numéro SM.22 intitulés « Nombre et coût des services médicaux selon le type de service, le mode de rémunération, la catégorie de médecins et le groupe de spécialités » nouvellement disponibles dans un Power BI à adresse :

<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoieMmI2OGEzNDgtZjFjMS00NzVkLWIwNTktMzBhZTYwNzlkYTZmIiwidCI6IjA2NGJmMGJmLTQ5NTAtNDE4OC04MDYxLTY3MWU2ODcxMjc5MCI9>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-12

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes pour 2024-2025, indiquer :

- les dépenses totales pour l'année en cours et indiquer la comparaison avec l'année dernière;
- le budget initial;
- les dépassements ou surplus estimés;
- Liste ou tableau de critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE RAMQ-2RP-12

Médecins omnipraticiens

	2024-2025	
Crédits initiaux (Budgets initiaux)	2 997,8 M\$	
Modification au budget	-113,4 M\$	
Dépense ²	2 884,4 M\$	

² Dépense probable pour l'année 2024-2025.

Médecins spécialistes

	2024-2025	
Crédits initiaux (Budgets initiaux)	5 005,1 M\$	
Modification au budget	279,8 M\$	
Dépense ²	5 284,9 M\$	

² Dépense probable pour l'année 2024-2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

d) Les critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins sont basés sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses. La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) établit sa stratégie de priorisation des contrôles en fonction d'une analyse des risques.

L'identification des situations à risque provient de différentes sources d'information. L'évolution ou la modification des ententes négociées, les analyses actuarielles de la facturation des médecins, les situations questionnables par les experts cliniques, les dénonciations, la réception des appels de professionnels au centre d'assistance de la RAMQ sont autant d'intrants qui permettent d'identifier des situations qui peuvent représenter des risques de facturation non conforme, abusive ou frauduleuse.

Chacune des situations est analysée afin d'identifier l'ampleur et la probabilité du risque encouru lors du paiement aux médecins. À la suite de ces analyses de risques, les décisions sont prises afin de déterminer le plan d'action à mettre en place.

La RAMQ agit par la suite sur deux types de vérification, soit les mesures de contrôle systémique et spécifique.

Les mesures de contrôle systémique visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation prévue par une entente. Les contrôles systémiques sont réalisés manuellement, informatiquement, par échantillonnage ou par monitoring.

Les mesures de contrôle spécifique visent la facturation d'un professionnel ou d'un groupe restreint de professionnels pour lesquels des pratiques ont été identifiées comme étant à risque de non-conformité ou potentiellement abusives ou frauduleuses. Une vérification peut aussi être déclenchée à la suite d'une plainte ou d'une dénonciation.

Les mesures de contrôle spécifique se traduisent par des vérifications de services rendus auprès des personnes assurées, des inspections et des enquêtes administratives ou pénales. Finalement, les professionnels de la santé pour lesquels des pratiques sont non conformes, abusives ou frauduleuses sont soumis à des réclamations, des sanctions administratives pécuniaires ou des amendes.

Mesures systémiques

Les critères de vérification de la RAMQ pour l'application des mesures de contrôle systémique sont déterminés de façon à s'assurer que la facturation des professionnels de la santé respecte les ententes négociées entre le ministre de la Santé et les fédérations médicales.

En lien avec les contrôles informatiques, la RAMQ vérifie toutes les demandes de paiement qui lui sont transmises annuellement. Ce contrôle se fait de façon informatique et vérifie la présence et la validité de l'information inscrite sur la demande de paiements, par exemple :

- l'admissibilité des personnes ayant reçu les services au régime d'assurance maladie;
 - l'admissibilité du médecin aux fins de facturation au Régime public;
 - le lieu de dispensation du service;
 - le contexte, par rapport aux patients ou à la période de la journée, dans lequel le service est facturé.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Le système de rémunération à l'acte pour les médecins est en place depuis le 4 avril 2016. Ce système informatique exige des professionnels ou de leur mandataire de fournir davantage d'éléments de facturation et de précisions quant au service fourni, ce qui permet une exploitation différente et plus diversifiée des données de facturation favorisant ainsi la mise en place d'outils de dépistage additionnels. Voici quelques exemples de validations effectuées par le système qui ne pouvaient être automatisées dans l'ancien :

- application, avant paiement, des contrôles sur le nombre maximum d'actes par professionnel, peu importe le nombre de patients;
- validation des maximums de services rendus par établissement;
- validation optimisée de la facturation des professionnels pour les personnes assurées qui sont dans un état requérant des soins urgents et qui ne sont pas en mesure de présenter leur carte d'assurance maladie;
- gestion automatisée du calcul et du contrôle des honoraires en fonction de l'horaire;
- retrait de la section des renseignements complémentaires (texte libre), qui oblige à saisir des champs d'information selon les situations propres à chaque professionnel et selon la nature de l'acte facturé.

Le système permet à la RAMQ de renforcer les contrôles de la facturation et d'élargir la portée de ses contrôles. Elle effectue ainsi davantage de validation automatisée sur des situations permises aux ententes, mais questionnables d'un point de vue de la pratique. L'introduction de nouvelles validations avant paiement est privilégiée de sorte que la RAMQ ne verse pas d'honoraires ou effectue des ajustements aux honoraires lorsque des vérifications supplémentaires sur une pratique questionnable sont ciblées par le système. Ces vérifications portent sur l'ensemble des demandes de paiement soumises annuellement à la RAMQ.

De plus, les fonctionnalités du système permettent désormais d'identifier, selon certains barèmes, une facturation hors norme et de demander aux professionnels des pièces justificatives permettant de valider la situation (ex. : nombre d'heures d'un anesthésiologiste dans une même journée).

En plus des mesures de contrôles des systèmes informatiques, la RAMQ systématise des mesures de contrôles manuelles afin de vérifier la conformité de la rémunération versée (ex. : vérification des signatures sur les demandes de paiement des modes de rémunération autres que la rémunération à l'acte).

Échantillonnages

Cette mesure vise à établir un contrôle applicable à toutes les demandes de paiement et factures. Pour ce faire, la RAMQ crée et met en place des contrôles par échantillonnage en réalisant des vérifications aléatoires des demandes de paiement et des factures, en lien avec les risques potentiels identifiés. Ainsi, les professionnels identifiés comme plus à risque (ex. : ceux ayant un nombre élevé de journées de per diem sans acte) sont ciblés afin d'obtenir des pièces justificatives.

Mesures spécifiques

La RAMQ bonifie ses vérifications en appliquant des contrôles spécifiques sur des situations que les systèmes informatiques ne peuvent déceler. Par exemple, les contrôles spécifiques permettent à la RAMQ de s'assurer que :

- les services facturés correspondent aux services décrits par les médecins.

La validation de pièces justificatives, dont la consultation des dossiers cliniques permet à la RAMQ de faire la concordance entre le service facturé et celui décrit par le médecin par le biais de sa note clinique.

- les services facturés correspondent aux services reçus par les patients.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

La RAMQ fait parvenir, chaque année, des formulaires auprès des personnes assurées pour vérifier si le patient a bel et bien rencontré le médecin. Les vérifications des services rendus (VSR) étaient auparavant sélectionnées de façon purement aléatoire. Toutefois, la RAMQ a adapté sa façon de faire en septembre 2015 pour effectuer des VSR ciblées en procédant à la sélection parmi des situations jugées plus à risque.

Pour procéder à ces vérifications, la RAMQ analyse des profils statistiques pour détecter les médecins qui ont une facturation qui se démarque de leurs collègues. En effet, les outils de dépistage utilisés par la RAMQ lui permettent de cibler ces professionnels, ce qui peut mener à l'analyse des notes cliniques ou toute autre vérification pertinente dans le but de vérifier la conformité des services facturés.

Elle procède également à des enquêtes auprès des personnes assurées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-13

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste et d'un omnipraticien, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique (frais de cabinet) pour 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-2RP-13

La composante technique (frais de cabinet) est incluse dans les revenus moyens présentés et ne peut être isolée.

Revenus moyens des médecins spécialistes du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Spécialité	Nombre de médecins	Revenus moyens bruts (\$)	Revenus moyens réels bruts (\$)
Spécialités médicales			
Allergie	66	421 187	425 076
Cardiologie	449	605 713	612 332
Dermatologie	167	419 832	431 727
Gastroentérologie	245	530 743	537 021
Pneumologie	249	425 287	434 326
Médecine interne	638	437 089	459 896
Physiatrie	77	474 226	478 892
Neurologie	258	371 210	379 943
Pédiatrie	634	394 292	405 487
Psychiatrie	966	417 461	431 721
Radio-oncologie	133	554 842	563 788
Néphrologie	187	451 209	460 206
Endocrinologie	160	333 509	339 133
Rhumatologie	119	364 144	370 670
Santé communautaire	149	300 005	318 035
Gériatrie	119	385 085	394 132
Médecine d'urgence	175	449 768	453 701
Spécialités médicales	4 791	437 133	448 830
Anesthésiologie	707	502 325	524 671
Spécialités chirurgicales			
Chirurgie générale	482	546 753	573 331
Chirurgie orthopédique	315	493 238	515 747
Chirurgie plastique	81	497 290	502 815
Obstétrique-gynécologie	445	428 480	446 188
Neurochirurgie	77	496 406	501 591
Ophthalmologie	299	754 391	770 028
Oto-rhino-laryngologie	220	487 765	500 406
Urologie	166	470 166	485 274
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	48	615 984	618 397
Chirurgie vasculaire	42	477 878	484 658
Spécialités chirurgicales	2 175	528 110	546 038

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Spécialité	Nombre de médecins	Revenus moyens bruts (\$)	Revenus moyens réels bruts (\$)
Spécialités laboratoires			
Anatomo-pathologie*	250	467 862	479 606
Microbiologie	181	441 771	449 105
Biochimie	54	349 326	358 906
Hématologie-oncologie	301	433 219	440 249
Radiologie	632	940 693	958 851
Médecine nucléaire	95	443 763	461 757
Génétique	34	454 249	454 254
Spécialités laboratoire	1547	645 319	658 301

Notes :

- En date de mars 2024, le mode de rémunération des anatomo-pathologistes comprend une validation rétroactive qui n'est pas encore connue, ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus présentés.
- Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 14 803 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 132 879 \$ sont retenus.
- Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.
- Les bourses pour les chercheurs boursiers, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafonnement de gains de pratique ou un plafonnement d'activité sont considérées.
- Les revenus moyens réels bruts incluent la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement.

Revenus moyens des médecins omnipraticiens du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Spécialité	Nombre	Revenus moyens bruts (\$)	Revenus moyens réels bruts (\$)
Omnipraticiens	7 801	341 173	355 775

Notes :

- Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 12 770 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 114 642 \$ sont retenus.
 - Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.
 - Les bourses pour les chercheurs en médecine de famille, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafond trimestriel sont considérées.
 - Les revenus moyens réels bruts incluent la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-14

Total des sommes allouées à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses pour 2024-2025.

Ventilé par :

- a. Catégorie de professionnels;
- b. Nombre de personnes (absolu et ETC) dédiées à ces vérifications, contrôles, inspection et enquêtes.

RÉPONSE RAMQ-2RP-14

La vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses réfère aux contrôles spécifiques réalisés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), soit les vérifications, les inspections et les enquêtes. Les sommes allouées incluent donc les efforts qui s'étendent des travaux d'identification des situations à risque, à la fermeture d'un contrôle spécifique.

La RAMQ ne détient pas l'information permettant de ventiler cette estimation par catégorie de professionnels ou par type de contrôles, puisque l'organisation du travail n'est pas basée sur ces distinctions.

Le nombre de ressources œuvrant à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses n'est pas suivi de manière détaillée puisque cela fait partie des activités courantes de la RAMQ.

Comme illustré à la question no 12 du Deuxième groupe d'opposition, entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 décembre 2025, la RAMQ a procédé à la récupération de près de 6,9 M\$ en contrôle spécifique.

Puisque le mandat de la RAMQ est de s'assurer que les professionnels de la santé sont rémunérés conformément aux ententes conclues entre le ministre de la Santé et les fédérations médicales ou les associations professionnelles, les efforts investis en contrôles ne visent pas uniquement à récupérer les sommes versées en trop. Ils visent également à ce que la facturation soumise soit conforme aux ententes de rémunération. En ce sens, en plus des contrôles spécifiques énoncés précédemment, la RAMQ réalise des contrôles systémiques sur l'ensemble des demandes de facturation qu'elle reçoit.

Les efforts investis dans les dernières années ont permis d'augmenter le taux de conformité de la facturation des professionnels de la santé à 97 % au 31 décembre 2024 alors qu'il était de 72 % au 31 décembre 2019. L'estimation des sommes allouées aux contrôles exclut les effectifs œuvrant à la mise en place de règles d'affaires ou à l'entretien et au développement des systèmes qui permettent à la fois de rémunérer et de contrôler les professionnels. Considérant ce qui précède, le total des sommes allouées ne peut être mis directement en relation avec les montants réclamés dans le cadre des activités de contrôle de la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-15

En 2024-2025, donner la liste des établissements ou des professionnels ayant commis des infractions au Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques, veuillez préciser le type d'infraction et le lieu de pratique du professionnel (incl. GMF, CMS, établissement public, clinique privée).

RÉPONSE RAMQ-2RP-15

Les résultats des contrôles de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) sont diffusés trimestriellement sur son site internet. Dans cette diffusion se trouvent, entre autres, les contrôles reliés aux frais facturés aux personnes assurées (FFPA), qui incluent les frais facturés à l'encontre du Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques.

Cette liste est non nominative et se termine au 31 décembre 2024. Elle est disponible à l'adresse courriel suivante <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/media/8406>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-16

En 2024-2025, donner le nombre d'enquêtes entamées par la Régie à l'égard de possibles infractions au Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques, veuillez préciser pour chaque infraction visée, les services assurés, les frais payés illégalement et le type de professionnel de la santé contrevenant

RÉPONSE RAMQ-2RP-16

La liste des résultats des enquêtes réalisées par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que les motifs de contrôle se trouve sur le site web de la RAMQ, au : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>

Au 31 janvier 2025, 10 enquêtes administratives ou pénales sont en cours auprès d'un professionnel de la santé ou d'une entité concernant des frais facturés aux personnes assurés. Lorsque les enquêtes seront terminées, elles seront diffusées en ligne

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-17

Le nombre et la proportion de médecins spécialistes exerçant en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant au régime public d'assurance maladie dans les 5 dernières années;

RÉPONSE RAMQ-2RP-17

Nom de la spécialité	1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025
Anesthésiologie	363
Chirurgie générale	174
Chirurgie orthopédique	112
Chirurgie plastique	36
Chirurgie vasculaire	8
Gastroentérologie	61
Médecine interne	1
Neurochirurgie	5
Obstétrique et gynécologie	82
Ophthalmologie	142
Oto-rhino-laryngologie/chirurgie cervico-faciale	25
Urologie	29

L'une des missions principales de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) vise à rémunérer les professionnels (honoraires médicaux) de la santé du Québec admissibles au régime public de l'assurance maladie du Québec.

Dans ce contexte, la RAMQ ne dispose pas de données concernant la pratique des médecins non participants.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-18

Toutes les versions successives de la Liste des CMS 108, cabinets 108 et LIM 108 (liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l'article 108 de la LSSSS), ou de toute autre liste équivalente dans les 5 dernières années.

RÉPONSE RAMQ-2RP-18

La liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l'article 108 de la LSSS est mise à jour hebdomadairement, si des changements ont eu lieu.

La dernière version est accessible à l'adresse :

https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/facturation/listes-designations-garde/LE_238_CM_Specialises_Vises.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-19

Le gouvernement a-t-il intégré un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins, et des autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, dans le cadre d'un projet pilote?

RÉPONSE RAMQ-2RP-19

Le gouvernement effectue un suivi depuis plusieurs années des déboursés liés à la rémunération des médecins et autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, notamment par les statistiques publiques disponibles sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Par exemple, Tableau SM.22 Nombre et coût des services médicaux selon le type de service, le mode de rémunération, la catégorie de médecins et le groupe de spécialités :

https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iu/t/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=35&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

Tableau SD.01 Coût des programmes de services dentaires :

https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iu/t/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=58&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

Tableau SO.01 Évolution du nombre de services et du coût du programme de services optométriques :

https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iu/t/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=46&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-20

Dans le cadre du programme de procréation médicale assistée, les sommes remboursées pour 2023-2024 et pour 2024-2025, ventilé par type de service, ventilé par le nombre de demandes, ventilé par le type de prestataire (public ou privé). Donner le total du remboursement.

RÉPONSE RAMQ-2RP-20

Les informations présentées ci-dessous représentent les sommes versées aux professionnels de la santé pour la rémunération médicale. Ces montants n'incluent pas l'ensemble des coûts du programme procréation médicalement assisté. Les données de rémunération présentées excluent certains services, notamment les visites en lien avec le bilan de fertilité, certains examens de laboratoire, ainsi que les plateaux techniques, etc.

Services rendus dans le cadre du programme de procréation médicalement assistée pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025¹

Catégorie de service	1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 ¹			
	Établissement		Clinique médicale	
	Nb de services	Montant (M \$)	Nb de services	Montant (M \$)
FIV	2 866	0,6	7 971	1,8
Insémination artificielle	8 343	0,710 810	1,0	
Préservation fertilité	148	0,4	213	0,6

¹Les statistiques présentées pour l'année 2024-2025 sont incomplètes. Selon l'article 22.1 de la Loi sur l'assurance maladie du Québec, le professionnel a 90 jours à compter de la date du service rendu pour soumettre sa facturation à la RAMQ. Il est possible que les données utilisées pour produire les statistiques continuent à fluctuer au fur et à mesure que les professionnels feront parvenir leurs factures.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-21

Dans le cadre du parcours de procréation médicale assistée qui inclut le Diagnostic génétique préimplantatoire, indiquer :

- a. s'il y a eu décision pour l'admissibilité aux services assurés de cette procédure,
- b. à ce jour, le nombre de demandes pour recevoir cette procédure.

RÉPONSE RAMQ-2RP-21

Depuis le 6 mars 2024, le panier de services de procréation médicalement assistée comporte de nouveaux services assurés pour les personnes admissibles, selon certaines conditions, dont les tests génétiques préimplantatoires pour une personne ou un couple qui présente un risque élevé de concevoir un enfant atteint d'une maladie grave, invalidante ou mortelle et pour laquelle il n'y a pas de traitement connu. Lors de la création d'un projet de procréation assistée, le professionnel de la santé doit indiquer "maladie héréditaire monogénique ou remaniement chromosomique hérité" comme condition médicale du membre porteur de telles maladies ou anomalies graves.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 41 projets de procréation assistée ont été créés avec la mention de maladie héréditaire monogénique ou d'un remaniement chromosomique hérité. La création d'un projet ne mène cependant pas nécessairement à la dispensation d'un test génétique préimplantatoire, l'admissibilité étant déterminée par le professionnel de la santé. Par ailleurs, le nombre de tests génétiques préimplantatoires n'est pas comptabilisé par la RAMQ aux fins spécifiques du programme de procréation médicalement assistée. Les données de Santé Québec à cet effet ne sont pas encore disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-22

Sur le programme d'accès aux pompes à l'insuline. Pour 2024-2025, veuillez donner les détails de l'avancement du chantier pour l'élargissement du remboursement de l'achat d'une pompe à insuline et des fournitures nécessaires aux personnes âgées de 18 ans et plus.

RÉPONSE RAMQ-2RP-22

En mai 2022, un avis portant sur l'évaluation des systèmes de pompes à insuline chez les patients atteints du diabète de type 1 a été publié par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Cet avis suggère l'élargissement du programme à la population adulte.

L'analyse de l'avis est complétée, mais l'élargissement du programme nécessite des investissements supplémentaires.

Dans l'attente d'une capacité additionnelle, le contexte budgétaire actuel amène à maintenir le programme actuel qui priorise la clientèle pédiatrique, plus vulnérable, et pour laquelle le programme peut orienter le continuum de vie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

– TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION –

TABLE DES MATIÈRES

Questions 2025-2026	Demandes de renseignements particuliers	Numérotation des fiches réponses
500	Sommes dépensées en 2024-2025 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-02 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet RAMQ
501	Liste de tous les sondages effectués en 2024-2025, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.	La réponse à cette question est fournie à la question 43 des questions générales des oppositions.
502	Liste des services médicaux assurés en 2024-2025 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-05 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ
503	Liste des services non assurés en 2024-2025.	RAMQ-3RP-204
504	Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2024-2025. Prévisions pour 2025-2026.	RAMQ-3RP-205
505	Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d'immunisation en 2024-2025. Prévisions pour 2025-2026	Données non disponibles
506	Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille le par le biais du GAMF.	RAMQ-3RP-206
507	Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2025, par région, par tranche d'âge.	RAMQ-3RP-207
508	Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.	RAMQ-3RP-208
509	Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.	RAMQ-3RP-209
510	Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.	La réponse à cette question est fournie à la question MSSS-3RP-38 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.
511	Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.	La réponse à cette question est fournie à la question MSSS-1RP-198 des questions particulières de l'Opposition officielle.
512	Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.	RAMQ-3RP-210

513	État de situation sur les frais accessoires.	RAMQ-3RP-211
514	Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	RAMQ-3RP-212
515	Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2023, au 31 mars 2024 et au 31 mars 2025, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour : a. les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail; b. les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail; c. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti; d. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum; e. les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu; f. les adhérents (adultes, étudiants etc.); g. les autres clientèles.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-IRP-06a des questions particulières de l'Opposition officielle, volet RAMQ
516	Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.	RAMQ-3RP-213
517	Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-IRP-07 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ
518	Indiquer la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2025-2026.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-IRP-07a des questions particulières de l'Opposition officielle - Volet RAMQ
519	Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-IRP-07b des questions particulières de l'Opposition officielle, volet RAMQ
520	Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-IRP-08 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ
521	Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.	RAMQ-3RP-214
522	Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années : a. Nombre de médicaments génériques dans cette situation; b. Montant remboursé par la RAMQ; c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-IRP-09 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ
523	Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-IRP-09 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ

524	Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années : a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation; b. Montant remboursé par la RAMQ; c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	RAMQ-3RP-215
525	Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-10 des questions particulières de l'opposition officielle, volet RAMQ.
526	Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-01 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ
527	Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-01 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ
528	État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2024-2025 et projections pour 2025-2026.	RAMQ-3RP-216
529	Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer : a. le budget total pour 2024-2025 et indiquer la comparaison avec 2025-2026; b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2025-2026.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-12 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ.
530	Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer : a. le budget total pour 2024-2025 et indiquer la comparaison avec 2025-2026; b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2025-2026.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-12 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ.
531	Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-13 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ.
532	Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-14 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ.
533	Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2024-2025.	RAMQ-3RP-217
534	Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2024-2025.	RAMQ-3RP-218

535	Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins omnipraticiens en 2024-2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-217 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition, volet RAMQ.
536	Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins spécialistes en 2024-2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-218 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition, volet RAMQ.
537	Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-12 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ.
538	Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.	RAMQ-3RP-219
539	Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2023, au 31 mars 2024 et au 31 mars 2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-18 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
540	Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-19 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
541	Liste des causes devant les tribunaux en 2024-2025. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	Non pertinent à l'étude de crédit
542	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-20 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
543	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-20 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
544	Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2024-2025 : a. pour cause de retraite; b. pour cause de décès; c. pour cause de départ temporaire à l'étranger; d. pour cause de départ définitif à l'étranger; e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-21 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
545	Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-22 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.

546	Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2024-2025. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	RAMQ-3RP-220
547	Nombre de médicaments et de produits retirés de la Liste des médicaments en 2024-2025. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-23 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
548	Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.	Les informations relatives aux frais d'administration et aux coûts des programmes qui sont administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec se retrouvent aux sections 3.2 et 3.3 de son Rapport annuel de gestion 2023-2024.
549	Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.	RAMQ-3RP-221
550	Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.	RAMQ-3RP-222
551	Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.	RAMQ-3RP-223
552	Effectifs affectés : a. à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ; b. au dossier des GMF; c. au traitement des médicaments d'exception; d. au DSQ; e. au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.	RAMQ-3RP-224
553	Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-244 des questions particulières de l'Opposition officielle
554	État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-32 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
555	Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	Données non disponibles
556	État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.	RAMQ-3RP-225
557	État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2024-2025.	RAMQ-3RP-226

558	Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.	RAMQ-3RP-227
559	Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	Données non disponibles
560	Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	RAMQ-3RP-228
561	Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2021-2022, en 2022-2023, en 2023-2024 et en 2024-2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-02 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ.
562	Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens.	Données non disponibles
563	Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.	RAMQ-3RP-229
564	Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	RAMQ-3RP-230
565	Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	Données non disponibles
566	État de situation au sujet du registre du don d'organes.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-35 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
567	Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2025-2026.	RAMQ-3RP-231
568	Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par : a. Dépense totale (brut); b. Honoraires versés aux pharmaciens; c. Somme versée aux grossistes; d. Frais d'administration du régime public; e. Remboursement total de médicament; 1. Médicaments innovateurs; 2. Médicaments génériques; 3. Autres.	RAMQ-3RP-232
569	État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).	RAMQ-3RP-233
570	Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.	RAMQ-3RP-234
571	Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.	RAMQ-3RP-235
572	Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.	RAMQ-3RP-236
573	État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.	RAMQ-3RP-237
574	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2024-2025 et sommes versées, en moyenne, par médecin.	RAMQ-3RP-238

575	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2024-2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-238 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.
576	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2024-2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-238 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.
577	Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-238 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.
578	Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2024-2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-238 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.
579	Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2021-2022, en 2022-2023, en 2023-2024 et en 2024-2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-36 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
580	État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.	RAMQ-3RP-239
581	Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.	RAMQ-3RP-240
582	Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2025.	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-06 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
583	Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2025.	La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas ces données, car les professionnels non participants exercent en dehors du cadre du régime public et ne facturent pas leurs honoraires à la RAMQ.
584	Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.	RAMQ-3RP-241
585	Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.	RAMQ-3RP-242
586	Tout rapport, toute étude et estimation en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2024-2025 et pour les 10 années suivantes.	Cette question relève de la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor.

587	Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années.	RAMQ-3RP-243
588	Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçue par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyens, par année.	RAMQ-3RP-244
589	Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années.	Ces données ne sont pas disponibles. Ce délai varie d'un produit à l'autre. Ce délai est influencé notamment par le moment où un fabricant dépose sa demande d'inscription à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux par rapport au moment où le fabricant a obtenu son avis de conformité de Santé Canada

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-204

Liste des services non assurés en 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-3RP-204

La réponse à cette question se trouve à la section V, article 22, du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5).

L'information est disponible sur LégisQuébec, à l'adresse :
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/A-29,%20r.%205%20/>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-205

Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2024-2025. Prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-3RP-205

Il n'y a aucun vaccin du Programme québécois d'immunisation qui est remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les vaccins du Programme québécois d'immunisation sont fournis gratuitement.

La RAMQ diffuse en ligne la Liste des vaccins offerts en pharmacie et couverts selon les conditions du Programme québécois d'immunisation : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/vaccins-couverts-pharmacie>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-206

Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.

RÉPONSE RAMQ-3RP-206

En date du 31 janvier 2025, 2 132 897 personnes enregistrées sur le guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) ont été prises en charge par un médecin de famille, et ce, depuis sa mise en ligne le 11 avril 2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-207

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2025, par région, par tranche d'âge.

RÉPONSE RAMQ-3RP-207

Le premier tableau présente le nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille au 31 janvier 2025, par région et par tranche d'âge.

Le deuxième tableau présente le nombre de patients en attente au guichet d'accès à un médecin de famille au 31 janvier 2025, par région et par tranche d'âge.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille au 31 janvier 2025, Par région et tranche d'âge
(Données extraites en février 2025)

Région/Groupe d'âge	0 à 1	2 à 5	6 à 17	18 à 49	50 à 59	60 à 69	70 à 79	80 et plus	Tous les groupes d'âge
01 Bas-Saint-Laurent	2 398	6 319	20 471	53 013	19 004	29 778	25 165	12 874	169 022
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 363	9 124	29 664	80 159	25 757	41 052	30 944	16 715	236 778
03 Capitale-Nationale	7 505	21 445	66 590	180 305	58 525	76 134	64 077	38 619	513 200
04 Mauricie et Centre-du-Québec	6 721	17 630	52 908	135 176	45 654	66 261	53 777	29 833	407 960
05 Estrie	5 444	15 092	49 769	121 149	41 379	57 498	46 331	25 868	362 530
06 Montréal	17 666	46 288	142 005	445 685	154 138	155 983	121 356	87 297	1 170 418
07 Outaouais	3 585	11 281	40 378	99 299	36 477	42 031	28 766	14 273	276 090
08 Abitibi-Témiscamingue	1 391	4 483	13 379	34 632	12 408	17 097	12 513	6 296	102 199
09 Côte-Nord	890	2 444	7 415	18 976	7 872	9 872	7 132	3 863	58 464
10 Nord-du-Québec	180	487	1 434	3 809	1 401	1 904	1 107	516	10 838
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	890	2 596	7 734	21 197	9 413	14 378	11 773	5 995	73 976
12 Chaudière-Appalaches	5 774	15 659	45 309	107 315	35 837	48 302	39 694	21 515	319 405
13 Laval	4 128	10 895	38 574	113 386	45 973	44 194	30 968	22 720	310 838
14 Lanaudière	6 018	17 894	59 110	149 033	52 157	62 244	43 907	22 373	412 736
15 Laurentides	7 275	19 236	57 708	161 962	59 716	73 497	51 172	26 782	457 348
16 Montérégie	17 758	47 195	139 631	366 304	128 432	144 536	112 195	65 613	1 021 664
17 Nunavik	6	34	89	140	24	21	8	1	323
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	12	34	106	275	90	35	13	2	567
Hors Québec	244	2 503	14 588	27 656	5 175	4 414	3 242	2 211	60 033
Région inconnue	3 570	4 483	8 676	42 083	12 092	7 672	5 264	7 383	91 223
Total de la province	94 818	255 122	795 538	2 161 554	751 524	896 903	689 404	410 749	6 055 612

Nombre de patients en attente au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) au 31 janvier 2025, par région et par tranche d'âge

Régions / Groupe d'âge	0 à 1	2 à 5	6 à 17	18 à 49	50 à 59	60 à 69	70 à 79	80 et plus	Tous les groupes d'âge
1 Bas-Saint-Laurent	71	159	1 259	4 827	1 352	1 910	1 113	445	11 136
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	211	632	2 819	10 225	3 282	5 059	3 296	1 295	26 819
3 Capitale-Nationale	1 512	1 350	4 579	17 617	4 168	5 040	3 616	1 772	39 654
4 Mauricie et Centre-du-Québec	533	1 174	5 471	23 317	6 679	9 829	7 305	3 383	57 691
5 Estrie	1 139	2 384	9 383	33 359	9 787	12 350	7 646	3 112	79 160
6 Montréal	2 023	1 843	5 816	58 949	11 175	10 059	6 245	3 053	99 163
7 Outaouais	458	796	2 748	7 771	1 884	1 676	694	258	16 285
8 Abitibi-Témiscamingue	242	347	1 264	5 354	1 731	2 357	1 606	715	13 616
9 Côte-Nord	11	153	860	2 857	976	1 290	760	294	7 201
10 Nord-du-Québec	2	20	126	372	79	60	23	8	690
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	36	81	587	2 396	1 062	1 697	1 201	473	7 533
12 Chaudière-Appalaches	404	921	7 014	24 107	8 283	10 171	6 599	2 357	59 856
13 Laval	88	99	325	1 789	641	739	605	315	4 601
14 Lanaudière	451	1 083	4 878	14 661	4 122	5 160	2 416	842	33 613
15 Laurentides	1 181	2 815	11 682	36 225	11 353	12 772	7 457	2 896	86 381
16 Montérégie	1 786	3 518	13 054	46 304	13 771	15 885	12 382	5 490	112 190
Total de la province	10 148	17 375	71 865	290 130	80 345	96 054	62 964	26 708	655 589

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-208

Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.

RÉPONSE RAMQ-3RP-208

La méthodologie considère plutôt le délai d'attente pour une priorité de la demande. Ceci permet de prendre en compte les variations de priorité depuis l'enregistrement de la demande jusqu'au moment de sa mesure. Cette méthodologie est aussi conforme à l'Entente de principe intervenue entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'accroître et d'améliorer l'accessibilité aux services médicaux de première ligne.

Au 31 janvier 2025, 649 406 personnes étaient enregistrées au Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF).

**Nombre de personnes inscrites au guichet d'accès à
un médecin de famille (GAMF) selon le délai d'attente
au 31 janvier 2025**

Délai	Nombre de personnes
Moins de 3 mois	64 093
3 à 6 mois	52 335
6 à 9 mois	56 336
9 à 12 mois	81 908
Plus de 12 mois	394 734

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-209

Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-209

Il n'y a pas d'inscription formelle au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF), tout médecin de famille qui accède aux services en ligne de la Régie de l'assurance maladie du Québec peut utiliser le GAMF.

En date du 31 janvier 2025, 7 103 médecins de famille ont utilisé le GAMF pour obtenir des patients, et ce, depuis sa mise en ligne le 11 avril 2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-210

Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.

RÉPONSE RAMQ-3RP-210

Ci-dessous est présenté le tableau de bord permettant de suivre les indicateurs de l'Entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'accroître et d'améliorer l'accessibilité aux services médicaux de première ligne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

	30-juin-24	30-sept-24	31-déc-24	15-mars-25
Nombre de personnes inscrites à un médecin de famille	6 095 243	6 060 795	6 074 844	6 040 014
Nombre de personnes inscrites auprès d'un groupe de médecins	933 243	966 586	1 037 023	1 057 564
Nombre de personnes inscrites à une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne	596	2 003	2 636	5 063
Nombre de personnes en attente au GAMF éligibles au GAP	656 239	665 988	619 608	640 955
Pourcentage de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	72,20%	71,80%	72%	70,83%
Taux d'assiduité	89,90%	90,00%	89,90%	n/a

Distribution des médecins de famille selon leur nombre de patients inscrits								
Suivi de l'indicateur en nombre et en % de médecins de famille par strate de patients inscrits (excluant les médecins de famille rémunérés uniquement à vacation)								
Trimestre	Date d'extraction des données	0 patient inscrit	1 - 24 patients inscrits	25 - 499 patients inscrits	500 - 999 patients inscrits	1000 - 1499 patients inscrits	1500 patients inscrits et plus	Total
31-mars-24	30-avr-24	2 169 23,0%	407 4,3%	1 486 15,7%	3 010 31,9%	1 582 16,8%	788 8,3%	9 442
30-juin-24	06-août-24	2 146 22,9%	407 4,3%	1 444 15,4%	3 024 32,3%	1 568 16,7%	784 8,4%	9 373
30-sept-24	29-oct-24	2 197 23,3%	422 4,5%	1 455 15,4%	3 049 32,3%	1 550 16,4%	775 8,2%	9 448
31-déc-24	03-févr-25	2 213 23,3%	411 4,3%	1 480 15,6%	3 070 32,3%	1 558 16,4%	774 8,1%	9 506

Suivi de l'indicateur en nombre de patients et en % par rapport au total de patients en attente (selon le système GAMF)								
Trimestre	A	B	C	D	E	ABC	DE	Total
31-mars-24	3 584 0,5%	8 756 1,3%	230 113 35,1%	93 389 14,2%	319 728 48,8%	242 453 37,0%	413 117 63,0%	655 570
30-juin-24	3 488 0,5%	8 951 1,3%	236 541 34,9%	96 745 14,3%	331 487 48,9%	248 980 36,8%	428 232 63,2%	677 212
30-sept-24	3 327 0,5%	8 583 1,2%	242 655 35,3%	96 819 14,1%	335 943 48,9%	254 565 37,0%	432 762 63,0%	687 327
31-déc-24	2 427 0,4%	5 578 0,9%	226 192 35,3%	92 057 14,4%	314 863 49,1%	234 197 36,5%	406 920 63,5%	641 117

		30-juin-24	30-sept-24	31-déc-24	15-mars-25
Nombre de personnes assurées nouvellement inscrites durant la période		21 118	24 050	20 450	n/a
Nombre de personnes dont l'inscription a pris fin durant la période	<i>Déménagement/ Départ/Décès/Volontaire (personne assurée seulement)</i>	4 132	7 743	6 707	n/a
	<i>Changement médecin de famille (décès du médecin, dissolution du GMF, fin d'adhésion du médecin au GMF, etc.)</i>	5 314	4 671	4 958	n/a
	<i>Changement de pratique (cessation de prise en charge, changement significatif de lieu de pratique, modification de la pratique)</i>	15 654	7 992	3 737	n/a
	Total :	25 100	20 406	15 402	n/a
Ajout (diminution) net* de personnes inscrites à un médecin de famille durant la période		4 957	2 412	7 690	n/a

Nombre de patients enregistrés au guichet d'accès et en attente d'inscription à un médecin de famille, par CISSS ou CIUSSS en date du 31 décembre 2024

CISSS ou CIUSSS	Suivi de l'indicateur en nombre de patients (selon le système GAMF)							Total
	A	B	C	D	E	ABC	DE	
CISSS du Bas-Saint-Laurent	44	114	3 908	1105	5 384	4 066	6 489	10 555
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	156	158	11 558	3 524	10 593	11 872	14 117	25 989
CIUSSS de la Capitale-Nationale	435	810	13 681	4 627	16 720	14 926	21 347	36 273
CIUSSS de la Mauricie-Centre-du-Québec	282	500	25 134	6 116	24 533	25 916	30 649	56 565
CIUSSS de l'Estrie	110	316	27 407	10 475	39 615	27 833	50 090	77 923
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	188	346	6 566	5 238	11 725	7 100	16 963	24 063
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	39	54	1 648	1 909	6 353	1 741	8 262	10 003
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	68	515	7 059	7 339	24 005	7 642	31 344	38 986
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	61	51	2 174	1 420	3 264	2 286	4 684	6 970
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	52	57	4 557	2 478	11 107	4 666	13 585	18 251
CISSS de l'Outaouais	40	73	3 232	2 304	9 965	3 345	12 269	15 614
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	98	234	5 512	1 648	5 202	5 844	6 850	12 694
CISSS de la Côte-Nord	33	186	2 637	1 173	3 002	2 856	4 175	7 031
Nord-du-Québec	2	2	160	91	419	164	510	674
CISSS de la Gaspésie	103	217	3 114	1 074	2 206	3 434	3 280	6 714
CISSS des Îles	9	11	240	51	366	260	417	677
CISSS de Chaudière-Appalaches	40	84	20 442	8 082	29 438	20 566	37 520	58 086
CISSS de Laval	33	85	1 270	278	786	1 388	1 064	2 452
CISSS de Lanaudière	73	76	11 286	4 620	21 373	11 435	25 993	37 428
CISSS des Laurentides	172	398	30 195	12 207	42 516	30 765	54 723	85 488
CISSS de Montérégie-Centre	143	688	9 243	3 165	9 651	10 074	12 816	22 890
CISSS de Montérégie-Est	103	45	28 069	9 146	25 388	28 217	34 534	62 751
CISSS de Montérégie-Ouest	143	558	7 100	3 987	11 252	7 801	15 239	23 040
Total	2 427	5 578	226 192	92 057	314 863	234 197	406 920	641 117

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-211

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE RAMQ-3RP-211

Le 10 novembre 2015, la *Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée* a été sanctionnée. La loi clarifie et renforce les interdictions concernant notamment les paiements pour des frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré. Cette loi donne aussi au gouvernement le pouvoir habilitant de prescrire par règlement des cas et des conditions pour lesquels un paiement est autorisé. De plus, des dispositions transitoires prévoient le maintien des exceptions prévues aux ententes de rémunération jusqu'à l'adoption d'un règlement.

Le 7 décembre 2016, la *Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicament ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse* a été sanctionnée. Cette loi vise à donner à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) des leviers pour faire respecter les lois et dicte une approche totalement différente en ce qui concerne le remboursement des frais accessoires. En effet, la législation adoptée transforme l'approche réactive, la Régie ne pouvait agir sans une demande d'une personne assurée, en une approche proactive, lorsque la Régie a connaissance d'une situation, elle peut recouvrer la somme du professionnel et rembourser la personne assurée. Les délais pour demander un remboursement pour un paiement indu passent d'un an à cinq ans et des sanctions administratives pécuniaires de 15 % du montant reçu peuvent être imposées au professionnel concerné dans ce cas. Les amendes ont augmenté substantiellement, pouvant aller jusqu'à 150 000 \$.

Le 26 janvier 2017, un règlement intitulé *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation d'un service assuré et régissant les frais de transport des échantillons biologiques* est entré en vigueur. Seuls des frais pour le transport des échantillons biologiques y sont autorisés. Entre autres, l'adoption de ce règlement a eu pour conséquence d'interdire la facturation des médicaments et substances anesthésiques utilisés lors de services assurés.

Des mesures d'information et de sensibilisation ont ensuite été mises en place auprès de la population et des professionnels de la santé et une approche progressive de redressement a été adoptée :

- Tenue de nombreuses rencontres avec les fédérations représentant les médecins pour convenir de mesures de contrôles ;
 - Déploiement d'inspections à visée éducative ;
 - Création d'une foire aux questions sur le site de la Régie concernant les frais accessoires, en février 2018 ;
-

- Transmission de multiples infolettres à l’intention des médecins :
 - Infolettre 213 – 8 décembre 2016 : annonce des nouveaux pouvoirs de la Régie
 - Infolettre 346 – 7 février 2018 : foire aux questions disponible aux médecins afin de les informer des nouveaux paramètres d’application de la *Loi concernant les frais facturés aux personnes assurées* ;
 - Infolettres 378 – 1^{er} mars 2018 : Exercice des nouveaux pouvoirs de la Régie depuis 2016 en matière de frais facturés aux personnes assurées.

En 2020, malgré les mesures déployées en matière de sensibilisation et d’information auprès des médecins, le taux de conformité lors d’inspection n’atteignait que 50 %. La Régie reçoit en moyenne chaque année près de 5 000 demandes de citoyens en lien avec la facturation de frais lors de services médicaux. Bien que ces demandes ne mènent pas toutes à un remboursement, elles démontrent la difficulté à obtenir de l’information pour les citoyens. Cela traduit également l’incompréhension sur ce qu’il est légitime de facturer et ce qui ne l’est pas.

Les amendes pénales prévues se veulent un moyen de dissuasion plus contraignant lorsque les autres mesures mises en place ont échoué.

Le secteur responsable du contrôle des frais facturés aux personnes assurées a mis sur pied des mesures visant à augmenter le taux de conformité des professionnels et cliniques dans le cadre des visites d’inspection :

- Remise d’un document à chaque visite visant à informer le professionnel du rôle de l’unité d’inspection de la Régie ;
- Intégration d’un avis de diligence raisonnable au rapport d’inspection lors de la constatation d’un premier manquement à la Loi. Les professionnels visés doivent ensuite fournir la preuve que les correctifs nécessaires ont été apportés ;
- Modification du rapport d’inspection visant à faciliter la compréhension par les professionnels inspectés.

Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025, 56 cliniques ont été inspectées, ce qui représente 516 professionnels de la santé ventilés entre 164 médecins spécialistes et 352 omnipraticiens.

Parallèlement à l’unité d’inspection, une unité de traitement de la correspondance analyse les demandes de remboursement de frais facturés aux personnes assurées. Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 3413 demandes de remboursement ont été reçues. Pendant cette même période, un montant de 200 k\$ a été remboursé à des personnes assurées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-212

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE RAMQ-3RP-212

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne rembourse pas les cliniques.

La RAMQ ne rembourse que des laboratoires privés d'orthèses-prothèses ou de produits pour le lymphœdème détenant un permis du ministère de la Santé et des Services sociaux. La liste se trouve aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition*

- 1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses
- 2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphœdème

Région 01 – Bas-Saint-Laurent	Laboratoire D'Orthèses Marie-Claude Simoneau 223A Rue Lafontaine Rivière-Du-Loup (Québec) G5R 3A6
	Lab. Ortho. Nouvelle Génération Inc. (1) 102-176 Rue Rouleau Rimouski (Québec) G5L 8W1
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	Clinique Orthèses Du Lac 80 Av Hudon Alma (Québec) G8B 0A4
	Clinique Orthèses Du Fjord Inc. 302 Rue Saint-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 4J1
	Idectro 201-390 Rue De La Rivière Ste-Hedwidge (Québec) G0W 2R0
	Orthèses Or Paire Inc. 101-3637 Boul. Harvey Jonquière (Québec) G7X 3B2
	Solution C.M. Inc. 330 Rue St-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 4J1
Région 03 – Capitale Nationale	Prothèses-Orthèses La Capitale Inc. (1) 220-909 Boul. Pierre-Bertrand Québec (Québec) G1M 3R8
	Laboratoire Pouliot Inc. 2815 Ch. Des Quatre Bourgeois Québec (Québec) G1V 1X8
	Komforto Clinique D'Orthèses Inc. 130-777 Boul. Lebourgneuf Québec (Québec) G2J 1C3
	Clinique Roy Boivin, Orthésistes Du Pied 130-990 Av. De Bourgogne Québec (Québec) G1W 0E8
	Savard Ortho Confort (2330-2029 Québec Inc.) 1350 Rue Cyrille-Duquet Québec (Québec) G1N 2E5
	Orthesia + 309-2789 Ch. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1V9
	Clin. Orthèses Plantaires Maheux & Perreault 340 Rue Seigneuriale Local I Québec (Québec) G1C 3P9
	Collège Mérici (1) 755 Grande Allee O Québec (Québec) G1S 1C1
	Orthèse Go Inc. 4660 Boul De L'Auvergne Québec (Québec) G2C 2B5

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition*

Région 03 – Capitale Nationale	Orthèses Bionick Québec (9460-1721 Québec Inc.) 107-2750 Ch. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1V6
	Laboratoire Orthobourg Inc. 5150 Boul Henri-Bourassa Québec (Québec) G1H 3A8
Région 04 – Mauricie-et-Centre-du-Québec	Orthocentre Québec Jean Benoit Inc. 103-4534 Boul. St-Joseph Drummondville (Québec) J2A 1B5
	9207-7056 Québec Inc. Posturopied 1425 Boul. St-Joseph Suite 2B Drummondville (Québec) J2C 2E5
	Les Cliniques Orthésium Inc. 102-1785 Boul. Du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8
	Savard Ortho Confort (9260-9528 Québec Inc.) 400A-350 Rue Saint-Jean Drummondville (Québec) J2B 5L4
	Orthèses Bionick (9359-7599 Québec Inc.) 481 Boul. Des Bois-Francis S Victoriaville (Québec) G6P 4T3
	Orthèses Bionick (9425-9389 Québec Inc.) 103-3525 Boul. Saint-Joseph Drummondville (Québec) J2B 0H3
Région 05 – Estrie	Laboratoire Evo Inc. 320-360 Rue Galt E Sherbrooke (Québec) J1G 1X9
	Centre Orthopédique De Granby Inc. (2) 430 Rue Boivin Granby (Québec) J2G 2L1
	Laboratoire J.G. Langelier 205-45 Rue Saint-Patrice E Magog (Québec) J1X 1T5
	Orthèse-Prothèse Rive Sud Inc. 1169 12E Avenue N Sherbrooke (Québec) J1E 2T4
	Orthèse-Prothèse Memphrémagog (1) 65 Rue Saint-Patrice E Magog (Québec) J1X 1T5
Région 06 – Montréal	9149-7362 Québec Inc. (Action Ortho Sante) (1) 1560 Av. Dollard Lasalle (Québec) H8N 1T6
	Laboratoire Bergeron 2540 Boul. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H2B 1V2
	J-E. Hanger De Montréal Inc. 5545 Rue St-Jacques Montréal (Québec) H4A 2E3
	Actimed (9038-7911 Québec Inc.) 110-1605 Boul. Marcel-Laurin St-Laurent (Québec) H4R 0B7

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition*

Région 06 – Montréal	Slawner Ortho Ltee 4980 Jean-Talon O Montréal (Québec) H4P 1W9
	Laboratoire Orthopédique Alfaro-Fortier Inc. 50-7272 Rue Maurice-Duplessis Rivière-Des-Prairies (Québec) H1E 6Z7
	2330-2029 Quebec Inc. (Medicus) 100-2520 Boul. Saint-Joseph E Montréal (Québec) H1Y 2A2
	Les Équipements Médicus Ltee (1) 100-2520 Boul. Saint-Joseph E Montréal (Québec) H1Y 2A2
	Ortho-Mobile (1) 6520 Av Chouinard Montréal (Québec) H1M1H6
	Centre Orthopédique H S (2863-4038 Québec Inc.) 3971 Boul. Lasalle Verdun (Québec) H4G 2A4
	Laboratoire Pierre Marchildon Inc. 10125 Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N5
	Clinique Et Labo D'Orthèses J.B. Inc. 2495 Rue Provost Lachine (Québec) H8S 1R1
	Orthèses Biomec S.E.N.C. (1) 4834 Av. Isabella Montréal (Québec) H3W 1S5
	Mon Med (9372-6008 Québec Inc.) (1) 4 Rue Canvin Kirkland (Québec) H9H 4S4
	Centre Orthomédic P&S (1984) Inc. 3842 Rue Jean-Talon E Montréal (Québec) H2A 1Y4
	Laboratoire Ortho. St-Laurent Inc. 1435 Rue Du Collège St-Laurent (Québec) H4L 2L5
	Appareils Orthopédiques B.B.G Inc. 5531 Ch Upper-Lachine O Montréal (Québec) H4A 2A5
	Région 07 – Outaouais
Orthèses Mj (1) 41 Rue Dumas Gatineau (Québec) J8Y 2N1	
Laboratoire Pro-Orthotek 665 Boul. De La Gappe Gatineau (Québec) J8T 8G1	
Ortho-Cousineau (1) 178 rue Commerciale Maniwaki (Québec) J9E 1P2	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 07 – Outaouais	Les Orthèses V.R.A.M Inc. (1) 87 Boul. St-Raymond Gatineau (Québec) J8Y 1S6
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	Stéphanie Ménard, Orthésiste 1-51 13E Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5H6
	Orthèses Techn-O S.E.N.C. (1) 102-189 Av. Murdoch Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1E3
Région 11 – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Ortho MI 587 Boul. Perron Maria (Québec) G0C 1Y0
	Ortho-Service (2330-2029 Québec Inc.) 11 Boul. René-Lévesque O Chandler (Québec) G0C 1K0
Région 12 – Chaudière-Appalaches	Ortho+ Laboratoire Orthopédique Et Cordonnerie (1) 120-2055 Boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 2S5
	Chaussures Orthèses Audet Inc. B-1568 Route 277 Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
	Equipied Orthèse Prothèse Inc. 145-1855 Rte Des Rivières Lévis (Québec) G7A 4X8
	Orthèses Novacorps Inc. 733 Boul. Vachon N Sainte-Marie (Québec) G6E 1M3
	Orthèse Et Prothèse De Beauce Inc. 543 90E Rue E St-Georges-De-Beauce (Québec) G5Y 3L1
	Op + Medic (Solution Pharmadn Inc.) 11040, 1 ^{ère} Avenue Saint-Georges (Québec) G5Y 5S3
	Mon Orthésiste Inc. (1) 133 Rue Principale Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0
	Clinique Et Lab Ortho. Appalaches (9069-0421 Québec Inc.) 58 Rue Notre-Dame O Thetford Mines (Québec) G6G 1J3
Région 13 – Laval	Orthèses Bionick (9137-0080 Québec Inc.) 140-5500 Boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6V4Z2
	Laboratoire D'Analyse Du Pied M.D. Inc. 240-1575 Boul. De L'Avenir Laval (Québec) H7S 2N5
	Kinatex Sports Physio Ste-Rose 4530 Av. De La Renaissance Laval (Québec) H7L 0J3
	Collège Enseignement Général Professionnel Montmorency (1) 475 Boul. De l'Avenir Laval (Québec) H7N 5H9

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition*

Région 13 – Laval	Arthro-Med Inc. 1932 Boul. Des Laurentides Laval (Québec) H7M 2R3
	Équilibre 100-2101 Boul. Le Carrefour Laval (Québec) H7S 2J7
Région 14 – Lanaudière	Chaussures Villeneuve Inc. 123 Boul. Industriel Repentigny (Québec) J6A 7K4
	Laboratoire Bi-Op Inc. 30 Ch. Du Golf O Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 8X6
	Remi Papineau Op (1) 2155 Rue Boisvert Terrebonne (Québec) J6Y 1J7
	Orthèses Ariane Amireault Inc. 16-814 Boul. De L'Ange-Gardien N L'Assomption (Québec) J5W 1P6
	Centre Orthopédique Joly Inc. 985 Rue Papineau Joliette (Québec) J6E 2L8
	Orthèses Prothèses Terrebonne 1620 Ch. Gascon Terrebonne (Québec) J6X 3A3
Région 15 – Laurentides	Equilibrium Inc. 6-500 Boul. Industriel St-Eustache (Québec) J7R 5V3
	Laboratoire Bélanger (1) 1052 Rue Valiquette Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
	Laboratoire Jean-Marc Ross Inc. 720 Rue De Saint-Jovite Mont-Tremblant Qc J8E 3J8
	Laboratoire Actimed Inc. 100-519 Rue Curé-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H6
	Laboratoire Orthometrix Inc. 32 Rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P4W9
	Génération Confort Inc. 100-876 Boul. Du Curé-Labelle Blainville (Québec) J7C 2K9
	Centre Orthopédique Julie Larouche 495 Boul. Arthur-Sauvé Saint-Eustache (Québec) J7P 4X4
	Centre D'Équipement Orthopédique St-Eustache Inc. 150-375 Av. Mathers Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1
	Laboratoire Orthopédique Jérôme Marier Inc. 987 Rue Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N5

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition*

Région 15 – Laurentides	Supportaise (1) 1301 Ch. De La Rivière-Rouge S Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V 1X0
	Prothèses Laurentides (9485-2852 Quebec Inc) (1) 446 Rue Saint-Georges Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5B1
	Laboratoire Orthopédique Othonus (1) 265 Boul. Du Curé-Labelle Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1Z3
Région 16 – Montérégie	G.O. Medical (1) 1042 Rue De Parfondeval Boucherville (Québec) J4B 6C2
	Laboratoire Julien Paul Inc. 49 Rue George Sorel-Tracy (Québec) J3P 1B9
	Équilibre 200-675 Boul. Sir-Wilfrid Laurier Beloeil (Québec) J3G 4J1
	L'Habel Orthèse 72 Av. Du Dauphine Candiac (Québec) J5R 6E3
	Orthèse Conseil 2082 Boul. Industriel Chambly (Québec) J3L4V2
	C. Orthèse Olivier Foulquier (9269-5857 Québec Inc.) 125-100 Boul. De Montarville Boucherville (Québec) J4B5M4
	Laboratoire Orthopédique De La Région 1-99 Rue Notre-Dame Salaberry-De-Valleyfield (Québec) J6S 5Y8
	Laboratoire Novamedic 101-1275 Rue Blanchet Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1J9
	Orthèses Parent (9370-4187 Québec Inc.) (1) 2897 Boul. Taschereau St-Hubert (Québec) J4T 3K1
	Fabrik Laboratoire Orthopédique Inc. 202-1101 Boul. Brassard Chambly (Québec) J3L 5R4
	Sporthotec (9391-5478 Québec Inc.) 160-72 Boul. Saint-Jean-Baptiste Chateauguay (Québec) J6K 4Y7
	9096-1251 Québec Inc (Sporthotec) (1) 160-72 Boul. Saint-Jean-Baptiste Chateauguay (Québec) J6K 4Y7
	Orthèse-Prothèse Rive-Sud Inc. 127 Rue St-Louis Lemoyne (Québec) J4R 2L3
	9018-8616 Québec Inc. (Orthèse Plus) (1) 38 Rue Alvares St-Basile-Le-Grand (Québec) J3N 1A3

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 16 – Montérégie	Ortoech Inc. 5-3250 Boul. Rome Brossard (Québec) J4Y 1V9
	Ortho-Action Inc. 3290 Boul. Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V 2H6

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-213

Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.

RÉPONSE RAMQ-3RP-213

Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025, 571 147 personnes de 65 ans ou plus recevant le Supplément de revenu garanti ont payé une contribution lors de l'achat de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-214

Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.

RÉPONSE RAMQ-3RP-214

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a deux rencontres annuelles prévues avec l'association nationale Médicaments novateurs Canada (MNC) qui représente l'industrie pharmaceutique innovatrice canadienne. L'objectif de ces rencontres est d'informer les compagnies pharmaceutiques sur les processus administratifs de la RAMQ ainsi que sur le développement d'outils destinés aux prescripteurs. En informant les compagnies, elles peuvent contribuer à la diffusion des outils, mais aussi à donner des renseignements exacts concernant les façons de faire de la RAMQ.

Au cours de l'exercice 2024-2025, deux rencontres ont eu lieu.

4 juin 2024

Représentants RAMQ	Représentants MNC
Mélanie Rainville	Donal Allard
Alain Albert	Jean-Luc Fortier
Benjamin Brisson	Josée Lefebvre

11 décembre 2024

Représentants RAMQ	Représentants MNC
Mélanie Rainville	Donald Allard
Louise-Andrée Marceau	Jean-Luc Fortier
Alain Albert	Carl Julien
Benjamin Brisson	Josée Lefebvre

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-215

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a) nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b) montant remboursé par la RAMQ;
- c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE RAMQ -3RP-215

Il s'agit des médicaments innovateurs soumis et non soumis au prix maximum payable (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments innovateurs ²						Total du coût Régie M\$
	PMP ¹			Non PMP			
	Nombre de DIN ³	Coût Régie ⁴ M\$	Excédent assuré ⁵ M\$	Nombre de DIN	Coût Régie M\$	Excédent assuré M\$	
Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025	14	2,1	0,8	3 190	2 968,9	N/A	2 971,0

¹ Le prix maximum payable est le montant maximal que paie la RAMQ pour un médicament pour les assurés du régime public non exemptés de contribution.

² La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la RAMQ au 31 janvier 2025.

³ Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP seulement pour une partie de la période de référence est compté au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

⁴ Coût net payé par la RAMQ après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁵ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution, s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-216

État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2024-2025 et projections pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-3RP-216

L'adoption du projet de loi 28, le 20 avril 2015, permet au ministre de la Santé de conclure des ententes d'inscription pour les médicaments inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments ainsi que ceux inscrits à la Liste de médicaments des établissements de santé et de services sociaux.

La reddition de comptes concernant le nombre de produits visés et le rendement procuré par les ententes est prévue par cette loi et s'effectue par l'entremise du rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), pour le régime public d'assurance médicaments, et du rapport annuel de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour le volet des établissements.

Au 31 mars 2024, selon le Rapport annuel de gestion de la RAMQ 2023-2024, il y avait 263 ententes d'inscription avec 89 fabricants innovateurs visant 305 produits, pour un rendement annuel de 1 051 M\$. Quant aux fabricants génériques, 76 ententes avec autant de fabricants ont été conclues. Celles-ci couvrent 3 030 produits pour un rendement de 25 M\$.

Pour ce qui est des établissements de santé et de services sociaux, le Rapport annuel de gestion du MSSS 2023-2024 fait état, au 31 mars 2024, de 338 médicaments visés par une entente d'inscription pour un rendement annuel de 496,6 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-217

Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-3RP-217

Les diverses modalités de rémunération prévues dans les ententes avec la FMOQ sont disponibles en ligne, sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-omnipraticiens/manuels/Pages/facturation.aspx>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-218

Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2024-2025.

RÉPONSE RAMQ-3RP-218

Les diverses modalités de rémunération prévues dans les ententes avec la FMSQ sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-specialistes/manuels/Pages/entente-remuneration.aspx>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-219

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.

RÉPONSE RAMQ-3RP-219

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins Coûts (en M\$)

	2023-2024
Rémunération à l'acte ¹	5 771,0
Omnipraticiens	2 233,1
Spécialistes	3 537,9
Salaire et vacation	411,2
Mixte	1 465,6
Forfait et primes	368,4
Avantages prévus au Régime	114,8

¹ Les remboursements aux personnes assurées et les services professionnels reçus hors du Québec sont répartis au prorata de la rémunération à l'acte des médecins différenciée selon leur Fédération.

Nombre de services rendus à l'acte

Nombre de services rendus¹	2023-2024
Omnipraticiens	28 693 604
Spécialistes	57 517 268

¹ Données tirées de la rémunération à l'acte et acte mixte des chaînes RFP (Règlement des factures aux professionnels) et SLE (Services de laboratoire en établissement) incluses dans le programme 4 du MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-220

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2024-2025. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE RAMQ-3RP-220

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique	48
Nombre d'actes de chirurgies effectués en 2024-2025	8 462 actes 5 294 personnes assurées
Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique ayant atteint les plafonds	1
Nombre de fois ayant atteint les plafonds	1
Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique	La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas de données sur le nombre de patients en attente pour une chirurgie pédiatrique.

Ces données sont produites pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-221

Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.

RÉPONSE RAMQ-3RP-221

BILAN DES SOMMES INVESTIES

Sommes versées en aides fixe/variable et compensatoire (en millions \$)

	2024-2025 ¹
Aides fixe/variable versées aux clients	97,3
Aide compensatoire versée aux entreprises	64,6

¹ Données partielles pour 2024-2025, période se terminant le 31 janvier 2025.

Aides fixes/variables : Résultats provenant du suivi des versements d'aide fixe et variable (réf. ADA1404A).

Aide compensatoire : Résultats provenant du suivi des versements d'aide compensatoire (réf. ADA1409A).

Nombre d'heures de services rendus par groupe d'âge et type d'aide financière

Catégorie d'âge	2024-2025 ¹
Moins de 65 ans	773 161
Aide fixe	188 660
Aide variable	584 501
65 ans à 74 ans	959 409
Aide fixe	167 679
Aide variable	791 730
75 ans et plus	3 221 010
Aide fixe	457 364
Aide variable ¹	2 763 646

¹ Données partielles pour 2024-2025, période se terminant le 31 janvier 2025.

Données provenant du tableau 13 du Bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Profil de la clientèle selon le sexe, l'âge, la composition familiale et le type d'aide

		31 janvier 2025 ¹	
Sexe		Nombre	Total
Femme		70 125	69,3 %
Homme		31 121	30,7%
Âge		Nombre	Total
Moins de 65 ans		14 139	14,0 %
65 à 74 ans		21 787	21,5 %
75 ans ou plus		65 320	64,5 %
Composition		Nombre	Total
Personne seule		73 622	72,7 %
Couple ou famille		27 624	27,3 %
Type d'aide	Âge	Nombre	Total
Fixe	Moins de 65 ans	4 277	4,2 %
	65 à 74 ans	4 964	4,9 %
	75 ans ou plus	12 847	12,7%
Variable	Moins de 65 ans	9 862	9,7%
	65 -74 ans	16 823	16,6 %
	75 ans ou plus	52 473	51,8%
Total		101 246	100 %

¹ Données partielles pour 2024-2025, période se terminant le 31 janvier 2025.

Données provenant du tableau 5 ProfilClientèle (BTR1R04C) du Bilan administratif du PEFSAD (Requêtes 5A, 5B, 5C et 5D, réf. AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Répartition des entreprises selon les régions socio sanitaires

Région	31 janvier 2025 ¹
	Nombre
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4
Capitale Nationale	6
Mauricie-et-Centre-du-Québec	12
Estrie	8
Montréal	8
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	7
Côte-Nord	5
Nord-du-Québec	Région desservie par la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	7
Laval	1
Lanaudière	4
Laurentides	6
Montérégie	9

¹ Données partielles pour 2024-2025, période se terminant le 31 janvier 2025.

Source : Données provenant du tableau 1 RépEntpr (Req) du Bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-222

Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-222

Sur nombre de plaintes, la réponse est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 45 de l'Opposition officielle.

Quant aux situations en lien avec les frais accessoires, la réponse est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 20 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-223

Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.

RÉPONSE RAMQ-3RP-223

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, la Régie de l'assurance maladie du Québec a reçu 4 232 communications au total en provenance des personnes assurées (PA) et des professionnels de la santé (PS) au sujet des frais accessoires.

Données 2024-2025 (au 31 janvier 2025)

	Courriels		Lettres		Appels téléphoniques*	
	PA	PS	PA	PS	PA	PS
Demandes d'information (incluant les questions sur la facturation pour les PA)	663	183	41		S.O.	S.O.
Demandes de remboursement	2631	S.O.	714	S.O.	S.O.	S.O.

* Les appels téléphoniques nécessitant un suivi auprès du demandeur sont inclus dans les données liées aux courriels.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-224

Effectifs affectés :

- a) à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;
- b) au dossier des GMF;
- c) au traitement des médicaments d'exception;
- d) au DSQ;
- e) au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.

RÉPONSE RAMQ-3RP-224

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025 :

- a. Le nombre d'effectifs affectés à cette mesure n'est plus suivi de manière détaillée puisque cela fait maintenant partie des activités courantes.
 - b. Le nombre d'effectifs affectés à cette mesure n'est plus suivi de manière détaillée puisque cela fait maintenant partie des activités courantes.
 - c. 47 484 heures rémunérées sont affectées directement au traitement des demandes d'autorisation des patients et médicaments d'exception.
 - d. 127 841 heures rémunérées sont affectées au DSQ.
 - e. 112 heures rémunérées sont affectées au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-225

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.

RÉPONSE RAMQ-3RP-225

Paramètres de contribution au 1^{er} juillet 2024 Régime public d'assurance médicaments (RPAM)

Adhérents	Personnes de 65 ans et plus				PAFCR** Avec ou sans contraintes sévères à l'emploi	
	SRG* maximal (100 %)	SRG presque maximal (de 94 % à 99 %)	SRG partiel (de 1 % à 93%)	Aucun SRG (0 %)		
Franchise mensuelle (\$)						
2024	22,00	0,00	0,00	22,00	22,00	0,00
Coassurance						
2024	32 %	0 %	0 %	32 %	32 %	0 %
Contribution mensuelle maximale (\$)						
2024	99,65	0,00	0,00	56,17	99,65	0,00

* Supplément de revenu garanti

** Prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation

Remarques

Certaines catégories d'assurés bénéficient d'une exemption de contribution :

- Les enfants et les étudiants de 18 à 25 ans assurés par le RPAM ont toujours été exemptés de contribution à l'achat de médicaments;
- Les prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation (PAFCR) avec contraintes sévères à l'emploi sont totalement exemptés de contribution depuis le 1^{er} octobre 1999 alors que ceux sans contraintes sévères à l'emploi sont exemptés depuis le 1^{er} juillet 2007;
- Les personnes de 65 ans ou plus recevant le SRG maximum ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments depuis le 1^{er} juillet 2005.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-226

État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2024-2025

RÉPONSE RAMQ-3RP-226

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a pas la responsabilité de déclarer les ruptures d'approvisionnement. Toutefois, dans le cadre du Régime public d'assurance médicaments (RPAM), lorsque des problèmes d'approvisionnement pour un produit donné sont signalés à la RAMQ, c'est-à-dire lorsqu'aucun des produits entièrement remboursés n'est pas disponible aux pharmaciens, la RAMQ peut intervenir pour permettre le remboursement d'un produit de remplacement.

Un produit de remplacement est un médicament qui n'est pas entièrement remboursé par le RPAM ou qui n'est pas inscrit à la Liste. Par exemple, le produit de remplacement peut être le médicament innovateur pour lequel la personne assurée n'aurait pas d'excédent à déboursier, un médicament commercialisé identique, mais non inscrit à la Liste ou une préparation réalisée à partir de l'ingrédient actif. Les pharmaciens sont alors informés par l'envoi d'une infolettre.

Afin de soutenir les pharmaciens dans la dispensation des services aux personnes assurées, la RAMQ rend disponible sur son site Internet un tableau de suivi des ruptures de stock. Ce tableau permet aux pharmaciens d'obtenir de l'information sur les produits en cours de vérification par la RAMQ ou en rupture de stock ainsi que sur les produits dont la fin de rupture est annoncée dans une infolettre. L'adresse pour y accéder est :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/medicaments/Tableau-ruptures/tableau-suivi-ruptures.pdf>

Année ¹	TOTAL
	Produits ²
2024	208
2025 (au 31 janvier 2025)	30

¹ Année civile

² Ces données n'incluent pas celles liées aux ruptures d'approvisionnement des médicaments en établissement. Les médicaments obtenus lors d'une hospitalisation ou d'un hébergement prolongé sont payés dans le cadre de l'assurance hospitalisation administrée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-227

Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.

RÉPONSE RAMQ-3RP-227

Aucun montant n'a été versé en honoraires additionnels pour des consultations de patients en isolement, et ce, pour aucune spécialité médicale.

Pour la spécialité de la médecine interne, ces honoraires additionnels ont été abolis par un changement à l'entente en date du 10 décembre 2018.

Pour la spécialité de l'anesthésiologie, aucun montant n'a été versé, ces honoraires additionnels ont été abrogés en date du 29 mars 2021.

En somme, depuis mars 2021, aucune spécialité n'a reçu d'honoraires additionnels pour des consultations de patients en isolement, car les ententes ont été abolies.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-228

Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE RAMQ-3RP-228

Les ententes d'inscription sont présentées dans le rapport annuel de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Innovateurs

Le Rapport annuel 2023-2024 de la RAMQ indique que 263 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2024. Ces ententes concernent 89 fabricants et 305 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes s'élève à 1 051,0 M\$.

Génériques

Le Rapport annuel 2023-2024 de la RAMQ indique que 76 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2024. Elles concernent 76 fabricants et 3 030 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes est de 25,0 M\$.

En tant que membre de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP), le gouvernement du Québec adhère à l'entente cadre intervenue entre l'APP et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. En lien avec cette entente cadre, des ententes d'inscription ont été conclues avec 73 fabricants de médicaments génériques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-229

Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.

RÉPONSE RAMQ-3RP-229

Aucun enfant n'est privé de soins couverts en raison de son statut migratoire ou de celui de ses parents.

L'entrée en vigueur, le 22 septembre 2021, de la Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire et modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie, permet d'accorder l'admissibilité sans délai de carence à l'assurance maladie et à l'assurance médicaments aux enfants qui sont en mesure de démontrer leur présence sur le territoire pour une durée de plus de six mois, et ce, sans égard à leur lieu de naissance ni au statut migratoire de leurs parents.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-230

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-230

Au 31 janvier 2025, le nombre de personnes qui transigeaient en anglais avec la Régie de l'assurance maladie du Québec était de 993 074.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-231

Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-3RP-231

Il est impossible de présenter les sommes affectées au don d'organes par région et par établissement. La raison étant que les sommes dédiées au don d'organes sont intégrées dans le budget global des établissements incluant notamment le personnel de soutien, les médicaments, les analyses et les tests nécessaires au déroulement du don d'organes.

Par ailleurs, Transplant Québec est un organisme mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de coordonner le don d'organes et de tissus pour tout le Québec. La majorité du budget de cet organisme provient d'un financement maximal par le MSSS de 16 121 384 \$ au cours de l'exercice financier 2024-2025.

Les données 2025-2026 ne sont pas encore disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-232

Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :

- a. Dépense totale (brut);
- b. Honoraires versés aux pharmaciens;
- c. Somme versée aux grossistes;
- d. Frais d'administration du régime public;
- e. Remboursement total de médicament;
 1. Médicaments innovateurs;
 2. Médicaments génériques;
 3. Autres.

RÉPONSE RAMQ-3RP-232

Les données présentées sont en millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

	Médicaments ¹			Total du RPAM ²
	Génériques	Innovateurs	Non classés	
Coût médicament sans marge	875,5	2 891,0	28,4	3 794,9
Marge grossiste	55,1	123,5	1,8	180,4
Coût médicament avec marge	930,6	3 014,5	30,2	3 975,3
Honoraires pharmacien³	1 358,1	247,6	51,7	1 657,4
Coût brut	2 288,7	3 262,1	81,9	5 632,7
Coût Régie	1 637,0	2 971,0	76,6	4 684,6 ⁴
Frais d'administration	73,2			

¹ La classification innovateurs/génériques est basée sur l'indicateur présent au niveau des bases de données de la Régie au 31 janvier 2025. Il est possible qu'un médicament non inscrit à la Liste des médicaments ne soit pas classé et se retrouve donc au niveau des « Non classés ».

² Régime public d'assurance médicaments.

³ Les honoraires pharmaceutiques excluent tous les services de consultation ainsi que certains services non rattachés aux médicaments, notamment les refus d'exécution d'une ordonnance et les opinions pharmaceutiques.

⁴ Ce montant ne tient pas compte des remboursements de ristournes des fabricants pour les médicaments innovateurs et génériques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-233

État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).

RÉPONSE RAMQ-3RP-233

Depuis avril 2013, le Québec a bénéficié des baisses de prix engendrées par les balises de prix mises en œuvre par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, et ce, en raison de l'engagement du fabricant à l'égard du meilleur prix au Canada. Le changement majeur intervenu en 2017 a été la conclusion, au mois de juillet 2017, d'une entente de principe entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). Des économies annuelles de 304 M\$ découlent de cette entente de principe quinquennale.

À la suite de cette entente de principe, des ententes d'inscription ont été conclues avec les différents fabricants de médicaments ayant des produits génériques inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments. Dans la foulée de cette entente cadre, des ententes d'inscription ont été conclues avec 63 fabricants de médicaments génériques.

Au 31 mars 2024, selon le Rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec 2023-2024, il y avait 76 ententes d'inscription avec autant de fabricants génériques. Ces ententes couvraient 3 030 produits.

L'entente avec l'ACMG étant arrivée à échéance en septembre 2022, une nouvelle phase de négociation s'est déroulée cette fois sous l'égide de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Le Québec était co-porteur pour celle-ci. Cette négociation a abouti à une entente cadre qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-234

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.

RÉPONSE RAMQ-3RP-234

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ

	2024-2025¹
Nombre de patients ²	116 330

¹ Données au 31 janvier 2025.

² Nombre de patients distincts, peu importe le type de service.
Période de référence basée sur la date du service.

Les données fournies pour l'année financière 2024-2025 sont incomplètes, considérant qu'elles n'étaient pas toutes disponibles au moment de leur extraction. Cela s'explique, en partie, par le fait que le délai de facturation pour les services professionnels est de 12 mois et de 36 mois pour les services hospitaliers.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-235

Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.

RÉPONSE RAMQ-3RP-235

Le montant total remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des services hospitaliers donnés en Ontario a été de 142,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025. La période de référence est basée sur la date du service.

Les données fournies pour l'année financière 2024-2025 sont incomplètes considérant qu'elles n'étaient pas toutes disponibles au moment de leur extraction. En effet, l'entente interprovinciale accorde aux provinces un délai de douze mois pour procéder à la facturation réciproque.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-236

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE RAMQ-3RP-236

Les honoraires des médecins ontariens payés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ont été de 20,2 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025. La période de référence est basée sur la date du service et les montants forfaitaires ont été inclus aux honoraires des médecins.

Les données fournies pour l'année financière 2024-2025 sont incomplètes considérant qu'elles n'étaient pas toutes disponibles au moment de leur extraction. Cela s'explique, en partie, par le fait que le délai de facturation pour les services professionnels est de 12 mois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-237

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.

RÉPONSE RAMQ-3RP-237

Les dernières modifications législatives relatives aux pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) datent de 2016. Il n'y a ainsi aucune modification récente en lien avec les pouvoirs de la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-238

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2024-2025 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

RÉPONSE RAMQ-3RP-238

La Lettre d'entente no° 245 a été abolie le 31 octobre 2015. Conséquemment, aucun médecin n'a touché une prime à l'inscription depuis novembre 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-239

État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.

RÉPONSE RAMQ-3RP-239

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a été mandatée par le gouvernement pour administrer trois programmes d'aides techniques prévus à la Loi sur l'assurance maladie, dont les services et les coûts sont déterminés par règlement. Il s'agit des programmes d'appareils suppléant à une déficience physique, d'aides auditives et d'aides visuelles.

Dans le cadre de son mandat, la RAMQ peut dresser des états de situation et formuler des avis ainsi que des recommandations au ministre de la Santé quant aux actions requises en vue de mettre à jour les règlements qui encadrent les programmes.

Les décisions de révision réglementaire sont prises par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-240

Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.

RÉPONSE RAMQ-3RP-240

Au cours des dernières années, de nombreuses mesures ont été mises en place pour faciliter l'intégration professionnelle des diplômés internationaux en médecine (DIM).

Pour les DIM, 3 options s'offrent à eux :

1. Demande d'un permis d'exercice restrictif
 - a. Recrutement Santé Québec volet médecins (RSQ) constitue la porte d'entrée pour la très grande majorité des détenteurs d'un diplôme d'une faculté de médecine située hors du Canada et des États-Unis qui souhaitent obtenir un permis de la médecine au Québec. De façon générale, ces « médecins sélectionnés cliniciens » sont recrutés sous permis restrictif pour combler des besoins cliniques dans des établissements situés dans les régions non universitaires. Les médecins doivent réussir un stage d'évaluation de 3 mois dans un milieu désigné par le Collège des médecins du Québec (CMQ) qui ne peut être le milieu qui parraine le recrutement. Le statut restrictif de ce permis signifie que la pratique de ces candidats doit s'exercer sous la supervision du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ou d'une entité autorisée par le CMQ, pendant 3 ans.
 - b. Les universités peuvent aussi recruter des DIM. Ces « médecins sélectionnés professeurs » présentent un profil les destinant à combler des besoins en enseignement ou en recherche. Ils ne sont pas soumis aux mêmes règles que ceux qui prennent la trajectoire de RSQ – médecins et ils n'ont pas de stage d'évaluation de 3 mois à faire.

Le financement du programme (paiement de frais du CMQ) est offert à tous les candidats parrainés en milieu non universitaire ayant signé une Convention d'aide financière. Le soutien financier accordé aux médecins parrainés a été bonifié par l'ajout d'une allocation de frais de subsistance offerte pour le stage auquel doivent se soumettre les médecins en démarche d'obtention d'un permis restrictif.

2. Demande d'un permis régulier par l'obtention d'un poste de résidence dans une des facultés de médecine du Québec ou une admission à l'externat
-

Les DIM peuvent également obtenir un permis régulier en obtenant un diplôme postdoctoral au Québec ou au Canada. Préalablement, ils doivent avoir obtenu la reconnaissance de l'équivalence du diplôme de docteur en médecine (MD) et un poste de résidence dans un programme agréé de l'une des quatre facultés de médecine du Québec ou du Canada (par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou le Collège des médecins de famille). Ces candidats font partie du contingent régulier d'admission aux études postdoctorales. Selon, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), près d'une soixantaine de DIM ont été admis en résidence l'année dernière. Ceux-ci ont la possibilité de faire un stage préparatoire (d'acclimatation).

3. Les DIM ont également la possibilité de s'inscrire à l'externat en médecine.

Les universités doivent remplacer toutes les personnes du contingent régulier qui abandonnent de façon définitive leurs études de 1^{er} cycle en médecine au Québec, une dizaine de postes sont offerts par année correspondant aux abondants d'étudiants qui doivent être prioritairement remplacés par les DIM. À la suite de la réussite de l'externat, les candidats obtiennent un diplôme de médecine d'une faculté de médecine du Québec. Ils doivent par la suite compléter un programme de résidence au Canada pour obtenir un droit de pratique comme le processus expliqué au point 2. Cependant, le taux d'acceptation en résidence est beaucoup plus élevé. Depuis 2021, 4 postes supplémentaires pour les DIM ont été ajoutés au contingent particulier.

4. Demande de soutien de CÉDIS

En cas de refus à un poste de résidence dans un programme agréé par l'une des 4 facultés de médecine du Québec lors du jumelage par le Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS), les candidats DIM sont invités à contacter le Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CÉDIS), un organisme indépendant à but non lucratif, afin de recevoir services et conseils.

Le mandat du CÉDIS consiste à sélectionner parmi les candidats ayant connu un échec au CaRMS ceux ayant le meilleur potentiel de réussir une résidence dans une des 4 facultés de médecine québécoises et de leur offrir un stage d'accompagnement et d'évaluation d'une durée de 4 mois. En moyenne, 85 à 90 % des candidats qui complètent le stage avec succès sont admis en résidence au jumelage CaRMS subséquent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-241

Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.

RÉPONSE RAMQ-3RP-241

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) procède à des enquêtes sur la facturation des professionnels lorsqu'une fraude est soupçonnée, par exemple lorsque des services semblent faussement décrits par le professionnel ou que la RAMQ suspecte que les services facturés n'ont pas été rendus. L'enquête représente l'un des moyens de contrôle que la RAMQ utilise lorsqu'appropriée (voir plus bas).

En effet, tous les professionnels de la santé font l'objet de vérifications de leur facturation par la RAMQ. Celle-ci applique des mesures de contrôle systématiques qui visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente.

Ces mesures de contrôle systématique peuvent être suivies par des mesures de contrôle plus spécifiques lorsque des professionnels, des groupes de professionnels ou des agences sont identifiés à la suite de facturations non conformes ou de pratiques frauduleuses ou abusives. En effet, la RAMQ procède à des vérifications et des inspections afin de vérifier l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance maladie, de la Loi sur l'assurance médicaments et de leurs règlements. La RAMQ effectue aussi des enquêtes, comme mentionné précédemment.

Ainsi, au 31 décembre 2024, 2 007 médecins ont fait l'objet d'au moins un contrôle spécifique de leur facturation, soit 8,49 % des médecins. Cette donnée exclut les vérifications de services rendus et les contrôles effectués par le système. Si l'on ajoute les contrôles de systèmes, on peut affirmer que 100 % des médecins font l'objet d'un contrôle de leur facturation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre d'enquêtes administratives terminées entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2024

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels ¹	Montants versés indûment (k\$) ²
Médecins	5	214,2
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	9	5,9
Optométristes	0	0
Pharmaciens	20	5 117,2
Fabricants, grossistes et intermédiaires	1	0
TOTAL	35	5 337,3

¹ Nombre de professionnels dont la facturation a fait l'objet d'une enquête durant la période. Les rapports d'enquête peuvent avoir été achevés dans une année antérieure.

² Il ne s'agit pas nécessairement des sommes encaissées, mais du total des sommes reliées aux ententes de paiement avec la RAMQ. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une contestation.

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes pénales de la RAMQ du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025

Ce n'est pas la RAMQ qui condamne à des amendes. Elle peut faire des enquêtes de nature pénale à l'issue desquelles elle produit, le cas échéant, un rapport d'infraction général. Par la suite, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) décide s'il donne un constat d'infraction pour ensuite plaider le tout devant un tribunal qui décide de la culpabilité ou non et de l'amende.

Catégorie d'assujetti	Articles visés	Nombre de condamnations	Libellés d'infraction	Amendes (\$) ¹
Professionnel de la santé	Art. 22 alinéa 7 (LAM)	2	Étant un professionnel de la santé soumis à l'application d'une entente, a exigé ou reçu paiement de la Régie pour un service assuré qu'il n'a pas fourni conformément à une entente.	15 000 \$*
Dispensateur	Art. 38.1 (LAM)	1	Étant un dispensateur, a reçu un paiement de la Régie, pour un service assuré qui n'a pas été fourni.	7 500 \$*
Personne assurée	Art. 81 (LAMED)	2	A fait une déclaration ou a transmis un document incomplet ou qui contient un renseignement faux ou trompeur en vue de recevoir un paiement ou un remboursement qui ne peut lui être accordé ou qui est supérieur à celui qui peut lui être accordé.	3 143 \$*

¹ Ce montant inclut l'amende et les frais afférents.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre d'ententes hors cour¹ conclues entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 décembre 2024 à la suite des enquêtes administratives par catégorie de professionnels de la santé

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels
Médecins	4
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	9
Optométristes	0
Pharmaciens	17
TOTAL	30

¹ Une entente conclue hors cour est considérée comme un dossier pour lequel ni la RAMQ ni le professionnel n'ont eu à entreprendre de démarches devant les tribunaux compétents et qui ont fait l'objet d'une entente de paiement (transaction-quittance, quittance et reconnaissance de dette).

Nombre d'enquêtes administratives en cours¹ au 31 janvier 2025

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels
Médecins	66
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	11
Optométristes	1
Pharmaciens ²	65
Fabricants, grossistes et intermédiaires	14
TOTAL	157

¹ Les enquêtes en cours comprennent les dossiers en cours d'analyse par les enquêteurs ainsi que les dossiers en attente d'une décision par la ligne d'affaires et pour lesquels un rapport a été déposé.

² Les dossiers de pharmacies ciblent le nombre de raisons sociales sous enquête.

Total des sommes à récupérer auprès des professionnels enquêtés

Sur le nombre d'enquêtes administratives terminées entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 décembre 2024, la somme à récupérer pour cette période auprès des professionnels s'élève à 5 337,3 k\$.

La RAMQ rend compte des montants à récupérer plutôt que des montants réellement récupérés. En effet, la majorité des montants versés indûment aux professionnels sont récupérés par la RAMQ par des prélèvements automatisés sur les honoraires versés aux professionnels, à la suite de démarches juridiques ou par recouvrement. La récupération peut toutefois s'échelonner dans certains dossiers sur plusieurs années, ce qui fait en sorte que les montants récupérés pendant une année donnée peuvent être associés à des contrôles réalisés dans les années antérieures. Également, certains cas peuvent faire l'objet de contestations dont la finalité peut être connue sur une année postérieure au contrôle réalisé. Pour ces raisons, la RAMQ a privilégié une reddition de comptes basée sur le montant total des réclamations établi dans une année donnée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-242

Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.

RÉPONSE RAMQ-3RP-242

Dépenses réelles de la Direction des enquêtes : 1 940 k\$¹

ETC de la Direction des enquêtes : 23¹

Total des heures rémunérées : 41 780¹

¹ Prévisions au 31 mars 2025 basé sur les données du 31 janvier 2025

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-243

Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE RAMQ-3RP-243

Les données sont disponibles aux sections « Mesures de contrôles » et « Récupération des sommes dues » du Rapport annuel 2023-2024 de la Régie de l'assurance maladie du Québec à l'adresse suivante : www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/rapport-annuel-2023-2024.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-244

Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçue par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyens, par année.

RÉPONSE RAMQ-3RP-244

Nombre de demandes reçues

Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a reçu 808 844 demandes d'autorisation.

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, la RAMQ s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception, soit :

- Un jour ouvrable si cette demande porte sur un médicament requis de façon prioritaire (identifié par une étoile dans la Liste des médicaments);
- 25 jours ouvrables pour les autres demandes en médicament d'exception.

Délai moyen de traitement

En date du 31 janvier 2025, le délai moyen de traitement d'une demande prioritaire en médicament d'exception est de 0,1 jour ouvrable. Pour les autres demandes en médicament d'exception, le délai moyen est de 11,3 jours ouvrables.

Pourcentage d'acceptation des demandes

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, les statistiques combinées, médicament d'exception et patient d'exception sur le résultat de l'analyse des demandes sont :

- 86,0 % ont été acceptées;
- 7,4 % ont été refusées;
- 4,5 % étaient non recevables;
- 2,2 % ont été annulées.

Le pourcentage d'acceptation des demandes est notamment tributaire du respect des critères de remboursement prévus à la Liste des médicaments et de la qualité des demandes transmises par les prescripteurs.
